

**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement
du mardi 27 juin 2023
à 19 h**

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ordre du jour

CA Direction Performance Greffe et Services administratifs

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 27 juin 2023, à 19 h

10.02 Ouverture

CA Direction Performance Greffe et Services administratifs

Mot du maire suppléant et des élu.e.s

10.03 Questions

CA Direction Performance Greffe et Services administratifs

Période de questions du public

10.04 Procès-verbal

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1236079010

Déposer aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 6 juin 2023.

12 – Orientation

12.01 Énoncé de politique

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1239720005

Autoriser la révocation de la reconnaissance de l'organisme l'Association récréotouristique de Montréal-Nord (La Route de Champlain) en vertu de la politique de reconnaissance et du soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Montréal-Nord.

15 – Déclaration / Proclamation

15.01 Déclaration

CA Direction Performance Greffe et Services administratifs

Motion du conseil d'arrondissement appuyant le dépôt d'un projet de mémoire conjoint de l'arrondissement et de la Table de quartier de Montréal-Nord dans le cadre de la consultation publique organisée par le Gouvernement du Québec en vue d'élaborer le 4e plan gouvernemental de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

20 – Affaires contractuelles

20.01 Appel d'offres public

CA Direction des travaux publics - 1231588001

Adjuger à Arboriculture Dumoulin inc., le plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 115 256,69 \$, taxes incluses, un contrat pour des services d'essouchement d'arbres publics. Appel d'offres 23-19982 / 1 soumission

20.02 Entente

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1237177003

Autoriser le dépôt d'une demande de financement pour un montant maximal de 60 000\$ au Ministère des Transports et de la mobilité durable dans le cadre du Programme d'aide financières aux activités de sensibilisation à la mobilité durable - MobilisActions.

Charte montréalaise des droits et responsabilités : Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre

20.03 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1234988006

Accorder, pour l'année 2023, une contribution financière au montant de 46 528 \$ à la Table de quartier de Montréal-Nord pour la reconduction du financement du projet Soutien et accompagnement aux locataires du Nord-Est dans le cadre de la démarche de revitalisation urbaine intégrée (RUI) du secteur Nord-Est de l'arrondissement et approuver le projet de convention à intervenir.

20.04 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1239941003

Accorder une contribution financière de 40 000 \$, à l'Organisation du Hockey Mineur de Montréal-Nord (O.H.M.M.N.) pour l'utilisation de l'aire de glace dans les aréas Fleury et Rolland pour une durée de trois ans (2023-2026) et approuver le projet de convention à intervenir.

20.05 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1236324001

Accorder un soutien financier de 31 113 \$ à la Table de quartier de Montréal-Nord, pour la période 2023-2024 afin de réaliser sa mission de mobilisation et de concertation territoriale conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local (IMSDSL) et approuver le projet de convention à cet effet.

20.06 Subvention - Contribution financière

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1239738005

Accorder des contributions financières totalisant la somme 14 235 \$ aux organismes suivants : 2000 \$ aux Fourchettes de l'espoir pour l'activité "Le festival des boulettes" qui s'est tenue le 10 juin 2023, 6 235\$ à l'organisme Artistes en arts visuels du Nord de Montréal (AAVNM) pour le "Symposium des arts 2023" qui aura eu lieu le 26 et 27 août 2023 et 6 000\$ à l'organisme Fondation des médecins canado-haïtiens pour l'activité "La foire santé 2023" qui aura lieu le 30 septembre 2023.

20.07 Subvention - Contribution financière

CA Direction des services administratifs - 1231038014

Accorder une contribution financière de 500\$ auprès du Centre communautaire Annour (CCA) afin de les soutenir pour le financement de la fête de fin d'année scolaire des 550 étudiants, et ce, à même le budget discrétionnaire des élu.e.s

20.08 Autres affaires contractuelles

CA Direction des services administratifs - 1231038013

Autoriser une dépense de 300\$ pour une commandite auprès de l'Association culturel Bridges afin de soutenir M. Habib Abdallah lors des Championnats du Monde Ironman prévus le 10 septembre 2023 à Nice en France, et ce, à même le budget de représentation des élu.e.s

20.09 Subvention - Contribution financière

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1239738007

Accorder une contribution financière de 5 000\$ à l'organisme Maison des jeunes l'Ouverture pour la 29e édition du tournoi de basket ball de rue à Montréal-Nord qui aura lieu du 2 août au 6 août au parc le Carignan.

Charte montréalaise des droits et responsabilités : Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif

20.10 Subvention - Contribution financière

CA Direction des services administratifs - 1231038012

Autoriser une dépense de 500\$ auprès de l'école primaire Ste-Colette afin d'offrir la possibilité aux jeunes de l'équipe Flag Football d'assister au match d'ouverture des Alouettes le 10 juin 2023 et ce, à même le budget des élu.e.s

20.11 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1239716002

Répondre favorablement à la demande de prolongation des projets du Plan d'action collectif de Montréal-Nord Priorité Jeunesse 2017-2027, financés dans le cadre de l'appel triennal 2023, à même les budgets issus de: l'Entente de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (MESS-Ville), de l'Arrondissement de Montréal-Nord et de l'Axe 1 du programme Prévention Montréal de la Ville de Montréal, et ce, dans le respect des règles mises en place.

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté

30 – Administration et finances

30.01 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CA Direction des services administratifs - 1237606020

Approuver et déposer les rapports mensuels au 31 mai 2023.

30.02 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CA Direction des services administratifs - 1237606021

Approuver et déposer les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 31 mai 2023.

30.03 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CA Direction des services administratifs - 1237606017

Déposer le « Rapport des faits saillants des résultats financiers de l'arrondissement de Montréal-Nord au 31 décembre 2022 » et le diffuser sur le site Internet de l'Arrondissement.

30.04 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1239516001

Offrir au conseil municipal de prendre en charge la conception et la réalisation des travaux associés au remplacement des entrées de service en plomb (RESEP) côté public et privé et au programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR), sur le boulevard Industriel entre le boulevard Lacordaire et Saint-Michel, pour 2024, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4)

30.05 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1239195006

Offrir au conseil de la ville, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre, C-11.4), de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation du projet de sécurisation aux abords des écoles Ste-Gertrude, St-Rémi et Ste-Colette, et ce, dans le cadre du plan d'action Vision zéro du Programme de sécurisation aux abords des écoles (PSAÉ) de la Division de la sécurité et de l'aménagement durable - Direction de la mobilité - Service de l'urbanisme et de la mobilité.

Charte montréalaise des droits Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire et responsabilités :

30.06 Budget - Autorisation de dépense

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1239738006

Approuver la signature d'un bail de trois ans, soit du 1er mars 2023 au 1er mars 2026, avec l'option de renouvellement de deux ans (jusqu'au 1er mars 2028) pour un local destiné à un « espace jeunesse » situé au 3705, rue Monselet à Montréal-Nord pour un montant maximal de 100 373,19 \$, taxes incluses.

30.07 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1239069009

Autoriser la constitution de la société de développement commercial « SDC Montréal-Nord ».

30.08 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CA Bureau du directeur d'arrondissement - 1239171001

Autoriser la signature d'une entente de collaboration avec le CIUSSS Nord-de-l'Île-de-Montréal concernant les communications.

30.09 Budget - Autorisation de dépense

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1238315001

Autoriser l'embauche temporaire d'un chargé de projet pour un montant de 120 000 \$ annuellement, relativement au projet de Centre aquatique et sportif de Montréal-Nord, et autoriser l'affectation de cette somme dans le surplus réservé.

30.10 Budget - Autorisation de dépense

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1239738009

Accorder des contributions financières totalisant 35 476,50 \$ aux 12 écoles primaires et aux 4 écoles secondaires publiques de Montréal-Nord pour la tenue des activités parascolaires pour l'année 2023-2024 dans le cadre du Plan d'action collectif de Montréal-Nord - Priorité jeunesse.

30.11 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CA Direction des services administratifs - 1237606015

Affecter le surplus de gestion pour l'exercice 2022 de l'arrondissement de Montréal-Nord au montant de 532 600 \$.

30.12 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1237606019

Demander au comité exécutif de modifier le budget de la Ville de Montréal, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre c-11.4) afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement de Montréal-Nord, d'un soutien financier totalisant 95 735 \$, accordé par les Fondations communautaires du Canada dans le cadre du projet « Se brancher, c'est facile » visant à donner et faciliter un accès équitable à l'information.

Charte montréalaise des droits et responsabilités : Art. 22 c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs

30.13 Reddition de comptes

CA Direction des services administratifs - 1237606009

Approuver et déposer la reddition de comptes pour l'année 2022 de la gestion des contingences, des variations de quantités, des frais incidents et des déboursés dans les appels d'offres et contrats.

40 – Réglementation

40.01 Règlement - Avis de motion

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1237177006

Adopter le projet de Règlement 1530-16 sur l'immobilisation et le stationnement afin de modifier les articles 47 à 52.

40.02 Urbanisme - Dérogation mineure

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1236079009

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : permettre une marge avant principale de 2,70 m au lieu de 4,50 m pour le bâtiment situé au 10426, avenue Bruxelles, le tout en vertu du Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures.

District(s) : Marie-Claras

40.03 Urbanisme - Dérogation mineure

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1237040005

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : permettre trois appareils mécaniques au toit situés à moins de 3,10 m du bord de tout mur extérieur pour le 6140, boulevard Henri-Bourassa Est, le tout en vertu du Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures.

District(s) : Ovide-Clermont

40.04 Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1236079011

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme à savoir : Permettre l'agrandissement en aire d'implantation et en hauteur du bâtiment résidentiel, situé au 5597, rue Roy, sur le lot 1 096 369 du cadastre du Québec, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

District(s) : Ovide-Clermont

40.05 Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1237040004

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre le remplacement de trois appareils mécaniques au toit au 6140, boulevard Henri-Bourassa Est, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

District(s) : Ovide-Clermont

40.06 Urbanisme - Domaine public

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1237040006

Permettre l'occupation aérienne permanente sur le domaine public d'une enseigne projetante et d'un auvent au 5181-5185, rue de Charleroi, le tout en vertu du Règlement RGCA08-10-0007 relatif à l'occupation du domaine public.

District(s) : Ovide-Clermont

40.07 Règlement - Domaine public

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1239738008

Autoriser une dérogation à la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de Montréal-Nord, afin d'accorder à l'organisme Mission Bon Accueil, un soutien technique et matériel dans le cadre de l'organisation des deux activités suivantes: "Rentrée la tête haute" qui aura lieu le 11 août 2023 dans leur local situé au 5095 boulevard Henri-Bourassa Est et l'activité "Noël pour tous" qui aura lieu le 23 novembre 2023; édicter, en vertu de l'article 4.1 du Règlement RGCA08-10-0007 sur l'occupation du domaine public, une ordonnance permettant la fermeture périodique d'une section de la rue Brunet pour la tenue de l'activité "Rentrée la tête haute".

50 – Ressources humaines

50.01 Nomination

CA Bureau du directeur d'arrondissement - 1239935003

Nommer Mme Samantha Sénat, à titre d'assistante intervention loisirs, à la Division des relations avec les citoyens et communications de la direction d'arrondissement, en période d'essai de 6 mois, et ce à partir du 1er juillet 2023.

50.02 Nomination

CA Direction des services administratifs - 1237606022

Nommer Mohamed Sebih à titre d'analyste TI, (emploi 401480, poste 94519, groupe de traitement 29-001), à la Division de l'informatique de la Direction des services administratifs, en période d'essai de 52 semaines, et ce, à compter du 1er juillet 2023, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

50.03 Nomination

CA Direction des services administratifs - 1239571002

Nommer Mme Carmela Gentile, à titre de conseillère en ressources humaines, à la Division des ressources humaines de la Direction des services administratifs, en période de probation de douze (12) mois, et ce, à compter du 15 juillet 2023, en vue d'un statut de personnel régulier à cet emploi.

50.04 Nomination

CA Bureau du directeur d'arrondissement - 1239935004

Nommer Mme Laurence Laplante Gooris, à titre de chargée de communication, à la Division des relations avec les citoyens et communications de la Direction d'arrondissement, en période d'essai de 52 semaines, et ce, à compter du 1er juillet 2023, en vue d'un statut permanent à cet emploi

51 – Nomination / Désignation

51.01 Nomination / Désignation

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1236079012

Nommer Monsieur Sabeur Kebaier à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme, sur un poste vacant, et ce, pour un premier mandat d'une durée de 2 ans. Renouveler le mandat de Mme Laurence Garand à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme, et ce, pour un 2e mandat d'une durée de 2 ans. Nommer monsieur Pier-Luc Desjardins à titre de membre remplaçant, pour un premier mandat d'une durée de 2 ans, débutant le 31 août 2023.

51.02 Nomination / Désignation

CA Direction des services administratifs - 1239171002

Nommer Mme Siham Arabi, secrétaire d'arrondissement substitut en remplacement temporaire de Mme Anne-Sophie Bergeron, à compter du 28 juin 2023.

Marc-Aurèle Aplogan
Secrétaire d'arrondissement
Montréal, mercredi 21 juin 2023



Dossier # : 1236079010

Unité administrative responsable : Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Déposer aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 6 juin 2023.

Il est recommandé :

QUE soit déposé aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 6 juin 2023.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2023-06-22 16:00

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1236079010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 6 juin 2023.

CONTENU**CONTEXTE**

Le comité consultatif d'urbanisme a tenu sa dernière rencontre par visioconférence le 6 juin 2023.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S.O.

DESCRIPTION

Il est opportun de déposer aux archives le procès-verbal de la rencontre.

JUSTIFICATION

S.O.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S.O.

MONTRÉAL 2030

S.O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S.O.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Léandre CAMPEAU-LÉVESQUE
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

David ROSS
Chef de division

Le : 2023-06-02

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jérôme VAILLANCOURT
directeur(-trice)-amenag.urbain et serv.
entreprises (arr.)



Dossier # : 1239720005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement socia
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la révocation de la reconnaissance de l'organisme l'Association récréotouristique de Montréal-Nord (La Route de Champlain) en vertu de la politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Montréal-Nord.

Que soit approuvée la révocation de la de reconnaissance de l'organisme L'Association récréotouristique de Montréal-Nord (La Route de Champlain) en vertu de Politique de reconnaissance et du soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Montréal-Nord.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2023-06-22 15:50

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1239720005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement socia
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la révocation de la reconnaissance de l'organisme l'Association récréotouristique de Montréal-Nord (La Route de Champlain) en vertu de la politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Montréal-Nord.

CONTENU**CONTEXTE**

La Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de Montréal-Nord (ci-après nommé la Politique) a été adoptée le 11 octobre 2011 et elle est entrée en vigueur au mois de janvier 2012.

Cette politique permet d'encadrer le partenariat qui prévaut à Montréal-Nord ainsi que le soutien que l'arrondissement accorde aux organismes œuvrant dans les domaines suivants : communautaire, culturel, sportif, de loisir ou autres services à la collectivité. Cette politique encourage les organismes à avoir une gestion rigoureuse des ressources que l'arrondissement leur offre. Elle fixe également pour ces partenaires des règles claires, équitables et transparentes pour l'accès aux équipements et à l'aide financière fournie par l'Arrondissement. À cet égard, elle contribue à assurer à la population de Montréal-Nord une offre de services diversifiée et de qualité en matière de culture, de sport, de loisir ainsi qu'un soutien au développement social. Elle précise également les règles à suivre par ces organismes pour obtenir cette reconnaissance et la maintenir, et ce, dans le souci de répartir équitablement les ressources permettant de les soutenir dans l'accomplissement de leur mission et en conformité avec les recommandations du vérificateur général. La reconnaissance se fait habituellement sur une période de 3 ans.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**Résolution CA 20 10 361 (1207549010)**

Approuver la reconnaissance et le soutien du Centre des Femmes interculturelles Claire, à titre de partenaire de mission partagée et reconduire la reconnaissance et le soutien de l'Association Récréotouristique Montréal-Nord sous le nom de La Route de Champlain, à titre de mission complémentaire, pour la période de novembre 2020 à novembre 2023.

Résolution CA 20 10 225 (dossier 1174988011)

Autoriser la prolongation, pour une durée d'une année supplémentaire, l'engagement de l'Association Récréotouristique Montréal-Nord faisant affaire sous le nom de "La Route de Champlain" afin d'offrir une programmation estivale en 2023 et approuver le projet de convention à intervenir.

Résolution CA17 10 492 (dossier 1174988011)

Accorder une contribution financière de 230 000 \$ pour une durée de cinq ans à l'Association Récréotouristique Montréal-Nord faisant affaire sous le nom, « La Route de Champlain » pour la mise en place d'un pôle récréotouristique de plein air à Montréal-Nord en 2018 et approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

Résolution CA 13 10 373 (dossier 1135049024)

Amender, pour l'année 2014, la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de Montréal-Nord, adoptée le 11 décembre 2012.

Résolution CA 13 10 074 (dossier 1135049007)

Amender, pour l'année 2013, la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de Montréal-Nord, adoptée le 11 décembre 2012

Résolution CA12 10 414 (dossier 1123384002)

Adopter la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes pour l'année 2013

Résolution CA 11 10 328 (dossier 111 3384 007)

Adopter la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes pour l'année 2012

DESCRIPTION

Au terme de la dernière période de reconnaissance triennale, l'Association récréotouristique de Montréal-Nord (La Route de Champlain) a déposé une demande de reconnaissance et de soutien afin de procéder au renouvellement de son statut de partenaire de mission complémentaire. Après évaluation du dossier de l'organisme, l'arrondissement de Montréal-Nord a reconduit sa reconnaissance et celle-ci prendra fin le 31 décembre 2023. Notons également qu'à la demande de l'organisme, l'arrondissement de Montréal-Nord a autorisé, en août 2020, la prolongation, pour une durée d'une année supplémentaire, l'engagement de la l'Association récréotouristique de Montréal-Nord (La Route de Champlain) afin d'offrir une programmation estivale en 2023. En vertu de cette attente, l'organisme a reçu une somme de 45 000 \$. Le montant que l'organisme a reçu devait constituer un crédit pour couvrir l'année supplémentaire d'activités sans aucun frais additionnel de la part de l'arrondissement. Durant cette période de reconnaissance, l'Association récréotouristique de Montréal-Nord (La Route de Champlain) doit répondre à certaines exigences telles que fournir annuellement une reddition de comptes et réaliser les activités prévues. Les documents exigés sont obligatoires et nécessaires au maintien de la reconnaissance.

Depuis la saison estivale 2022, l'arrondissement de Montréal-Nord a dû gérer de nombreuses insatisfactions impliquant l'organisme l'Association récréotouristique de Montréal-Nord (La Route de Champlain). Afin de résoudre la situation, un comité de travail a été mis en place et des rencontres de suivis ont été organisées avec l'organisme. Ces actions se sont révélées sans succès.

L'arrondissement souhaite donc révoquer la reconnaissance de l'organisme l'Association récréotouristique de Montréal-Nord (La Route de Champlain) pour les raisons suivantes :

- l'organisme est en défaut de rencontrer les obligations générales ou spécifiques liées à sa reconnaissance et à la reddition de comptes;
- l'organisme a cessé ses activités de façon définitive et est incapable de réaliser les activités prévues depuis octobre 2022;
- l'organisme présente une situation financière déficitaire et n'est plus en mesure de redresser cette situation;
- l'organisme ne peut honorer son crédit de 45 000\$ accordé par l'arrondissement pour couvrir l'année supplémentaire d'activités sans aucun frais additionnel de la part de l'arrondissement.

JUSTIFICATION

Considérant que :

1. De nombreuses incidents de la part de l'organisme ont entaché les liens de collaboration avec l'Arrondissement;
2. Ces incidents sont en contravention avec l'entente intervenue entre l'Arrondissement et l'organisme:

Plus précisément, il s'agit :

- a) d'offrir aux citoyens une programmation d'activités de plein air urbain, à coût abordable : kayak, excursions en bateau électrique, rabaska, camping, programmation hivernale, etc.
- b) d'offrir un service de location d'équipements pour ces activités.
- c) de mobiliser différents partenaires communautaires et institutionnels du milieu dans le but de concevoir une programmation concertée répondant aux besoins locaux : écoles, camps de jour, résidences de personnes âgées, organismes communautaires, entreprises, etc.
- d) d'élaborer un plan de communication avec des activités promotionnelles particulières pour assurer la visibilité et le rayonnement du Parcours Gouin comme destination récréotouristique et culturelle.
- e) de promouvoir les saines habitudes de vie et de mettre en valeur les principes de développement durable énoncés dans la Politique sur les saines habitudes de vie, le Plan de développement durable, ainsi que le Plan directeur du Parcours Gouin.
- f) d'assurer la gestion du pavillon d'accueil (chalet) du parc Aimé-Léonard et d'y offrir un service de halte touristique et de restauration rapide (café, jus, eau, casse-croûte).
- g) de développer des partenariats financiers auprès de ministères gouvernementaux et de commanditaires.

3. La Politique de reconnaissance stipule :

- a) à l'article 8.3.7, paragraphe 6, que l'arrondissement se réserve le droit de refuser, d'interrompre ou d'annuler le prêt ou la location

L'arrondissement de Montréal-Nord recommande :

- a) d'appliquer la clause 8.3.7, alinéa 6, de la Politique de reconnaissance, soit l'annulation du prêt de locaux en raison des comportements inappropriés de l'organisme.
- b) de ne plus accorder de statut de reconnaissance à l'organisme l'Association récréotouristique de Montréal-Nord (La Route de Champlain) à compter du 28 juin 2023.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Selon la Politique de reconnaissance et de soutien aux OBNL de l'arrondissement de Montréal-Nord

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Chilandre PATRY, Montréal-Nord

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sonia VALASTRO
agent (e) de développement d'activités culturelles physiques et sportives

ENDOSSÉ PAR

Karine BOULAY
chef(fe) de division - sports, loisirs et développement social en arrondissement

Le : 2023-06-14

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Claudel TOUSSAINT
Directeur



Dossier # : 1231588001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Division des parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adjuger à Arboriculture Dumoulin inc., le plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 115 256,69 \$, taxes incluses, un contrat pour des services d'essouchement d'arbres publics. Appel d'offres 23-19982 / 1 soumission

IL EST RECOMMANDÉ :

QUE soit adjugé à Arboriculture Dumoulin inc, plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 115 256,69 \$, taxes incluses, le contrat 23-19982 pour des services d'essouchement d'arbres publics;

ET QUE cette dépense soit imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2023-06-22 15:51

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1231588001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Division des parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adjuger à Arboriculture Dumoulin inc., le plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 115 256,69 \$, taxes incluses, un contrat pour des services d'essouchement d'arbres publics. Appel d'offres 23-19982 / 1 soumission

CONTENU**CONTEXTE**

Suite à l'abattage d'arbres publics sur son territoire, l'arrondissement de Montréal-Nord doit attribuer un contrat pour des services d'essouchement d'arbres afin de permettre le remplacement des arbres abattus. L'arrondissement ne dispose pas de l'équipement nécessaire pour effectuer à l'interne ces travaux.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA20 10 076 Adjuger à 9331-4854 Québec inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 117 878,12 \$, taxes incluses, un contrat pour des services d'essouchement d'arbres publics. Appel d'offres 19-17988 / 9 soumissions

DESCRIPTION

Le présent sommaire décisionnel a pour but d'octroyer un contrat de réalisation des travaux d'essouchement suite aux abattages à la Cie Arboriculture Dumoulin Inc. Le contrat comprend l'essouchement de 200 souches de DHS (diamètre à hauteur de souche) allant de 15 cm à 76 cm et plus, jusqu'à concurrence d'un montant total de 115 256,69\$ \$. Sans s'y limiter, les ouvrages à réaliser comprennent les travaux de :

- l'essouchement par déchiquetage partiel et complet des souches en copeaux;
- à disposer de tous les débris et déchets résultant de ces travaux ainsi qu'au nettoyage complet de ces lieux le jour même de l'exécution des travaux;
- aux remplissage de l'emplacement, le terrain devra être bien nivelé et profilé, de manière à se marier avec le terrain environnant, tout en se drainant efficacement;
- finalement, un ensemencement à l'aide de semence à gazon.

JUSTIFICATION

L'appel d'offres sur invitation a été préparé par le Service de l'approvisionnement et a eu lieu

du 23 mai au 7 juin 2023. Quatre (4) entreprises ont été invité et une (1) entreprise a déposée une soumission conforme.

Le tableau des écarts présenté en pièce jointe comprend la liste des soumissionnaires et les écarts de prix. L'adjudicataire recommandé est la Cie Arboriculture Dumoulin inc., plus bas soumissionnaire conforme.

L'estimation pour ce dossier a été réalisée par l'agent technique à l'interne. L'écart entre la plus basse soumission et l'estimation révèle un écart défavorable à la Ville de 24390,44 \$ (26,84%).

Suite à l'adjudication du contrat par le Conseil d'arrondissement de Montréal-Nord, un ordre de débiter les travaux doit être donné par le directeur des travaux publics à l'entrepreneur lors de la rencontre de démarrage. Une rencontre sera prise avec l'entrepreneur, quant au calendrier de réalisation des travaux, et ce, selon les modalités prévus au devis techniques et au document d'appel d'offres du Service d'approvisionnement de la Ville de Montréal.

Le tableau normalisé des résultats de soumission plus bas résume la liste des soumissionnaires conformes, les prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation du professionnel et le montant de l'octroi.

SOUMISSIONS CONFORMES	COÛT DE BASE	AUTRES (PRÉCISER)	TOTAL
	(TAXES INCLUSES)	(TAXES INCLUSES)	(TAXES INCLUSES)
ARBORICULTURE DUMOULIN	115 256.69 \$		115 256.69 \$
			- \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$)			115 256.69 \$
VOICI LA FORMULE : total du coût des soumissions conformes reçues/nombre de soumissions			
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			0.00%
VOICI LA FORMULE : [(coût moyen des soumissions conformes - la plus basse)/la plus basse] x 100]			
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$)			
VOICI LA FORMULE : (la plus haute conforme - la plus basse conforme)			
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%)			0.00%
VOICI LA FORMULE : [(la plus haute conforme - la plus basse conforme)/la plus basse] x 100]			
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)			24 390.34 \$
VOICI LA FORMULE : (la plus basse conforme - estimation)			
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			26.84%
VOICI LA FORMULE : [(la plus basse conforme - estimation)/estimation] x 100]			
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)			
VOICI LA FORMULE : (la deuxième plus basse - la plus basse)			
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			0.00%
VOICI LA FORMULE : [(la deuxième plus basse - la plus basse)/la plus basse] x 100]			

Nous avons constaté un écart de prix à la hausse important entre l'estimé et la soumission. Nous pensons que l'appel d'offres tardif a contribué à créer ce type d'écart. De ce fait, l'entrepreneur a probablement déjà rempli son carnet de projet et souhaite maintenant bonifier la marge de profit avec un projet estival tardif.

En somme, le prix soumis est acceptable pour l'ensemble des ouvrages à réaliser et nous n'avons décelé aucune anomalie.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant du contrat , soit 136 245,37 \$ taxes incluses sera financé de la façon suivante;.

Un montant de 49 720,94\$ taxes incluses (budget de fonctionnement)

Et le solde soit 59 842,88\$ taxes incluses par le plan d'action canopée.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats en lien avec les priorités du Plan Stratégique Montréal 2030.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Ce contrat permettra, dans un premier temps, de traiter avec plus de diligence les requêtes des citoyens réclamant l'enlèvement des souches et accélérera le remplacement des arbres abattus. Le fait de remplacer les arbres abattus sur le domaine public contribue à favoriser la Canopée de l'arrondissement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Garry DESSEJOUR)

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Daniel ROBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie OUELLET
agent(e) technique en horticulture et
arboriculture

ENDOSSÉ PAR

Benoit LAPALME
chef(fe) de division - parcs (arrondissement)

Le : 2023-06-09

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Maxime Ubner SAUVEUR
Directeur des travaux publics



Dossier # : 1237177003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Projet :	-
Objet :	Autoriser le dépôt d'une demande de financement pour un montant maximal de 60 000\$ au Ministère des Transports et de la mobilité durable dans le cadre du Programme d'aide financières aux activités de sensibilisation à la mobilité durable - MobilisActions.

QUE soit autorisé le dépôt d'une demande de subvention au Programme d'aide financière aux activités de sensibilisation à la mobilité durable - MobilisActions **pour un montant de 60 000\$** pour la réalisation d'activités de sensibilisation en lien avec le transport actif;
QUE soit annulée la résolution précédente soit la résolution CA23 10 129;

ET QUE soit autorisé le directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, à signer la demande et tout engagement relatif à cette demande.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2023-06-22 15:52

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1237177003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Projet :	-
Objet :	Autoriser le dépôt d'une demande de financement pour un montant maximal de 60 000\$ au Ministère des Transports et de la mobilité durable dans le cadre du Programme d'aide financières aux activités de sensibilisation à la mobilité durable - MobilisActions.

CONTENU**CONTEXTE**

Suite aux discussions avec le Ministère du Transport du Québec, il est requis de préciser dans la résolution le montant demandé dans le cadre de ce programme.

Le montant demandé au Ministère du Transport du Québec dans le cadre du programme d'aide financière MobilisActions est de 60 000\$.

La présente résolution annule la précédente soit la résolution CA23 10 129.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dina ASAAD
conseiller(-ere) en aménagement

IDENTIFICATION

Dossier # :1237177003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Projet :	-
Objet :	Autoriser le dépôt d'une demande de financement au Ministère des Transports et de la mobilité durable dans le cadre du Programme d'aide financières aux activités de sensibilisation à la mobilité durable - MobilisActions.

CONTENU

CONTEXTE

Des projets de pistes cyclables sur le territoire de Montréal-Nord ont été approuvés par la Ville de Montréal pour une mise en service en 2023. Ces aménagements représentent une nouvelle action vers la mobilité durable, absente depuis plusieurs années. Cette mise en service requiert le réaménagement de la configuration des rues où passeraient les pistes cyclables, ce qui aura un impact sur les résidents et les usagers des rues concernées.

Il est donc souhaitable de préparer les citoyens à la venue de ces nouvelles pistes et de les sensibiliser à la mobilité durable.

Le Ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec a mis en place un programme d'aide financière (Programme d'aide financière aux activités de sensibilisation à la mobilité durable - MobilisActions) afin de soutenir ce type d'initiative.

Le programme d'aide financières aux activités de sensibilisation à la mobilité durable - MobilisActions a pour objectif d'accroître, chez les citoyens et les entreprises, la connaissance des solutions existantes et innovantes de mobilité durable des personnes et des marchandises afin d'en favoriser l'usage. À cette fin, le programme vise à soutenir des partenaires pour la réalisation d'activités de sensibilisation, d'information, de promotion et de mobilisation de la mobilité durable des personnes et des marchandises.

Le programme est en vigueur depuis le 2 août 2022 et se termine le 31 mars 2025 ou lorsque le budget sera épuisé. Il s'agit de l'appel à projets pour l'année financière 2023-2024, sur lesquels les organismes admissibles peuvent déposer un projet au plus tard le 30 avril 2023.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S.O.

DESCRIPTION

Le projet consiste à promouvoir le transport actif par le biais de plusieurs activités complémentaires.

- Activité de sensibilisation et les bénéfices des nouvelles pistes cyclables - porte-à-porte pour les résidences le long des nouvelles pistes cyclables prévues en 2023.
- Pancartes/affiches annonçant la venue de nouvelles pistes cyclables sur les rues concernées.
- Animation autour des pistes cyclables
- Réparo-thon : Organiser des activités communautaires de réparation de vélo.
- Vélo-partage : Kiosques de prêt de vélo en libre-service.
- Balades à vélo dans l'arrondissement
- Kiosque de promotion de nos différentes activités lors d'événements : Lors de plusieurs activités (Ménage festif, fête du printemps, fête des voisin.es, corvée), promotion des différentes activités liées au transport actif.

JUSTIFICATION

Montréal-Nord est un arrondissement très défavorisé en terme d'infrastructures cyclables et pour cette raison, la culture du déplacement à vélo n'est pas aussi présente au sein de sa population autant que dans les autres arrondissements de la Ville de Montréal. La venue de pistes cyclables risque de créer certains préjugés concernant le rapport au vélo et à la voiture par rapport aux communautés culturelles. Il est également probable qu'il y ait des personnes ayant des réticences par rapport à la perte de stationnement ou d'espace pour les voitures.

Il est donc nécessaire de faire un grand travail de sensibilisation auprès de la population.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution financière demandée représente 80 % des dépenses admissibles, pour un total maximal de 70 000\$, pour l'organisation et la tenue de toute activité de sensibilisation et de promotion de la mobilité durable.

MONTRÉAL 2030

S.O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ces activités faciliterait l'acceptabilité des pistes cyclables prévues pour 2023 et encouragerait les citoyens à inclure le transport actif dans leur quotidien.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En contrepartie de l'aide financière, le ministère veut être invité « à toutes les activités de communication et de relation publique organisées en lien avec le projet » et que nous nous engageons à « faire connaître la contribution financière du ministère, notamment en apposant la signature gouvernementale sur tous les outils de communication conformément aux

exigences du Programme d'identification visuelle du gouvernement du Québec».

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avril 2023: dépôt de la demande

Été et automne 2023: déploiement des activités de sensibilisation.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Adèle PAVAGEAU
Cheffe de section - mobilité

ENDOSSÉ PAR

Jérôme VAILLANCOURT
Directeur

Le : 2023-04-05

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jérôme VAILLANCOURT
Directeur



Dossier # : 1234988006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement socia
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder, pour l'année 2023, une contribution financière au montant de 46 528 \$ à la Table de quartier de Montréal-Nord pour la reconduction du financement du projet Soutien et accompagnement aux locataires du Nord-Est dans le cadre de la démarche de revitalisation urbaine intégrée (RUI) du secteur Nord-Est de l'arrondissement et approuver le projet de convention à intervenir.

Il est recommandé:

QUE soit accordée, pour l'année 2023, une contribution financière de 46 528 \$ à la Table de quartier de Montréal-Nord, pour le financement du projet *Soutien et accompagnement aux locataires du Nord-Est* qui s'inscrit dans le cadre de la démarche de revitalisation urbaine intégrée du Nord-Est de l'arrondissement;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2023-06-22 15:46

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1234988006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement socia
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder, pour l'année 2023, une contribution financière au montant de 46 528 \$ à la Table de quartier de Montréal-Nord pour la reconduction du financement du projet Soutien et accompagnement aux locataires du Nord-Est dans le cadre de la démarche de revitalisation urbaine intégrée (RUI) du secteur Nord-Est de l'arrondissement et approuver le projet de convention à intervenir.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du programme de Revitalisation urbaine intégrée de la Ville de Montréal (RUI), l'arrondissement de Montréal-Nord a lancé en mars 2023 un appel à projets sur invitation à la Table de quartier de Montréal-Nord (TQMN) au montant de 115 032 \$. Une première demande de soutien financier a été déposée en avril dernier pour la reconduction du poste de coordonnateur de la RUI. Le projet a été analysé et recommandé au conseil d'arrondissement du 1er mai dernier. Le 5 mai 2023, la TQMN a déposé une deuxième demande de soutien financier pour un projet visant à soutenir des locataires du secteur Nord-Est de Montréal-Nord aux prises avec des problématiques liées à la crise du logement. Un comité d'analyse s'est réuni le 8 mai 2023, pour étudier cette proposition.

À l'issue du processus d'analyse, il a été recommandé au comité des élu.es et de la haute direction (CEHD), de soutenir pour une deuxième année le projet de la TQMN.

Le présent sommaire vise à faire approuver par le conseil d'arrondissement l'octroi d'une subvention de 46 528 \$ à la Table de quartier de Montréal-Nord (TQMN) pour soutenir la réalisation du projet *Soutien et accompagnement aux locataires du Nord-Est* et à approuver le projet de convention à intervenir entre les parties.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Décision Ville de Montréal relatif au dossier RUI

CE21 1857 du 27 octobre 2021 - Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser la réception d'une contribution financière de 1 000 000 \$ provenant du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour le projet « Soutien à la revitalisation urbaine intégrée (RUI) »;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la ministre responsable de la métropole et de la région de Montréal et la Ville de Montréal, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution ;
- 3- d'autoriser la directrice du Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS) à signer le projet d'entente pour et au nom de la Ville;
- 4- d'autoriser un budget additionnel de dépense équivalent au revenu additionnel correspondant de 1 000 000 \$ à

affecter pour la réalisation de ladite Entente, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Décisions antérieures - Arrondissement de Montréal-Nord

CA23 10 132 du 1er mai 2023 - Accorder, pour l'année 2023, une contribution financière au montant de 68 504.00\$ \$ à la Table de quartier de Montréal-Nord pour la reconduction du financement du poste de coordonnateur de la démarche de revitalisation urbaine intégrée (RUI) du secteur Nord-Est de l'arrondissement et approuver le projet de convention à intervenir.

CA22 10 162 du 6 juin 2022- Accorder une contribution financière de 40 000 \$ à la Table de quartier de Montréal-Nord, pour l'année 2022, pour le financement du projet Actions de soutien aux locataires du Nord-Est qui s'inscrit dans le cadre de la démarche de revitalisation urbaine intégrée (RUI) du secteur Nord-Est de l'arrondissement et approuver le projet de convention à intervenir.

CA22 10 086 du 11 avril 2022 - Accorder une contribution financière de 59 113,60 \$ à la Table de quartier de Montréal-Nord, pour l'année 2022, pour le financement de la coordination de la démarche de revitalisation urbaine intégrée (RUI) du secteur Nord-Est de l'arrondissement et approuver le projet de convention à intervenir.

CA21 10 328 du 13 décembre 2021 - Accorder une contribution financière de 50 001 \$ à la Table de quartier de Montréal-Nord pour le financement du projet Plan d'aménagement du Nord-Est- Agent de mobilisation qui s'inscrit dans la démarche de revitalisation urbaine intégrée (RUI) du secteur Nord-Est de l'arrondissement et approuver le projet de convention à intervenir.

DESCRIPTION

Titre : Soutien et accompagnement aux locataires du Nord-Est

Brève description du projet:

Ce projet en est à sa deuxième année de réalisation. Il vise à renforcer et à bonifier des actions déjà en place offertes aux locataires du secteur Nord-Est de Montréal-Nord affectés par diverses problématiques associées à la crise du logement. Les activités et services déployés pour leur venir en aide serviront à les outiller et à renforcer la connaissance de leurs droits, à les informer sur les ressources existantes, à les accompagner dans leurs démarches, à promouvoir de bonnes habitudes de locataires ainsi qu'à favoriser le vivre ensemble dans les milieux de vie..

Les partenaires du consortium sont : Comité logement Montréal-Nord, Clinique juridique Montréal-Nord, la SHAPEM, Parole d'excluEs, Centre d'activités pour le maintien de l'équilibre émotionnel (CAMÉE), Hoodstock, et Un itinéraire pour tous.

Ce projet vise à :

- renforcer les actions déjà en place en s'appuyant sur les expertises des organismes qui ont une expertise en logement ;
- améliorer la visibilité des organismes œuvrant dans le logement et le milieu communautaire de l'habitation dans le Nord-Est ;
- promouvoir les bonnes habitudes de locataires, le vivre ensemble et les connaissances liées au logement ;
- assurer le déploiement d'actions identifiées dans plan d'action de la RUI et du Plan de Développement Social de la Table de quartier de Montréal-Nord ;
- aider les locataires les plus vulnérables du Nord-Est, mener une campagne de sensibilisation auprès des locataires sur la problématique actuelle, à donner un accompagnement administratif aux bénéficiaires du Programme de suppléments de loyers (PSL) dans la rédaction de demandes (formulaire) et de renouvellement de bail, à renforcer la connaissance des locataires sur leurs droits et leur devoir dans le milieu.

Montant de la contribution recommandé: 46 528 \$

JUSTIFICATION

L'octroi de cette subvention à la TQMN est justifié puisque le projet présenté répond aux orientations du plan d'action de la RUI, à celles du plan d'action collectif: priorité habitation pour un Montréal-Nord inclusif 2022-2032 ainsi qu'à celles du plan de développement social de Montréal-Nord 2021-2026. Il s'agit d'un projet concerté qui a l'appui du comité Fierté habitation et qui est réalisé en partenariat par les organismes communautaires qui oeuvrent auprès des locataires les plus vulnérables du Nord-Est de Montréal-Nord.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense de 46 528 \$, est assumée par des fonds provenant des ententes MAMH/Ville et MESS/Ville.

Numéro de DA: 777294

Les versements à la TQMN se feront comme suit:

- 1- 50 % suite à l'approbation du projet par le CA d'arrondissement
- 2- 40 % à la mi-étape du projet soit le 28 juillet 2023
- 3- 10 % lors de la remise du rapport final à la satisfaction du directeur le 31 octobre 2023

003

Clé comptable / Numéro d'imputation	Nom de l'organisme	Titre du projet	Montant 2022	Montant 2023	Total 2023
MAMH 2101.0014000.111114.05803.61900.016491.0000.003661.052138.00000.00000	Table de quartier de Montréal-Nord	Projet <i>Soutien et accompagnement aux locataires du Nord-Est</i>	39	29 861 \$	46
MESS 1001.0014000.101555.05803.61900.016491.0000.003661.052138.000000.00000			251,40 \$		528 \$
BF-ARRONDISSEMENT MTL-N 2416.0010000.302425.05803.61900.016491.0000.000000.017003.00000.00000			0\$	16 667 \$	
			748,60 \$	0 \$	

MONTRÉAL 2030

Le projet de la TQMN s'inscrit directement dans les orientations du Plan stratégique Montréal 2030.

Renforcer la solidarité, l'équité et l'inclusion

La Ville est fermement déterminée à ne laisser personne derrière et à renforcer la solidarité et la résilience au sein de la communauté. Elle s'engage à mettre en place des mesures concrètes pour protéger et respecter les droits humains, lutter contre le racisme et les discriminations systémiques, et soutenir activement des actions solidaires. Elle s'engage à réduire les iniquités et les écarts au sein de sa population dans toute sa diversité, tant sociale que culturelle.

Particulièrement, les priorités suivantes sont ciblées par le projet:

Priorité # 7 - Répondre aux besoins des Montréalaises et Montréalais en matière **d'habitation salubre, adéquate et abordable**

Priorité # 9- Consolider un **filet social fort**, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs repartis équitablement sur le territoire

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette subvention permettra à la TQMN de renforcer les actions des organismes communautaires partenaires de la RUI qui oeuvrent auprès des locataires vulnérables du secteur Nord-Est aux prises avec des problématiques liées à leur logement.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S/O

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités prévues au protocole de visibilité de l'arrondissement de Montréal-Nord.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le projet fera l'objet d'un suivi par la Division du développement social. Un suivi de l'avancement du projet sera également assuré lors des rencontres du comité RUI (point statutaire) et des rencontres du comité Fierté habitation. Une rencontre d'évaluation préliminaire sera planifiée au cours de l'été 2023 et un rapport final est requis pour le 31 octobre 2023 .

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Judith BOISCLAIR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Mohamed-Ali YANOURI, Service de la diversité et de l'inclusion sociale

Lecture :

Mohamed-Ali YANOURI, 7 juin 2023

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Josée ROUSSY
Conseillère en développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Chilandre PATRY
chef(fe) de division - sports, loisirs et développement social
en arrondissement

Le : 2023-06-06

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claudel TOUSSAINT
Directeur

Approuvé le : 2023-06-19

Claudel TOUSSAINT
Directeur

Approuvé le : 2023-06-20



Dossier # : 1239941003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement socia
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 40 000 \$, à l'Organisation du Hockey Mineur de Montréal-Nord (O.H.M.M.N.) pour l'utilisation de l'aire de glace dans les arénas Fleury et Rolland pour une durée de trois ans (2023-2026)et approuver le projet de convention à intervenir.

QUE soit accordée une contribution financière de 40 000 \$ à l'Organisation du Hockey Mineur de Montréal-Nord (O.H.M.M.N.), pour une durée de trois ans (2023-2026), une somme de 10 000 \$ pour la saison 2023-2024, une somme de 10 000 \$ pour la saison 2024-2025 et une somme de 20 000 \$ pour la saison 2025-2026;
QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2023-06-27 13:21

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1239941003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement socia
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 40 000 \$, à l'Organisation du Hockey Mineur de Montréal-Nord (O.H.M.M.N.) pour l'utilisation de l'aire de glace dans les arénas Fleury et Rolland pour une durée de trois ans (2023-2026)et approuver le projet de convention à intervenir.

CONTENU**CONTEXTE**

Dans le but de favoriser la pratique sportive chez les jeunes de Montréal-Nord et de promouvoir le développement du hockey, l'arrondissement de Montréal-Nord propose d'octroyer à l'Organisation du Hockey Mineur de Montréal-Nord une contribution financière totalisant 40 000 \$. Cette entente, d'une durée de trois ans, couvre les saisons 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026. Cette aide financière à l'organisme provient d'une contribution forfaitaire versée par le Club de hockey Midget AAA Laval-Montréal à l'arrondissement de Montréal-Nord pour l'utilisation des installations de l'aréna Fleury et des services connexes offerts par l'arrondissement. Le présent sommaire vise à approuver la convention entre la Ville de Montréal- Arrondissement de Montréal-Nord et l'Organisation du Hockey Mineur de Montréal-Nord établissant les modalités et les conditions d'utilisation de l'aire de glace à l'aréna Fleury et Rolland et les services connexes pour la durée de cette entente.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA20 10220 : Accorder une contribution financière de 28 200 \$, à l'Organisation du Hockey Mineur de Montréal-Nord (O.H.M.M.N.) pour l'utilisation de l'aire de glace dans les arénas Fleury et Rolland pour une durée de trois ans (2020-2023), une somme de 9 200 \$ pour la saison 2020-2021, une somme de 9 400 \$ pour la saison 2021-2022 et une somme de 9 600 \$ pour la saison 2022-2023 et approuver le projet de convention à intervenir

- CA19 10424 : Accorder une contribution financière de 8 500 \$ à l'Organisation du hockey mineur de Montréal-Nord (O.H.M.M.N.) pour la saison de hockey 2019-2020 et approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord, et l'organisme.
- CA18 10411 : Accorder une contribution financière de 18 500 \$ à l'Organisation du hockey mineur de Montréal-Nord (O.H.M.M.N.) pour la saison de hockey 2018-2019 et approuver un projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme
- CA17 01494 : Accorder une contribution financière de 18 500 \$ à l'Organisation du hockey mineur de Montréal-Nord (O.H.M.M.N.) pour la saison de hockey 2017-2018 et approuver un projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal,

- arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme
- CA16 10424 : Accorder une contribution financière de 18 500 \$ à l'Organisation du hockey mineur de Montréal-Nord (O.H.M.M.N.) pour la saison de hockey 2016-2017 et approuver un projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme
 - CA16 10007 : Accorder une contribution financière de 18 500 \$ à l'Organisation du hockey mineur de Montréal-Nord (O.H.M.M.N.) pour la saison de hockey 2015-2016 et approuver un projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme
 - CA15 10088 : Accorder une contribution financière de 18 000 \$ à l'Organisation du hockey mineur de Montréal-Nord (O.H.M.M.N.) pour la saison de hockey 2014-2015 et approuver un projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme

DESCRIPTION

Par la présente convention, l'arrondissement de Montréal-Nord s'engage à mettre à la disposition de l'Organisation du Hockey Mineur de Montréal-Nord les aires de glace dans les arénas Fleury et Rolland, pour les entraînements et les matchs, selon la grille horaire prévue au contrat de location en vigueur.

Également, il s'engage à mettre à la disposition du club, des locaux administratifs, des locaux d'entreposage et un espace d'affichage selon les modalités prévues au contrat de location en vigueur. D'autre part, à la demande de l'arrondissement, l'Organisation du Hockey Mineur de Montréal-Nord s'engage à partager avec le Midget AAA, les installations mises à leur disposition à l'aréna Fleury, et ce, à même sa banque d'heures d'aire de glace allouée par l'arrondissement.

JUSTIFICATION

L'arrondissement veut assurer un service continu, diversifié et équilibré qui répond aux besoins des citoyens en matière de sport. Montréal-Nord soutien par le prêt d'installation sportive les divers sports de glace, dont le hockey. L'Organisation du Hockey Mineur de Montréal-Nord, dans la poursuite de ses activités, vise notamment à favoriser une plus grande accessibilité à la pratique du hockey aux jeunes issus de familles défavorisées. Par le billet de la convention qui lie le Midget AAA et l'arrondissement, cela facilite l'objectif que s'est fixé le club de hockey de l'arrondissement. Également, la présence de l'équipe élite du Midget AAA dans l'arrondissement, cela sert d'inspiration pour les jeunes du hockey mineur.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les dépenses prévues pour les saison 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026 seront imputées dans le budget de fonctionnement. Ainsi l'Organisation du Hockey Mineur de Montréal-Nord se verra attribuer une contribution financière totalisant 40 000 \$ pour le soutien à sa mission qui se détail comme suit :

Pour la saison 2023-2024 - 10 000 \$

Pour la saison 2024-2025 - 10 000 \$

Pour la saison 2025-2026 - 20 000 \$

Les modalités de versement sont inscrites à la convention.

MONTRÉAL 2030

Le présent dossier décisionnel est en lien avec les priorités suivantes de la Stratégie 2030 de la Ville de Montréal :

Priorité #9 | Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire

Également, le dossier est en concordance avec la planification stratégique de l'arrondissement, Oser ensemble Montréal-Nord 2016-2025, principalement sur l'axe d'intervention suivante :

Des services aux citoyens adaptés à leurs besoins : Orientation #1 | Une communauté engagée envers ses jeunes

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Soutenir le développement des activités de l'Organisation du Hockey Mineur de Montréal-Nord.

- Promouvoir la pratique d'activités physiques chez les jeunes.
- Favoriser une plus grande accessibilité à la pratique du hockey chez les jeunes issus de familles défavorisées de Montréal-Nord.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Sans objet.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Cahier de programmation «InfoNord», site internet et journaux locaux

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Assurer le suivi de la convention

- Octroi des contributions financières selon les modalités établies.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Sophie BOULAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Doug Scott LORVIL
agent(e) de developpement d'activites
culturelles physiques et sportivess

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-06-08

Karine BOULAY
chef(fe) de division - sports, loisirs et
developpement social en arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Claudel TOUSSAINT
Directeur



Dossier # : 1236324001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement socia
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 31 113 \$ à la Table de quartier de Montréal-Nord, pour la période 2023-2024 afin de réaliser sa mission de mobilisation et de concertation territoriale conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local (IMSDSL) et approuver le projet de convention à cet effet.

Il est recommandé:

QUE soit accordée une contribution financière de 31 113 \$ à la Table de quartier de Montréal-Nord, pour l'année 2023-2024, conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2023-06-22 16:01

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1236324001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement socia
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 31 113 \$ à la Table de quartier de Montréal-Nord, pour la période 2023-2024 afin de réaliser sa mission de mobilisation et de concertation territoriale conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local (IMSDSL) et approuver le projet de convention à cet effet.

CONTENU**CONTEXTE**

En 2006, l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local (IMSDSL ou Initiative montréalaise) entre officiellement en vigueur, avec sa structure de gouvernance et ses outils de gestion. Elle est le résultat d'un engagement de partenariat entre Centraide du Grand Montréal, la Coalition montréalaise des Tables de quartier – CMTQ, la Direction régionale de santé publique (DRSP), du Centre intégré universitaire de santé et des services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL), des cinq centres intégrés de santé et de services sociaux (CIUSSS) de Montréal, de la Ville de Montréal – Service de la diversité et de l'inclusion sociale et des arrondissements.

L'Initiative montréalaise vise à contribuer au développement social dans les quartiers en luttant contre la pauvreté et les inégalités sociales. Elle soutient la concertation des acteurs afin d'améliorer la qualité et les conditions de vie des populations relativement à des enjeux priorités par le milieu notamment dans les domaines de la santé, de l'aménagement urbain, de l'environnement, de l'éducation, de l'économie, de l'habitation, du transport, de la sécurité, de l'emploi, de la sécurité alimentaire, de la culture, des sports, des loisirs et de tous autres enjeux interpellant les partenaires de la communauté.

En reconnaissant le rôle central des Tables de quartier dans le développement social des quartiers et en leur accordant un soutien financier, l'Initiative montréalaise vise plus spécifiquement à :

- Mettre à la disposition des quartiers des ressources dédiées à la mobilisation et à la concertation des acteurs locaux, au développement du leadership et de la capacité collective d'agir du milieu, afin de maximiser leur pouvoir d'intervenir sur les enjeux qui les touchent;
- Contribuer à la mise en place ou au renforcement d'un espace permettant aux acteurs locaux de mieux se connaître, de mieux se comprendre et de se mobiliser autour d'objectifs communs pour le développement de leur communauté;
- Favoriser l'action collective et intégrée des communautés locales pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale ainsi qu'améliorer la qualité et les conditions de vie.

En 2012, les partenaires financiers de l'Initiative montréalaise ont bonifié le financement alloué aux Tables de quartier afin de mieux soutenir les quartiers dans le développement d'une vision intégrée et concertée du développement local.

En 2013-2014, un comité de travail composé de représentants des partenaires de l'Initiative montréalaise a actualisé le document *Orientations et paramètres de gestion et de l'évaluation*. En 2015, un nouveau cadre de référence précisant les finalités de l'Initiative montréalaise et clarifiant les caractéristiques et les rôles d'une Table de quartier est adopté et remplace le document précédent.

La présente démarche vise à confirmer la reconnaissance et l'engagement du conseil d'arrondissement envers la Table de quartier de Montréal-Nord, dans le respect du cadre de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local.

La contribution totale versée par les trois partenaires financiers pour la période 2023-2024 s'élève à un peu plus de 3 M\$.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ville de Montréal:

CG23 0200 du 20 avril 2023

Approuver la lettre (addenda 2) de confirmation de la prolongation de l'Entente administrative 2018-2023 sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité par laquelle la ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire confie à la Ville de Montréal la gestion d'une enveloppe de 11 M\$ majorant ainsi le montant total du soutien accordé de 45 574 610 \$ (CG à venir) à 56 574 610 \$, pour la période du 1er avril 2023 au 31 mars 2024 (auxquels s'ajoutent les 5,25 M\$ versés pour la période du 1er avril au 31 octobre 2018, dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité 2013-2018 (CG18 0372), pour un total de 61 824 160 \$) / Autoriser un budget de dépenses additionnel équivalent au revenu additionnel correspondant

CG23 0163 du 20 avril 2023

Approuver l'avenant (addenda 1) à l'Entente administrative 2018-2023 sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité par lequel la ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire confie à la Ville de Montréal la gestion d'une enveloppe supplémentaire de 824 610 \$ majorant ainsi le montant total du soutien accordé de 44,75 M\$ (CG18 0440) à 45 574 610 \$, pour la période du 1er avril 2023 au 31 mars 2024 (auxquels s'ajoutent les 5,25 M\$ versés pour la période du 1er avril au 31 octobre 2018, dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité 2013-2018 (CG18 0372), pour un total de 50 824 160 \$) / Autoriser un budget de dépenses équivalent au revenu additionnel correspondant / Signer l'avenant (addenda 1) de l'Entente administrative 2018-2023 à cet effet

CG18 0440 du 23 août 2018

Approuver le projet d'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal par lequel le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale confie à la Ville de Montréal la gestion d'une enveloppe de 44,75 M\$ sur cinq ans, soit 4,75 M\$ en 2018-2019, 10 M\$ en 2019-2020, 10 M\$ en 2020-2021, 10 M\$ en 2021-2022 et 10 M\$ en 2022-2023.

CM15 0329 du 24 mars 2015

Adopter un nouveau cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local

Arrondissement de Montréal-Nord:

CA22 10 191 -Accorder une contribution financière de 31 113 \$ à la Table de quartier de Montréal-Nord, pour l'année 2022 et 2023, conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local et approuver le projet de convention à intervenir.

CA21 10 143 du 7 juin 2021 - Accorder une contribution financière de 31 113 \$ à la Table de quartier de Montréal-Nord, pour l'année 2021 et 2022, conformément au Cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local et approuver le projet de convention à intervenir.

CA20 10112 du 4 mai 2020 - Accorder une contribution financière de 31 113 \$ à la Table de quartier de Montréal-Nord pour l'année 2020 conformément au Cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local et approuver le projet de convention à intervenir.

CA19 10 261 du 3 juin 2019 - Accorder une contribution financière de 31 113 \$ à la Table de quartier de Montréal-Nord pour l'année 2019 conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local et approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

DESCRIPTION

La Table de quartier de Montréal-Nord (TQMN) est une table de concertation intersectorielle et multi-réseaux. Par son approche inclusive et démocratique, elle contribue à améliorer la qualité et les conditions de vie de la population de Montréal-Nord. La Table soutient les projets significatifs des différentes organisations autour d'enjeux et d'actions priorités collectivement qui ont notamment un effet durable sur le développement social, communautaire, environnemental et économique. Le travail de la TQMN s'articule autour du Plan de développement social de Montréal-Nord 2021-2026 et de ses 6 priorités de quartier :

- Réussite éducative;
- création d'espaces de vie inclusifs, accessibles et verts;
- sécurité des filles, des femmes et de leurs enfants;
- accessibilité à une saine alimentation;
- inclusion sociale et économique;
- logement;

auxquels s'ajoutent deux autres priorités:

- immigration/vivre ensemble
- et vieillissement de la population.

JUSTIFICATION

La TQMN répond aux exigences du cadre de référence de l'IMSDSL.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget alloué par l'Initiative montréalaise pour la période 2023-2024, pour la Table de quartier de Montréal-Nord s'élève à 102 159\$ répartis de la manière suivante :

Centraide	DRSP	Ville de Montréal (incluant le Ville/MESS)	Total
-----------	------	--	-------

• 49 620 \$	• 22 335 \$	• 31 113 \$	103 068\$
-------------	-------------	-------------	-----------

Plus spécifiquement, le soutien financier accordé par la Ville de Montréal provient des sources suivantes :

Provenance des fonds	Soutien recommandé	% par rapport au financement global
Service de la diversité et de l'inclusion sociale	14 733\$	14, 2%
Entente administrative Ville/MTESS	16 380 \$	15,8 %
TOTAL	31 113\$	

Le paiement à l'organisme se fera en un seul versement (100 %) dans les trente (30) jours suivant la signature de la convention.

Concernant la contribution allouée par le Service de la Diversité et de l'inclusion sociale

- Cette dépense est entièrement assumée par la Ville centrale à même le budget du Service de la Diversité et de l'inclusion sociale.

Concernant la contribution allouée par l'Entente administrative MESS-VILLE

- Cette contribution financière demeure non récurrente.
- Le budget alloué demeure entièrement financé par le gouvernement du Québec (le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale).
- Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la lutte à la pauvreté qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

MONTRÉAL 2030

Le financement de l'IMSDSL à la TQMN s'inscrit directement dans les orientations du Plan stratégique Montréal 2030.

Renforcer la solidarité, l'équité et l'inclusion

La Ville est fermement déterminée à ne laisser personne derrière et à renforcer la solidarité et la résilience au sein de la communauté. Elle s'engage à mettre en place des mesures concrètes pour protéger et respecter les droits humains, lutter contre le racisme et les discriminations systémiques, et soutenir activement des actions solidaires. Elle s'engage à réduire les iniquités et les écarts au sein de sa population dans toute sa diversité, tant sociale que culturelle.

Amplifier la démocratie et la participation

La Ville s'engage à rendre sa gouvernance plus participative, ouverte et transparente, de manière à ce que les citoyennes et citoyens, dans toute leur diversité et sans exclusion, aient la possibilité et les moyens de contribuer à la prise de décision publique, à l'amélioration de leur milieu de vie et au développement de la métropole.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Prise en compte de manière intégrée des différents enjeux liés au développement des communautés

locales.

- Développement de priorités communes et d'actions concertées.
- Meilleure utilisation des ressources disponibles.
- Plus grande mobilisation des citoyens et des groupes.
- Réduction de la pauvreté.
- Amélioration globale de la qualité et des conditions de vie.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S/O

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S/O

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Judith BOISCLAIR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Eve GAUTHIER, Service de la diversité et de l'inclusion sociale

Lecture :

Eve GAUTHIER, 5 juin 2023

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie CHAPADOS
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Chilandre PATRY
chef(fe) de division - sports, loisirs et
développement social en arrondissement

Le : 2023-06-05

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Claudel TOUSSAINT

Directeur



Dossier # : 1239738005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement socia
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder des contributions financières totalisant la somme 14 235 \$ aux organismes suivants : 2000 \$ aux Fourchettes de l'espoir pour l'activité "Le festival des boulettes" qui s'est tenue le 10 juin 2023, 6 235\$ à l'organisme Artistes en arts visuels du Nord de Montréal (AAVNM) pour le "Symposium des arts 2023" qui aura eu lieu le 26 et 27 août 2023 et 6 000\$ à l'organisme Fondation des médecins canado-haïtiens pour l'activité "La foire santé 2023" qui aura lieu le 30 septembre 2023.

QUE soient accordées des contributions financières totalisant la somme 14 235 \$ aux organismes suivants : 2000 \$ aux Fourchettes de l'espoir pour l'activité "Le festival des boules" qui a eu lieu le 10 juin 2023, 6 235\$ à l'organisme Artistes en arts visuels du Nord de Montréal (AAVNM) pour le "Symposium des arts 2023" qui aura eu lieu le 26 et 27 août 2023 et 6 000\$ à l'organisme Fondation des médecins canado-haïtiens pour l'activité "La foire santé 2023" qui aura lieu le 30 septembre 2023.
ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2023-06-27 13:11

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1239738005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement socia
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder des contributions financières totalisant la somme 14 235 \$ aux organismes suivants : 2000 \$ aux Fourchettes de l'espoir pour l'activité "Le festival des boulettes" qui s'est tenue le 10 juin 2023, 6 235\$ à l'organisme Artistes en arts visuels du Nord de Montréal (AAVNM) pour le "Symposium des arts 2023" qui aura eu lieu le 26 et 27 août 2023 et 6 000\$ à l'organisme Fondation des médecins canado-haïtiens pour l'activité "La foire santé 2023" qui aura lieu le 30 septembre 2023.

CONTENU**CONTEXTE**

La Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de Montréal-Nord (ci-après nommée la politique) a été adoptée le 11 octobre 2011 et est entrée en vigueur en janvier 2012.

Cette politique permet d'encadrer les partenariats qui prévalent à Montréal-Nord ainsi que le soutien que l'arrondissement accorde aux organismes œuvrant dans les domaines du développement social, culturel, communautaire, des loisirs et du sport, à l'intention des résidents et résidentes de Montréal-Nord. La politique incite les organismes à avoir une gestion rigoureuse des ressources consenties et fixe pour ces partenaires des règles claires, équitables et transparentes pour l'accès aux équipements et à l'aide financière fournie par l'arrondissement. À cet égard, elle contribue à assurer aux citoyens de Montréal-Nord une offre de services diversifiée et de qualité en matière de culture, de sport, de loisir ainsi qu'un soutien au développement social.

Pour obtenir une subvention dans le cadre d'un projet spécial, l'organisme doit faire sa demande par écrit en remplissant le formulaire prévu à cette fin et la déposer pour analyse à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social. Si le projet est accepté, l'organisme doit compléter un rapport d'activités, après sa réalisation, et le transmettre à cette même Direction.

Les projets qui peuvent être soumis par les partenaires doivent répondre à l'un ou l'autre des objectifs suivants :

- a) Soutenir des activités ou des événements réalisés en dehors de la programmation normale d'un projet ou d'un programme existant;
- b) Mettre au point une programmation d'activités à l'intention de jeunes de moins de 25 ans qui n'est pas soutenue financièrement par une autre source de subvention;

- c) Appuyer des mesures et des politiques afin de faciliter la participation de personnes de milieux défavorisés aux activités d'un organisme;
- d) Souligner l'anniversaire de l'organisme qui présente une demande.

Dans ce cadre, les trois (3) organismes ci-dessous énumérés sont admissibles au programme et ont acheminé une demande d'aide financière dans le cadre du programme de Subventions aux organismes de l'arrondissement.

- 1- Les Fourchettes de l'espoir
- 2- AAVNM
- 3-Fondation des médecins canado-haïtiens

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA 10 192 (27 juin 2022) Accorder des contributions financières totalisant la somme de 24 000 \$, pour l'année 2022, aux organismes suivants : 5 000 \$ à La musique aux enfants pour le projet «Création d'un camp de jour musical, qui se tiendra du 1er au 31 juillet 2022, 6 000 \$ à la Fondation des médecins Canado-Haïtiens pour le projet «La Foire Santé 2022» qui aura lieu le 24 septembre 2022, 5 000 \$ à la Route de Champlain pour le projet «6e édition de la fête de la rivière» qui se tiendra du 13 au 14 août 2022, 3 000 \$ aux Fourchettes de l'Espoir pour le projet «Festival des boulettes » qui a eu lieu le 18 juin 2022 et 5 000 \$ à l'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR) pour le projet «Les Olympiades et la kermesse des Aînés de Montréal-Nord» qui aura lieu les 11 et 18 août 2022 et approuver les projets de conventions à intervenir.

CA20 10 169 (29 juin 2020) : Approuver les projets d'addenda modifiant les conventions intervenues dans les projets suivants: au Centre des jeunes l'Escale pour les projets "Aspirants-animateurs, Travail alternatif payé à la journée - TAPAJ et Milieu de vie", aux Fourchettes de l'Espoir pour les projets "Ma première expérience de travail et École culinaire Les petits chefs", à l'Institut Pacifique pour les projets "Activités éducatives pour les enfants de 5 à 12 ans de l'Institut Pacifique et Temps libre été", à La musique aux enfants pour le projet "La musique aux enfants, un projet structurant pour la petite enfance au cœur de Montréal-Nord", au Centre de pédiatrie sociale de Montréal-Nord pour le projet "Psychomotricité", à Un itinéraire pour tous pour le projet "Mentorat pour la réussite scolaire", à Coup pouce jeunesse de Montréal-Nord pour le projet "Place à l'entraide", à la Coopérative de solidarité multisports plus pour le projet "Certification et engagement jeunesse", à Entre-Parents de Montréal-Nord pour le projet "Mon samedi y'a pas de parents !", au YMCA du Québec pour le projet "Alternative à la suspension".

CA21 10 208 (30 août 2021) : Accorder une contribution financière de 6 000 \$ au Centre communautaire multiethnique de Montréal-Nord (en partenariat avec la Fondation des médecins Canado-Haïtiens) pour le projet spécial « Foire santé de Montréal-Nord » qui aura lieu samedi le 25 septembre 2021 de 10 h à 18 h au Centre de loisirs de Montréal-Nord et approuver le projet de convention à intervenir.

CA20 10 169 (29 juin 2020) : Approuver les projets d'addenda modifiant les conventions intervenues dans les projets suivants: au Centre des jeunes l'Escale pour les projets "Aspirants-animateurs, Travail alternatif payé à la journée - TAPAJ et Milieu de vie", aux Fourchettes de l'Espoir pour les projets "Ma première expérience de travail et École culinaire Les petits chefs", à l'Institut Pacifique pour les projets "Activités éducatives pour les enfants de 5 à 12 ans de l'Institut Pacifique et Temps libre été", à La musique aux enfants pour le projet "La musique aux enfants, un projet structurant pour la petite enfance au cœur de Montréal-Nord", au Centre de pédiatrie sociale de Montréal-Nord pour le projet "Psychomotricité", à Un itinéraire pour tous pour le projet "Mentorat pour la réussite scolaire", à Coup pouce jeunesse de Montréal-Nord pour le projet "Place à l'entraide", à la

Coopérative de solidarité multisports plus pour le projet "Certification et engagement jeunesse", à Entre-Parents de Montréal-Nord pour le projet "Mon samedi y'a pas de parents !", au YMCA du Québec pour le projet "Alternative à la suspension".

CA19 10 309 () : Accorder une contribution financière de 5 000 \$ au Centre communautaire multiethnique de Montréal-Nord (en partenariat avec la Fondation des médecins Canado-Haïtiens) pour le projet spécial « Foire santé de Montréal-Nord » qui aura lieu samedi le 28 septembre 2019 de 10 h à 18 h au Centre de loisirs de Montréal-Nord et approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

CA18 10 243 (4 juin 2018) : Accorder une contribution financière de 5 000 \$ au Centre communautaire multiethnique de Montréal-Nord (en partenariat avec la Fondation des médecins Canado-Haïtiens) pour un projet spécial « Foire santé de Montréal-Nord » qui aura lieu samedi le 29 septembre 2018 au Centre de loisirs de Montréal-Nord et approuver un projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

CA17 10 258 (27 juin 2017) : Accorder une contribution financière de 5 000 \$ au Centre communautaire multiethnique de Montréal-Nord (en partenariat avec la Fondation des médecins Canado-Haïtiens) pour un projet spécial « Foire santé de Montréal-Nord » qui aura lieu samedi le 30 septembre 2017 au Centre de loisirs de Montréal-Nord et approuver un projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

CA17 10 217 du 5 juin 2017 - Accorder une contribution financière de 5 000 \$ à l'Association Récréotouristique Montréal-Nord faisant affaire sous le nom « la Route de Champlain » pour un projet spécial la « Fête de la Rivière » qui aura lieu le 12 et 13 août, au parc Aimé-Léonard et approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

CA16 10 296 du 8 août 2016 - Accorder une contribution financière de 35 000 \$ à l'organisme La Route de Champlain en vue de la réalisation de son plan d'action: 30 000 \$ pour un soutien au démarrage; 5 000 \$ pour la tenue de l'événement spécial «Fête de la Rivière » qui aura lieu les 27 et 28 août 2016 au parc Aimé-Léonard et accorder les dérogations requises en vertu du règlement RGCA05-10-0008 sur les parcs, bassins d'eau et les édifices publics pour la tenue de cet événement.»

CA21 10 277 Accorder une contribution financière de 2 300 \$ aux Fourchettes de l'Espoir pour la tenue du projet « De l'Espoir à sa table » qui aura lieu le 24 décembre 2021.

CA16 10 306 (10 août 2016) : Accorder une contribution financière de 3 750 \$ à l'organisme Artistes en Arts Visuels du nord de Montréal pour la tenue de l'événement « Symposium d'arts visuels de Montréal-Nord » qui aura lieu les 27 et 28 août au parc Ottawa et sur la rue Fleury Est.

CA19 10390 (9 septembre 2019) : Entériner une contribution financière de 3 988 \$ à l'organisme Artistes en Arts Visuels du nord de Montréal pour la tenue de l'événement « Symposium d'arts visuels de Montréal-Nord » qui a eu lieu les 31 août et 1er septembre 2019 au parc Ottawa et à la Galerie 3440 rue Fleury Est.

DESCRIPTION

1. Nom de l'organisme : Les Fourchettes de l'espoir
Titre du projet : Festival des boulettes

Brève description du projet:

Ce festival est une compétition amicale mettant en vedette des recettes de boulettes permettant ainsi un échange et un partage culinaire entre personnes de différentes cultures.

Cette année le festival aura lieu le 10 juin 2023 au Pavillon du parc Henri-Bourassa et attend cette année plus de 500 personnes de clientèles diversifiées.

Les candidats prépareront la recette de leur choix qui sera évaluée par un jury présidé par Sœur Angèle, avec la participation de la Société des chefs, région Sud.

Parallèlement à l'évaluation du jury, les candidats présenteront leur recette sous forme de portion dégustation au public. Des coupons dégustation seront vendus aux visiteurs.

Plusieurs partenaires mettent en commun leurs efforts pour la réussite de l'activité:

- 1) L'école secondaire Calixa-Lavalée
- 2) La Fondation Soeur Angèle
- 3) La Société des chefs cuisiniers et pâtisseries du Québec
- 4) L'Arrondissement de Montréal-Nord

Montant de la contribution recommandée dans le cadre de l'entente: 2 000 \$

2. Nom de l'organisme: AAVNM

Titre du projet: Le symposium des arts 2023

Brève description du projet:

Le symposium des arts se tiendra du 26 au 27 août 2023 au parc Ottawa. Le symposium réunira près de 30 artistes mobilisés pour montrer leurs techniques picturales et échanger avec le public. Le thème de cette année sera " Québec terre d'accueil". Les discussions porteront sur l'évolution de la pratique artistique, des formes d'art développées sur un nouveau territoire et voir comment les artistes de différentes cultures s'influencent mutuellement.

Trois (3) objectifs spécifiques sont visés par les promoteurs de l'événement:

- 1) Organiser un événement avec des invités de l'extérieur de l'arrondissement, afin de créer des liens interculturels
- 2) Sensibiliser les citoyens de l'ouest à la culture et créer des liens avec les commerçants qui entourent le parc Ottawa
- 3) Diffuser le travail des artistes locaux et d'ailleurs

Montant de la contribution recommandée dans le cadre de l'entente : 6 235 \$

Nom de l'organisme: Fondation des médecins canado-haitiens

Titre du projet: La Foire santé 2023

Brève description du projet :

Dans le cadre de ce projet, les objectifs suivants sont poursuivis :

- Dépister certaines maladies chroniques insoupçonnées telles que le diabète, le glaucome, l'hypertension artérielle;
- Promouvoir les saines habitudes de vie par le biais d'une alimentation équilibrée, de l'exercice physique, d'une bonne hygiène dentaire et de la protection contre les maladies transmises sexuellement;
- Axer l'intervention sur la prévention des maladies chroniques et être en mesure de les orienter vers les cliniques appropriées ;
- Expliquer à la population les moyens à prendre pour se tenir en santé.

Pour ce faire, la Foire santé regroupera plusieurs kiosques sur différents thèmes :

- Santé des femmes, des hommes, des adolescents, et des aînés
- Anémie falciforme
- Santé bucco-dentaire
- Soins des yeux
- Santé sexuelle
- Santé mentale
- Nutrition
- Dépistage d'hypertension artérielle et diabète

Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'entente : 6 000 \$

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Subvention pour un projet spécial d'un partenaire de mission complémentaire :

Les Fourchettes de l'Espoir

« Festival des boulettes»

Une subvention de 2 000 \$ sera remise en un versement.

AAVNM

« Le symposium des arts 2023»

Une subvention de 6 235 \$ sera remise en un versement.

Fondation des médecins canado-haïtiens

« Le symposium des arts 2023»

Une subvention de 6 000 \$ sera remise en un versement.

Ces dépenses seront imputées dans le budget de fonctionnement de l'arrondissement, DCSLDS.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Des communications sont prévues selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique, Annexe 2 du projet de convention

- La promotion du Festival des boulettes se fera notamment sur la page Facebook de l'organisme, par l'Équipe quartier, l'organisme CAMÉE, le Carrefour des retraités de Montréal-Nord, le bouche-à-oreille et les panneaux d'affichage dynamique de l'arrondissement.
- La promotion de l'activité le Symposium des arts 2023 se fera sur les médias sociaux des partenaires et des commanditaires, les panneaux d'affichage dynamique de l'arrondissement. Des affiches seront distribuées dans les commerces de la rue Fleury Est et un communiqué sera envoyé aux médias par l'organisme.
- La promotion de l'activité la Foire de santé 2023 se fera dans les écoles, chez les membres, les médias et sur le site internet de l'organisme. Une annonce sera faite par

la Table de quartier de Montréal-Nord, les radios communautaires de la communauté haïtienne, ainsi que les panneaux d'affichage dynamique de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Sophie BOULAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marjorie LEONARD
agent(e) de liaison - organismes culturels,
sportifs et de développement social

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-06-05

Chilandre PATRY
chef(fe) de division - sports, loisirs et
développement social en arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Claudel TOUSSAINT
Directeur



Dossier # : 1231038014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 500\$ auprès du Centre communautaire Annour (CCA) afin de les soutenir pour le financement de la fête de fin d'année scolaire des 550 étudiants, et ce, à même le budget discrétionnaire des élu.e.s

QUE soit entérinée une contribution financière de 500 \$ au Centre communautaire Annour (CCA), et ce, à même le budget discrétionnaire des élus;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2023-06-27 13:10

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1231038014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 500\$ auprès du Centre communautaire Annour (CCA) afin de les soutenir pour le financement de la fête de fin d'année scolaire des 550 étudiants, et ce, à même le budget discrétionnaire des élu.e.s

CONTENU**CONTEXTE**

Les élu.e.s de l'arrondissement autorisent ponctuellement le versement de contributions financières à divers organismes sportifs, communautaires, de loisirs ou culturels.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Il est recommandé d'accorder une contribution financière de 500\$ auprès du Centre communautaire Annour (CCA) afin de les soutenir pour le financement de la fête de fin d'année scolaire des 550 étudiants, et ce, à même le budget discrétionnaire des élu.e.s. Le centre communautaire Annour (CCA) distribue chaque fin d'année scolaire des certificats cadeaux aux étudiants qui se sont démarqués durant l'année scolaire et aux bénévoles qui nous aident lors des activités des cours d'arabe, d'anglais, d'informatique, de couture et de Taekwondo.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense au montant de 500 \$ sera imputée au budget de représentation des élu.e.s
Fournisseur : 550438

MONTRÉAL 2030**IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Sophie BOULAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sandrine VILLON
Chargée de secrétariat

ENDOSSÉ PAR

Carine HADDAD
directeur(-trice)-services administratifs en
arrondissementt

Le : 2023-06-15

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Carine HADDAD
directeur(-trice)-services administratifs en
arrondissementt



Dossier # : 1231038013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une contribution financière de 300\$ pour une commandite auprès de l'Association culturel Bridges afin de soutenir M. Habib Abdallah lors des Championnats du Monde Ironman prévus le 10 septembre 2023 à Nice en France, et ce, à même le budget de représentation des élu.e.s

QUE soit accordée une contribution financière de 300 \$ pour une commandite auprès de l'Association culturel Bridges afin de soutenir M. Habib Abdallah lors des Championnats du Monde Ironman prévus le 10 septembre 2023 à Nice en France, et ce, à même le budget discrétionnaire des élu.e.s pour l'année 2023.

ET QUE cette contribution financière soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2023-06-27 13:06

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1231038013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une contribution financière de 300\$ pour une commandite auprès de l'Association culturel Bridges afin de soutenir M. Habib Abdallah lors des Championnats du Monde Ironman prévus le 10 septembre 2023 à Nice en France, et ce, à même le budget de représentation des élu.e.s

CONTENU**CONTEXTE**

Les élu.e.s de l'arrondissement autorisent ponctuellement le versement de contributions financières à divers organismes sportifs, communautaires, de loisirs ou culturels.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Il est recommandé d'accorder une contribution financière de 300\$ pour une commandite auprès de l'Association culturel Bridges afin de soutenir M. Habib Abdallah lors des Championnats du Monde Ironman prévus le 10 septembre 2023 à Nice en France, et ce, à même le budget de représentation des élu.e.s pour l'année 2023.

M. Habbib Abdallah, natif de Montréal-Nord est très impliqué dans l'arrondissement par l'organisation d'événements sportifs pour les jeunes du quartier. Il est également une inspiration pour les jeunes à travers ses performances sportifs tout en essayant de leur prouver qu'avec de la détermination, on peut atteindre nos rêves, peut importe d'où l'on vient.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La contribution financière au montant de 300 \$ sera imputée au budget de représentation des élu.e.s

Fournisseur :

MONTRÉAL 2030**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Sophie BOULAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sandrine VILLON
Chargée de secrétariat

ENDOSSÉ PAR

Carine HADDAD
directeur(-trice)-services administratifs en
arrondissementt

Le : 2023-06-15

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Carine HADDAD
directeur(-trice)-services administratifs en
arrondissementt



Dossier # : 1239738007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement socia
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 5 000\$ à l'organisme Maison des jeunes l'Ouverture pour la 29e édition du tournoi de basket ball de rue à Montréal-Nord qui aura lieu du 2 août au 6 août au parc le Carignan.

Que soit accorder une contribution financière de 5 000\$ à l'organisme Maison des jeunes l'Ouverture pour la 29e édition du tournoi de basket ball de rue à Montréal-Nord qui aura lieu du 2 août au 6 août au parc le Carignan.

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2023-07-04 16:03

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1239738007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement socia
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 5 000\$ à l'organisme Maison des jeunes l'Ouverture pour la 29e édition du tournoi de basket ball de rue à Montréal-Nord qui aura lieu du 2 août au 6 août au parc le Carignan.

CONTENU

CONTEXTE

Le 11 octobre 2011, le conseil d'arrondissement de Montréal-Nord a adopté la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes. Celle-ci stipule que les subventions pour des projets spéciaux peuvent être accordées aux partenaires reconnus. Pour obtenir une subvention pour un projet spécial, l'organisme doit faire sa demande par écrit en remplissant le formulaire prévu à cette fin et la déposer pour analyse à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social. Si le projet est accepté, l'organisme doit compléter un rapport d'activités, après sa réalisation, et le transmettre à cette même Direction.

Les projets qui peuvent être soumis par les partenaires doivent répondre à l'un ou l'autre des objectifs suivants :

- a) Soutenir des activités ou des événements réalisés en dehors de la programmation normale d'un projet ou d'un programme existant;
- b) Mettre au point une programmation d'activités à l'intention des jeunes de moins de 25 ans qui n'est pas soutenue financièrement par une autre source de subvention;
- c) Appuyer des mesures et des politiques afin de faciliter la participation de personnes de milieux défavorisés aux activités d'un organisme;
- d) Souligner l'anniversaire de l'organisme qui présente une demande.

Dans ce cadre, les organismes Maison des jeunes l'Ouverture et Association de Place Normandie ont déposé une demande répondant principalement aux critères a), c) et d) de la politique auprès de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 10 310 du 25 juin 2019 - Accorder une contribution financière de 5 000 \$ à la Maison des jeunes l'Ouverture pour le projet spécial « 27e édition tournoi basket de rue » qui aura lieu du 7 au 11 août 2019 au parc Le Carignan et approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

CA12 10 252 du 14 août 2012 - Accorder des contributions financières totalisant 6960 \$ aux organismes ci-après désignés soit un montant de 500 \$ au Club de judo La voie souple de Montréal-Nord pour sa participation au «Championnat canadien de judo», un montant de 710 \$ à Coup de pouce jeunesse pour le projet «En juin c'est presque l'été», un montant de 500 \$ à la Maison des jeunes l'ouverture pour le projet «Olympiades des aînés» et un montant de 2 000 \$ pour le «Tournoi de basket de rue», un montant de 1600 \$ à Évolu-jeunes 19-30 pour le «Tournoi de basket de rue», un montant de 250 \$ au Club de pétanque les Boules Joyeuses de Montréal-Nord, un montant de 450 \$ à la Ligue de tennis de Montréal-Nord **et un montant de 700 \$ à l'Association de Place Normandie pour activités reliées à leur 40e anniversaire**, un montant de 250 \$ au groupe d'entraide Alzheimer de Montréal-Nord.

DESCRIPTION

La Maison des jeunes l'Ouverture a déposé une demande de subvention pour le projet « 29e édition du Tournoi basket de rue de Montréal-Nord » qui se déroulera du 2 au 6 août au parc Le Carignan. Pour cette édition, le comité organisateur veut offrir un tournoi toujours plus festif. En effet, les prestations se feront directement sur les terrains de basket, par intermittence durant tout le tournoi pour faciliter les interactions avec le public.

Mis à part les matchs de basket-ball, il y aura des concours d'habiletés: Dunk et 3 points. Lors des finales, un mini spectacle avec les jeunes du quartier, des groupes de danse, des cheerleaders, et des slameurs. Des jeux gonflables, des kiosques de maquillage seront aussi à la disposition des jeunes familles pour que tous les groupes d'âge puissent s'amuser.

Cette activité s'adresse à des jeunes âgés de 12 à 14 ans, 15 à 17 ans et de 18 à 24 ans, de même aux nouveaux arrivants, les filles et les catégories ouvertes.

Ce projet vise à renforcer le sentiment d'appartenance et de fierté envers Montréal-Nord et réunir, une fois par année, les adeptes du basket-ball.

L'objectif de participation attendu cette année est de 300 jeunes basketteurs, de 1000 à 2000 spectateurs dont 200 à 300 filles et des jeunes nouveaux arrivants de l'arrondissement afin de leur permettre de socialiser, créer un esprit d'appartenance à leur nouveau quartier et se faire de nouveaux amis.

Montant recommandé: 5 000\$

JUSTIFICATION

Dans le but de permettre aux promoteurs d'événements locaux d'optimiser et d'accroître le rayonnement de leurs événements, l'arrondissement de Montréal-Nord entend leur offrir un accompagnement particulier en fonction de leurs besoins et objectifs spécifiques.

À titre de précision, ces demandes de subventions s'inscrivent dans le cadre du volet *Projets spéciaux* de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de Montréal-Nord et ne font pas partie:

- a) d'un appel de projets spécifique;
- b) d'une entente de partenariat;
- c) d'un financement triennal.
- d) et ne constituent pas une demande supplémentaire faite en lien avec les programmes d'aide financière liée au cadre de référence de l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense de 5 000 \$ sera imputée dans le budget de fonctionnement de l'Arrondissement.
Subvention pour un projet spécial d'un partenaire de mission partagée:

- Maison des Jeunes l'Ouverture: 5000 \$ en un seul versement

MONTREAL 2030

Les subventions recommandées à ces organismes sont en lien avec les orientations du Plan stratégique Montréal 2030 suivants:

2) Renforcer la solidarité, l'équité et l'inclusion en consolidant un filet social fort, en favorisant le lien social et en assurant la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire.

3) Amplifier la démocratie et la participation en favorisant la participation et l'engagement des citoyennes et citoyens à la vie publique municipale et les positionner, ainsi que les acteurs locaux, au cœur des processus de décision.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ces subventions sont nécessaires pour les organismes afin qu'ils puissent tenir leur événement.

L'arrondissement est favorable à la réalisation d'activités qui facilitent les rencontres entre les citoyens et qui brisent l'isolement social tout en aidant les personnes à vivre des moments heureux. Ces événements favorisent le vivre ensemble et contribuent aussi au rayonnement de l'arrondissement.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La promotion de cet événement se fera sur la Page Facebook de l'organisme, dans les écoles Henri-Bourassa et Calixa-Lavalée, les organismes jeunesse ou apparentés et les réseaux sociaux. La promotion se fera aussi dans tous les parcs de l'arrondissement par des animateurs, ainsi que par la table de concertation jeunesse de Montréal-Nord, la Table de quartier et le journal du quartier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs. Le présent dossier est conforme à la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de Montréal-Nord

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sophie BOULAY, Montréal-Nord

Lecture :

Sophie BOULAY, 27 juin 2023

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marjorie LEONARD
agent(e) de liaison - organismes culturels,
sportifs et de développement social

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-06-16

Chilandre PATRY
chef(fe) de division - sports, loisirs et
développement social en arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Claudel TOUSSAINT
Directeur



Dossier # : 1231038012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une contribution financière de 500\$ auprès de l'école primaire Ste-Colette afin d'offrir la possibilité aux jeunes de l'équipe Flag Football d'assister au match d'ouverture des Alouettes le 10 juin 2023 et ce, à même le budget des élu.e.s.

QUE soit autorisée une contribution financière de 500 \$ auprès de l'école primaire Ste-Colette afin d'offrir la possibilité aux jeunes de l'équipe Flag Football d'assister au match d'ouverture des Alouettes le 10 juin 2023
ET QUE cette contribution financière soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2023-06-27 13:05

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1231038012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une contribution financière de 500\$ auprès de l'école primaire Ste-Colette afin d'offrir la possibilité aux jeunes de l'équipe Flag Football d'assister au match d'ouverture des Alouettes le 10 juin 2023 et ce, à même le budget des élu.e.s.

CONTENU**CONTEXTE**

Autoriser une contribution financière de 500 \$ auprès de l'école primaire Ste-Colette afin d'offrir la possibilité aux jeunes de l'équipe Flag Football d'assister au match d'ouverture des Alouettes le 10 juin 2023 et ce, à même le budget de représentation des élu.e.s.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Il est recommandé d'autoriser une contribution financière de 500 \$ auprès de l'école primaire Ste-Colette afin d'offrir la possibilité aux jeunes de l'équipe Flag Football d'assister au match d'ouverture des Alouettes le 10 juin 2023 et ce, à même le budget de représentation des élus pour l'année financière 2023.

DESCRIPTION

L'Organisme s'engage à utiliser la somme versée en conformité avec sa demande. Il s'engage également à faire parvenir, aux personnes concernées, une preuve de l'utilisation de ladite somme.

Dans le cas où l'activité prévue n'a pas lieu, l'Organisme s'engage à aviser les personnes concernées et de proposer une activité alternative pour l'utilisation de la somme versée.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La contribution financière de 500 \$ sera imputée au budget de représentation des élu.e.s.
Fournisseur : 136594

MONTRÉAL 2030**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Sophie BOULAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sandrine VILLON
Chargée de secrétariat

ENDOSSÉ PAR

Carine HADDAD
directeur(-trice)-services administratifs en
arrondissementt

Le : 2023-06-15

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Carine HADDAD
directeur(-trice)-services administratifs en
arrondissementt



Dossier # : 1239716002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement socia
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Répondre favorablement à la demande de prolongation des projets du Plan d'action collectif de Montréal-Nord Priorité Jeunesse 2017-2027, financés dans le cadre de l'appel triennal 2023 à hauteur de 786 289.73 \$, à même les budgets issus de: l'Entente de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (MESS-Ville), de l'Arrondissement de Montréal-Nord et de l'Axe 1 du programme Prévention Montréal de la Ville de Montréal, et ce, dans le respect des règles mises en place.

QUE soit approuvé la demande de prolongation des projets du Plan d'action collectif de Montréal-Nord Priorité Jeunesse 2017-2027, financés dans le cadre de l'appel triennal 2023 à hauteur de 787,231.25\$, à même les budgets issus de: l'Entente de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (MESS-Ville), de l'Arrondissement de Montréal-Nord et de l'Axe 1 du programme Prévention Montréal de la Ville de Montréal, et ce, dans le respect des règles mises en place
ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2023-06-27 13:27

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1239716002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement socia
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Répondre favorablement à la demande de prolongation des projets du Plan d'action collectif de Montréal-Nord Priorité Jeunesse 2017-2027, financés dans le cadre de l'appel triennal 2023 à hauteur de 786 289.73 \$, à même les budgets issus de: l'Entente de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (MESS-Ville), de l'Arrondissement de Montréal-Nord et de l'Axe 1 du programme Prévention Montréal de la Ville de Montréal, et ce, dans le respect des règles mises en place.

CONTENU**CONTEXTE**

Le présent sommaire décisionnel vise à annoncer l'octroi d'un montant de 787 231, 25\$ \$ issu du nouveau Programme Prévention Montréal, du MESS Ville et du budget interne de l'Arrondissement dans le but de poursuivre la réalisation, jusqu'en décembre 2023 pour certains projets et Mars 2024 pour d'autres, de 19 projets financés en 2022 dans le cadre de Priorité Jeunesse, afin d'assurer la continuité des services auprès des jeunes en matière de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale.

Contexte de mise en oeuvre du nouveau Programme Prévention Montréal

L'année 2022 voit la fin de cycle de quatre initiatives de la Ville de Montréal : Fonds diversité et inclusion en faveur des enfants et des familles vulnérables, Programme d'intervention de milieu pour les jeunes (PIMJ), Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes (PPVJ) et l'Action citoyenne et communautaire en sécurité urbaine (ACCSU).

Le nouveau programme Prévention Montréal vise à offrir des milieux de vie de qualité et sécuritaires dans lesquels les obstacles sont levés et les opportunités sont accessibles aux enfants et aux jeunes de moins de 30 ans ainsi qu'à leurs familles en situation de vulnérabilité.

Ce nouveau programme amorce une nouvelle façon d'aborder les enjeux en matière de prévention en sécurité urbaine et de développement du plein potentiel des enfants et des jeunes. Il est doté d'un budget sur trois ans et bénéficie de nouveaux fonds provenant du ministère de la Sécurité publique. Il est constitué de deux axes:

- Axe 1: Développement du plein potentiel de l'enfant et du jeune en situation de vulnérabilité
- Axe 2: Prévention en sécurité urbaine

La première année (2023) de Prévention Montréal est une période de démarrage progressif qui permet aux arrondissements de s'appropriier le contenu du programme et d'ajuster leurs actions en fonction du principe du programme tout en analysant les besoins locaux ainsi que les ressources disponibles, et ce, en concertation avec leurs partenaires.

Les projets déjà soutenus dans le cadre des quatre initiatives peuvent être prolongés selon les besoins locaux des arrondissements afin de limiter les ruptures de services.

Voici les conditions générales pour une prolongation:

- Les projets qui sont prolongés peuvent l'être jusqu'au 31 décembre 2023 au plus tard;
- L'organisme doit continuer de répondre aux critères d'éligibilité;
- La prolongation est pour la poursuite des activités, aucun changement sur la nature du projet n'est admissible;
- Une seule prolongation est permise par projet

FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES DANS LE CADRE DES ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (Ville-MTESS 2018-2023)

La Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale institue le Fonds québécois d'initiatives sociales, lequel vise à soutenir financièrement des initiatives en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Ces initiatives peuvent intervenir à la fois sur les causes et les conséquences de la pauvreté et de l'exclusion sociale. Au plan régional et local, le financement des initiatives doit s'inscrire dans une démarche de mobilisation et de concertation des acteurs du milieu. Celles-ci doivent mener à l'identification des priorités en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale pour un territoire donné, le tout étant consigné dans un plan d'action. Le financement des initiatives doit répondre aux priorités identifiées.

INITIATIVES ADMISSIBLES :

Sont admissibles à un financement les initiatives qui :

- luttent contre la pauvreté et l'exclusion sociale, notamment les projets d'interventions en matière de développement social et communautaire, de prévention de la pauvreté, d'aide à l'intégration en emploi des personnes éloignées du marché du travail, d'insertion sociale, d'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de pauvreté dans les territoires à concentration de pauvreté;
- ont fait l'objet d'une analyse partagée des besoins et des priorités et d'une concertation avec les représentants du milieu. Ils répondent aux objectifs des planifications stratégiques locales et régionales et des plans d'action de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, ainsi qu'aux objectifs de la Stratégie nationale;
- tiennent compte de l'analyse différenciée selon les sexes (ADS+).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Décisions - Ville-Centre CE22 2148 du 21 décembre 2022

Approuver le cadre de référence du programme Prévention Montréal 2023-2025, doté d'un budget totalisant 42 446 420 \$ sur trois ans / Approuver la répartition budgétaire entre les 19 arrondissements d'une somme de 26 429 464 \$ attribuée au volet local dudit programme pour les années 2023, 2024, 2025 / Autoriser le virement d'une somme de 19 453 143 \$ pour 2023, 2024 et 2025, à raison de 6 484 381 \$ par année, en provenance du Service de la diversité et de l'inclusion sociale vers les 19 arrondissements (1229703001)

CG23 0200 du 20 avril 2023

Approuver la lettre (addenda 2) de confirmation de la prolongation de l'Entente administrative 2018-2023 sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité par laquelle la ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire confie à la Ville de Montréal la gestion d'une enveloppe de 11 M\$ majorant ainsi le montant total du soutien accordé de 45 574 160 \$ à 56 574 160 \$, pour la période du 1er avril 2023 au 31 mars 2024 (auxquels s'additionnent les 5,25 M\$ versés pour la période du 1er avril au 31 octobre 2018, dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité 2013-2018 (CG18 0372), pour un total de 61 824 160 \$) / Autoriser un budget de dépenses additionnel équivalent au revenu additionnel correspondant

CG23 0163 du 20 avril 2023

Approuver l'avenant (addenda 1) à l'Entente administrative 2018-2023 sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité par lequel la ministre responsable de la Solidarité sociale et de

L'Action communautaire confiée à la Ville de Montréal la gestion d'une enveloppe supplémentaire de 824 160 \$ majorant ainsi le montant total du soutien accordé de 44,75 M\$ (CG18 0440) à 45 574 160 \$, pour la période du 1er avril 2023 au 31 mars 2024 (auxquels s'ajoutent les 5,25 M\$ versés pour la période du 1er avril au 31 octobre 2018, dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité 2013-2018 (CG18 0372), pour un total de 50 824 160 \$) / Autoriser un budget de dépenses équivalent au revenu additionnel correspondant / Signer l'avenant (addenda 1) de l'Entente administrative 2018-2023 à cet effet.

CG19 0325 du 20 juin 2019

Approuver une nouvelle approche de répartition des fonds basée sur la mesure du panier de consommation dans le cadre de l'Entente administrative de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale avec le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale destinée aux arrondissements et aux villes liées

CG18 0440 du 23 août 2018

Approuver le projet d'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, par laquelle le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 44,75 M\$ pour cinq ans, soit 4,75 M\$ en 2018-2019, 10 M\$ en 2019-2020, 10 M\$ en 2020-2021, 10 M\$ en 2021-2022 et 10 M\$ en 2022-2023

DESCRIPTION

Après analyse des bilans 2022-23, la/le (votre unité d'affaire) recommande d'approuver la prolongation, en tout ou en partie, des projets suivants :

Nom de l'organisme : Coup de Pouce Jeunesse

o Nom du projet : Place à l'entraide

o Montant recommandé pour 2023 : 35 600\$

o Résumé du projet (maximum 5 lignes) : Place à l'entraide est un projet d'intervention de milieu déployé par Coup de pouce jeunes se depuis 2012. Il a été développé selon une approche en lien avec la mission de l'organisme; soit l'engagement, le bénévolat et l'entraide communautaire. Il s'inscrit dans le respect des activités existantes et sollicite le développement d'activités en partenariat avec l'Association de Place Normandie et des différents organismes du milieu, en fonction des besoins identifiés et des attentes exprimées par les résidents.

o Nom de l'organisme : Coup de Pouce Jeunesse

o Nom du projet : Pairs Aidants

o Montant recommandé pour 2023 : 52 000\$

o Résumé du projet (maximum 5 lignes) : Le Programme des Pairs aidants a été initié en 2004 par Coup de pouce jeunesse et l'école secondaire Calixa-Lavallée. Grâce au soutien de Priorité jeunesse, le Programme s'est déployé à l'école secondaire Henri-Bourassa. Le Programme des Pairs aidants agit sur certains de ces déterminants favorables à la persévérance et plus particulièrement sur l'augmentation des facteurs de protection au décrochage par l'association avec des pairs.

o Nom de l'organisme : YMCA

o Nom du projet : Alternative à la Suspension

o Montant recommandé pour 2023 : 10 000\$

o Résumé du projet (maximum 5 lignes) : Créé à l'automne 1999 par les YMCA du Québec, YMCA Alternative Suspension répondait initialement à la demande d'une école secondaire, inquiète de voir ses jeunes élèves suspendus se retrouver dans la rue sans aucun encadrement. Le programme, désormais reconnu par les professionnels des écoles comme étant une mesure flexible et rigoureuse, s'est transformé au fil des ans en une ressource incontournable pour les établissements scolaires bénéficiant du service. En effet, la suspension scolaire peut être un échec tant pour le jeune que pour l'école

qui y recourt.

- Nom de l'organisme : Coopérative Multisports +
- Nom du projet : Certification et Engagement Jeunesse
- Montant recommandé pour 2023 : 42 963\$
- Résumé du projet (maximum 5 lignes) : le projet forme et accompagne tout au long de l'année scolaire plus de 20 jeunes (10 filles et 10 garçons) de 14 à 29 ans dans leur développement de compétences professionnelles dans différents domaines. Le projet de formations s'intègre complètement à la mission de la Coopérative Multisports Plus qui a pour une de ses missions premières : de former et d'encadrer les jeunes en leur offrant des formations professionnalisantes dans différents champs d'expertise (sport, culture, psychosocial et saines habitudes vie)

- Nom de l'organisme : Nos Jeunes à Cœur
- Nom du projet : Équipes sportives civiles
- Montant recommandé pour 2023 : 40 000\$
- Résumé du projet (maximum 5 lignes) : Le projet est basé sur l'accompagnement et le développement des jeunes de 18 à 24 ans qui désirent pratiquer le même sport qu'ils avaient la chance de pratiquer au secondaire. En développant un lien avec les centres de formation aux adultes, les centres de formation professionnelle et le Centre jeunesse-emploi permet aux jeunes de se préparer au marché du travail, de devenir des citoyens engagés dans leur communauté et des citoyens productifs et utiles pour la société.

- Nom de l'organisme : Carrefour Jeunesse Emploi – Rondpoint au Travail
- Nom du projet : Escouade Radioactive
- Montant recommandé pour 2023 : 35 000\$
- Résumé du projet (maximum 5 lignes) : L'Escouade radioactive met à la disposition des écoles secondaires un formateur en communication radio pour mener les activités radio dans les volets scolaire et parascolaire. Dans le volet scolaire, le formateur en communication radio accompagne les enseignants dans la mise sur pied de projets pédagogiques ayant comme outil la radio. Les projets éducatifs sont en connivence avec les objectifs pédagogiques du Ministère de l'Éducation du Québec.

- Nom de l'organisme : Centre de Pédiatrie Sociale
- Nom du projet : Psychomotricité bougez, jouez et communiquez avec votre enfant
- Montant recommandé pour 2023 : 41 769 \$
- Résumé du projet (maximum 5 lignes) : Globalement, le projet vise à dépister tôt et intervenir auprès des enfants vulnérables. Les activités de prévention et d'intervention de psychomotricité à l'école (volet 1), ainsi que les ateliers de stimulation (volet 2) et les interventions à domicile (volet 3) que nous voulons offrir répondent à une grande préoccupation des parents, des écoles et plus largement du milieu, qui est d'aider les enfants dans leur développement psychomoteur et de leurs habiletés sociales dans le but d'être mieux équipés pour réussir leur parcours scolaire.

- Nom de l'organisme : La Musique aux Enfants
- Nom du projet : La Musique Aux Enfants
- Montant recommandé pour 2023 : 62 500\$
- Résumé du projet (maximum 5 lignes) : La musique aux enfants est une prémamanuelle musicale lancée sous forme de projet pilote à l'école Saint-Rémi – annexe par l'Orchestre symphonique de Montréal, à la rentrée scolaire 2016-17. Imaginée par Kent Nagano, l'initiative part du constat scientifique voulant que l'apprentissage de la musique classique en jeune âge contribue au développement cognitif, affectif, psychologique, social et physique des enfants.

- Nom de l'organisme : La Fondation de la Visite
- Nom du projet : Prendre un enfant par la main et l'emmener vers demain

- Montant recommandé pour 2023 : 36 000 \$
 - Résumé du projet (maximum 5 lignes) : À travers le projet "Prendre un enfant par la main pour l'emmener vers demain" la FDV souhaite accompagner sur trois ans 45 familles immigrantes vivant dans l'arrondissement de Montréal-Nord pour soutenir les femmes durant leur grossesse, briser l'isolement des parents et celui de leurs enfants et favoriser leur inclusion dans la société québécoise afin de permettre aux enfants d'évoluer dans les meilleures conditions possibles.
-
- Nom de l'organisme : l'Institut Pacifique
 - Nom du projet : Activités 5 à 12 ans
 - Montant recommandé pour 2023 : 43 093.52 \$
 - Résumé du projet (maximum 5 lignes) : Il faut s'attarder à nos jeunes de 5 à 12 ans dans une perspective de prévention et de mise en place de facteurs de protection. Pour l'Institut, offrir des activités après les heures de classe, visant le développement des compétences sociales des enfants provenant de différents milieux culturels, est un moyen favorisant le vivre-ensemble. Tous les jours après les heures de classe, l'Institut propose une série d'activités éducatives aux enfants du quartier dans ses locaux et dans les cours d'école.
-
- Nom de l'organisme : l'Institut Pacifique
 - Nom du projet : Temps Libre Été
 - Montant recommandé pour 2023 : 20 844.21 \$
 - Résumé du projet (maximum 5 lignes) : Le programme Temps Libre a pour but de prévenir la violence et l'apparition de problèmes psychosociaux chez les enfants de 5 à 12 ans par le biais d'activités sportives. Il agit sur différents facteurs de protection de manière préventive et éducative qui viennent diminuer les risques de délinquance, de marginalisation et d'isolement, et contribue à la création d'un filet de sécurité autour de l'enfant.
-
- Nom de l'organisme : Entre Parents de Montréal-Nord
 - Nom du projet : Accès 0-5 ans
 - Montant recommandé pour 2023 : 74 688 \$
 - Résumé du projet (maximum 5 lignes) : Le projet Accès 0-5 ans vise à favoriser la maturité et la persévérance scolaire, ainsi que la réussite éducative. Le projet soutiendra les bambins ainsi que leurs parents, en favorisant le développement global des tout-petits et en renforçant les habiletés parentales par l'offre d'une gamme de services tels que la Bambinerie, des activités pères-enfants, du mas sage pour bébé et de la Mise en forme parents-enfants. Les activités offertes, à la fois ludiques et éducatives favoriseront le lien d'attachement parent-enfant puisqu'elles se réaliseront toutes en dyades. Le projet touchera également d'autres dimensions, telles que l'éveil à la lecture et à l'écriture, le développement du langage, la psychomotricité et les saines habitudes de vie.
-
- Nom de l'organisme : Entre Parents de Montréal-Nord
 - Nom du projet : Mon Samedi Y a Pas de Parents
 - Montant recommandé pour 2023 : 13 837 \$
 - Résumé du projet (maximum 5 lignes) : Le projet MSYPDP s'agit d'ateliers ludiques qui permettent aux enfants de consolider différents apprentissages scolaires puisqu'ils doivent se documenter, lire, comprendre, s'organiser et faire preuve de créativité, tout cela dans un contexte amusant et de découverte.
-
- Nom de l'organisme : Entre Parents de Montréal-Nord
 - Nom du projet : Comprendre mon ado
 - Montant recommandé pour 2023 : 35 000 \$
 - Résumé du projet (maximum 5 lignes) : Avec ce projet, l'organisme met l'accent sur le partage entre les familles qui viennent échanger sur leurs préoccupations. Ils invitent aussi des conférenciers qui alimentent les thématiques selon leur expertise. Ces conférenciers proviennent majoritairement du milieu nord-montréalais, afin que les familles soient mieux outillées et qu'elles aient accès aux ressources

- Nom de l'organisme : Un Itinéraire Pour Tous
 - Nom du projet : Mentorat pour la réussite scolaire
 - Montant recommandé pour 2023 : 38 000 \$
 - Résumé du projet (maximum 5 lignes) : Faciliter la persévérance et la réussite scolaire des jeunes du Nord-Est de Mtl-Nord par la mise en place d'un système de soutien aux études comportant un lieu adéquat, de l'entraide, des outils, des ateliers motivants et des interventions ciblées.
-
- Nom de l'organisme : Les Fourchettes de l'Espoir
 - Nom du projet : École culinaire les Petits Chefs
 - Montant recommandé pour 2023 : 15 015 \$
 - Résumé du projet (maximum 5 lignes) : Ce projet a pour objectif de favoriser la sécurité alimentaire des enfants de 4 à 15 ans et développer leur maturité et leur persévérance scolaire par la préparation des repas (développement des habilités culinaires et des bonnes habitudes de vie) .
-
- Nom de l'organisme : Les Fourchettes de l'Espoir
 - Nom du projet : Ma Première Expérience de Travail
 - Montant recommandé pour 2023 : 85 000 \$
 - Résumé du projet (maximum 5 lignes) : Permettre à 70 jeunes de 14 à 15 ans de Montréal Nord d'acquérir les compétences et aptitudes demandées par le marché du travail par des stages d'exploration en milieu de travail et des activités de découvertes socioprofessionnelles durant 7 semaines.
-
- Nom de l'organisme : Centre des Jeunes l'Escale
 - Nom du projet : Aspirants-Animateurs
 - Montant recommandé pour 2023 : 40 000\$
 - Résumé du projet (maximum 5 lignes) : Le projet Aspirants animateur vise à améliorer les connaissances et compétences en animation des jeunes âgés de 15 à 25 ans en leur permettant d'acquérir une expérience de travail en animation pour favoriser leur intégration à l'emploi.
-
- Nom de l'organisme : Centre des Jeunes l'Escale
 - Nom du projet : TAPAJ
 - Montant recommandé pour 2023 : 40 000\$
 - Résumé du projet (maximum 5 lignes) : TAPAJ est un projet d'insertion spécifique permettant aux jeunes en précarité d'être rémunérés en fin de journée pour une activité professionnelle qui ne nécessite pas de qualification particulière et ne les engage pas dans la durée.
-
- Nom de l'organisme : Centre des Jeunes l'Escale
 - Nom du projet : Milieu de vie
 - Montant recommandé pour 2023 : 25 000\$
 - Résumé du projet (maximum 5 lignes) : Le projet Milieu de vie est un projet d'insertion sociale basé sur une approche globale et des principes visant à développer la capacité d'agir des jeunes jugés à risque.

JUSTIFICATION

Considérant les enjeux touchant les enfants, les jeunes et les familles sur notre territoire, les actions des projets en cours qui agissent en prévention et qui contribuent à assurer des services aux jeunes en difficulté et en situation de vulnérabilité et à maintenir un certain filet de sécurité sociale au sein de la communauté; il est souhaitable, pour l'arrondissement, de prolonger les 19 projets soutenus en 2022 dans le cadre de l'appel de projets Priorité Jeunesse 20-23

afin d'éviter une coupure de services auprès des jeunes ainsi qu'une perte de ressources et d'expertise au sein des organismes.

À titre de rappel, les 19 projets dont il est recommandé de prolonger le financement en 2023 ont fait l'objet d'un processus rigoureux d'analyse et de sélection conforme au Cadre de référence en gestion des programmes d'aide financière aux OBNL de l'arrondissement de Montréal-Nord.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Montréal-Nord : Liste des projets reconduits de Priorité Jeunesse en 2023 dans le cadre de la prolongation du financement du MESS Ville, Axe 1 Prévention Montréal et budget interne de l'arrondissement

Clés comptable / Numéro d'imputation	Nom de l'organisme	Titre du projet	Financement pour la reconduction en 2023	Montant accordé en 2022	Montant accordé en 2021	Montant accordé en 2020
MESS Ville 1001.0014000.101555.05803.61900.016491.0000.003664.052138.00000.00000	Centre des Jeunes l'Escale	Aspirants Animateurs	40 000\$	40 000\$	40 000\$	40 000\$
MESS Ville 1001.0014000.101555.05803.61900.016491.0000.003664.052138.00000.00000	Centre des Jeunes l'Escale	TAPAJ	40 000\$	40 000\$	40 000\$	40 000\$
MESS Ville 1001.0014000.101555.05803.61900.016491.0000.003664.052138.00000.00000	Centre des Jeunes l'Escale	Milieu de vie	25 000\$	25 000\$	25 000\$	25 000\$
MESS Ville 1001.0014000.101555.05803.61900.016491.0000.003664.052138.00000.00000	Un Itinéraire Pour Tous	Mentorat pour la réussite scolaire	38 000\$	38 000\$	38 000\$	38 000\$
MESS Ville (48, 218 \$) 1001.0014000.101555.05803.61900.016491.0000.003664.052138.00000.00000 ----- ARR Montréal-Nord (36 782\$) 2416.0010000.302425.05803.61900.016491.0000.000000.017003.00000.00000	Les Fourchettes de l'Espoir	Ma première expérience de travail	85 000\$	85 000\$	85 000\$	85 000\$
MESS Ville 1001.0014000.101555.05803.61900.016491.0000.003664.052138.00000.00000	Les Fourchettes de l'Espoir	École culinaire les petits chefs	15 015\$	15 015\$	15 015\$	15 015\$
Axe 1 Prévention Montréal (50, 000\$) 2416.0010000.302425.05803.61900.16491.0000.004671.052138.00000.00000 ----- ARR Montréal-Nord (24, 668\$) 2416.0010000.302425.05803.61900.016491.0000.000000.017003.00000.00000	Entre Parents de Montréal-Nord	Accès 0-5 ans	74 668\$	74 668\$	74 668\$	74 668\$
MESS Ville 1001.0014000.101555.05803.61900.016491.0000.003664.052138.00000.00000	Entre Parents de Montréal-Nord	Mon Samedi Ya Pas de Parents	13 837\$	13 837\$	13 837\$	13 837\$
ARR Montréal-Nord 2416.0010000.302425.05803.61900.016491.0000.000000.017003.00000.00000	Entre Parents de Montréal-Nord	Comprendre mon ado	35 000\$	35 000\$	35 000\$	35 000\$
MESS Ville (32763,52\$) 1001.0014000.101555.05803.61900.016491.0000.003664.052138.00000.00000	Institut Pacifique	Activités 5-12 ans	43 093, 52\$	43 093, 52\$	43 093, 52\$	43 093, 52\$

Axe 1 Prévention Montréal (10, 329.00\$)						
2416.0010000.302425.05803.61900.16491.0000.004671.052138.00000.00000						
MESS Ville	Institut Pacifique	Temps libre été	20 844, 21\$	20 844,21\$	20 844,21\$	20 844,21\$
1001.0014000.101555.05803.61900.016491.0000.003664.052138.00000.00000						
Axe 1 Prévention Montréal						
2416.0010000.302425.05803.61900.16491.0000.004671.052138.00000.00000						
	Fondation de la Visite	Prendre un enfant par la main	36 000,00\$	36 623,52\$	36 623,52\$	36 623,52\$
MESS Ville	La Musique aux Enfants	La Musique aux Enfants	62 500\$	62 500\$	62 500\$	62 500\$
1001.0014000.101555.05803.61900.016491.0000.003664.052138.00000.00000						
MESS Ville	Centre de Pédiatrie Sociale	Psychomotricité	41 769\$	41 769\$	41 769\$	41 769\$
1001.0014000.101555.05803.61900.016491.0000.003664.052138.00000.00000						
Axe 1 Prévention Montréal (29872,00\$)						
2416.0010000.302425.05803.61900.16491.0000.004671.052138.00000.00000						
ARR Montréal-Nord (5128,00\$)						
2416.0010000.302425.05803.61900.016491.0000.000000.017003.00000.00000						
	Carrefour Jeunesse Emploi – Rondpoint au Travail	Escouade radioactive	35, 000 \$	35, 000\$	35, 000\$	35 000\$
ARR Montréal-Nord	Nos Jeunes à Cœur	Équipes civiles sportives junior	40, 000 \$	40, 318\$	40, 318\$	40, 318\$
2416.0010000.302425.05803.61900.016491.0000.000000.017003.00000.00000						
ARR Montréal-Nord (24095,73\$)						
2416.0010000.302425.05803.61900.016491.0000.000000.017003.00000.00000						
	Coopérative Multisports +	Certification et engagement Jeunesse	42 963 \$	42 963 \$	42 963 \$	33, 663\$
MESS Ville (18867,27\$)						
1001.0014000.101555.05803.61900.016491.0000.003664.052138.00000.00000						
ARR Montréal-Nord						
2416.0010000.302425.05803.61900.016491.0000.000000.017003.00000.00000						
	Coup de Pouce Jeunesse	Pairs Aidants	52, 000 \$	52, 000\$	52, 000\$	40, 000\$
MESS Ville	Coup de Pouce Jeunesse	Place à l'entraide	35, 600 \$	35, 600 \$	35, 600 \$	35, 600 \$
1001.0014000.101555.05803.61900.016491.0000.003664.052138.00000.00000						
MESS Ville	YMCA	Alternative suspension	10, 000 \$	10, 000\$	10 000\$	10 000\$
1001.0014000.101555.05803.61900.016491.0000.003664.052138.00000.00000						

MONTREAL 2030

Le programme Prévention Montréal ainsi que l'entente MESS Ville constituent une contribution majeure à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, plus particulièrement aux priorités:

- 8: « Lutter contre le racisme et les discriminations systémiques, à la Ville et au sein de la société pour assurer l'inclusion, l'intégration économique, la sécurité urbaine et l'épanouissement de toutes et tous »;
- 9: « Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire »;
- 10: « Accroître la participation et l'engagement des citoyennes et citoyens à la vie publique municipale et les positionner, ainsi que les acteurs locaux, au cœur des processus de décision »;
- 18: « Assurer la protection et le respect des droits humains ainsi que l'équité sur l'ensemble du territoire »;
- 19. « Offrir à l'ensemble des Montréalaises et des Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins ».

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de [Montréal 2030], [des engagements en changements climatiques], en participation citoyenne et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle].

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le non respect de la date visée de la prochaine séance du conseil d'arrondissement du 05 juin 2023 pour entériner les contributions financières des organismes et pour décaisser les versements pourrait avoir un impact majeur sur la continuité des projets et occasionner une rupture de services auprès des jeunes en difficulté.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Pour l'instant, il est prévu que les activités se réalisent comme prévu. Si la situation changeait, le responsable de la Ville et les organismes devront convenir des besoins d'ajustements ou d'adaptations requis.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Deux protocoles de visibilité en annexe au projet de convention sont en vigueur et doivent être appliqués par l'organisme partenaire

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Judith BOISCLAIR)

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Sophie BOULAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Yan TREMBLAY, Service de la diversité et de l'inclusion sociale
Isabelle LÉPINE, Service de la diversité et de l'inclusion sociale
Chantal CROZE, Service de la diversité et de l'inclusion sociale

Lecture :

Isabelle LÉPINE, 21 juin 2023
Yan TREMBLAY, 20 juin 2023

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-06-16

Moaad BOUSSEKRI
Conseiller en planification

Chilandre PATRY
chef(fe) de division - sports, loisirs et developpement social
en arrondissement



Dossier # : 1231038015

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 1000\$ au Club de soccer de Montréal-Nord pour soutenir leurs activités pour toute la saison estivale 2023 et ce, à même le budget discrétionnaire des élu.e.s.

QUE soit autorisée une dépense de 1000\$ au Club de soccer de Montréal-Nord pour soutenir leurs activités pour toute la saison estivale 2023 et ce, à même le budget discrétionnaire des élu.e.s;
ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2023-06-27 13:04

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1231038015

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 1000\$ au Club de soccer de Montréal-Nord pour soutenir leurs activités pour toute la saison estivale 2023 et ce, à même le budget discrétionnaire des élu.e.s.

CONTENU**CONTEXTE**

Les élu.e.s de l'arrondissement autorisent ponctuellement le versement de contributions financières à divers organismes sportifs, communautaires, de loisirs ou culturels.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sans objet

DESCRIPTION

Il est recommandé d'accorder une contribution financière de 1000\$ auprès du Club de soccer pour un besoin ponctuel pour les services qu'ils offrent permettant le développement optimal des jeunes sportifs et ce, à même le budget des élu.e.s

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense au montant de 1000 \$ sera imputée au budget de fonctionnement des élu.e.s
Fournisseur : 136442

MONTRÉAL 2030**IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Sophie BOULAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sandrine VILLON
Chargée de secrétariat

ENDOSSÉ PAR

Carine HADDAD
directeur(-trice)-services administratifs en
arrondissementt

Le : 2023-06-22

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Carine HADDAD
directeur(-trice)-services administratifs en
arrondissementt



Dossier # : 1231038016

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 1034,78 \$ taxes incluses auprès du Congrès national des Italo-Canadiens (CNIC) pour l'achat d'une publicité dans la programmation de la 30e édition D'ITALFESTMTL qui se tiendra du 4 au 20 août 2023, et ce, à même le budget de représentation des élu.e.s.

Il est recommandé :

QUE soit autorisée une dépense de 1034,78 \$ taxes incluses auprès du Congrès national des Italo-Canadiens (CNIC) pour l'achat d'une publicité dans la programmation de la 30e édition de ItalFestMTL qui se tiendra du 4 au 20 août 2022 ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2023-07-04 16:04

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1231038016

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 1034,78 \$ taxes incluses auprès du Congrès national des Italo-Canadiens (CNIC) pour l'achat d'une publicité dans la programmation de la 30e édition D'ITALFESTMTL qui se tiendra du 4 au 20 août 2023, et ce, à même le budget de représentation des élu.e.s.

CONTENU**CONTEXTE**

Le Congrès national des Italo-Canadiens a adressé une demande de contribution financière pour la tenue de la 30^e édition de d'ITALFESTMTL.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Accorder une dépense de 1034,78 \$ taxes incluses au Congrès national des Italo-Canadiens pour la tenue de la 30e édition de la Semaine italienne de Montréal qui se tiendra du 4 au 20 août 2023.

JUSTIFICATION

Cet événement annuel bénéficie de l'appui du conseil d'arrondissement depuis plusieurs années.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense sera imputée au budget de fonctionnement des élu.e.s.
Fournisseur : 133499

MONTRÉAL 2030**IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Sophie BOULAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sandrine VILLON
Chargée de secrétariat

ENDOSSÉ PAR

Carine HADDAD
directeur(-trice)-services administratifs en
arrondissementt

Le : 2023-06-27

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Carine HADDAD
directeur(-trice)-services administratifs en
arrondissementt



Dossier # : 1237606020

Unité administrative responsable : Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Approuver et déposer les rapports mensuels au 31 mai 2023.

QUE soient approuvés et déposés les rapports mensuels au 31 mai 2023.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2023-06-22 15:51

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1237606020

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver et déposer les rapports mensuels au 31 mai 2023.

CONTENU**CONTEXTE**

Des rapports mensuels sur l'évolution des revenus et dépenses relatives au budget de fonctionnement et au Programme décennal des immobilisations (PDI) sont dressés mensuellement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 10 166 - Approuver et déposer les rapports mensuels au 30 avril 2023.

DESCRIPTION

Les rapports budgétaires (revenus et dépenses) sont déposés à la séance du conseil d'arrondissement et versés aux archives de notre arrondissement.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lila BENTALHA
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Carine HADDAD
Directrice des services administratifs

Le : 2023-06-15

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Carine HADDAD
directeur(-trice)-services administratifs en
arrondissement



Dossier # : 1237606021

Unité administrative responsable : Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Approuver et déposer les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 31 mai 2023.

QUE soient approuvés et déposés les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 31 mai 2023.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2023-06-22 15:20

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1237606021

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver et déposer les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 31 mai 2023.

CONTENU**CONTEXTE**

Le conseil d'arrondissement a délégué aux fonctionnaires municipaux certains pouvoirs en vertu du Règlement intérieur de délégation de pouvoirs (RGCA05-10-0006-12). Ce règlement prévoit notamment que l'administration doit faire rapport au conseil une fois par mois de l'exercice de ces pouvoirs par les fonctionnaires.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 10 167 - Approuver et déposer les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 30 avril 2023.

DESCRIPTION

Les rapports mensuels sur l'exercice du pouvoir délégué à jour au 31 mai 2023 sont joints en pièces attachées. Ces rapports indiquent le nombre de décisions au niveau des ressources humaines, contrats et autorisations de dépenses, virements de crédits ainsi qu'en matières juridiques.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lila BENTALHA
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Carine HADDAD
Directrice des services administratifs

Le : 2023-06-15

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Carine HADDAD
directeur(-trice)-services administratifs en
arrondissement



Dossier # : 1237606017

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer le « Rapport des faits saillants des résultats financiers de l'arrondissement de Montréal-Nord au 31 décembre 2022 » et le diffuser sur le site Internet de l'Arrondissement.

Il est recommandé :
QUE soit déposé le « Rapport des faits saillants des résultats financiers de l'arrondissement de Montréal-Nord au 31 décembre 2022 »;

ET QUE ledit rapport soit diffusé sur le site Internet de l'Arrondissement.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2023-06-22 15:11

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1237606017

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer le « Rapport des faits saillants des résultats financiers de l'arrondissement de Montréal-Nord au 31 décembre 2022 » et le diffuser sur le site Internet de l'Arrondissement.

CONTENU**CONTEXTE**

Conformément aux disposition de l'article 144.7 de la Charte de la Ville de Montréal et à la Loi 122, lors d'une séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue en juin, le maire suppléant de l'Arrondissement fait rapport aux citoyens des faits saillants des résultats financiers de l'Arrondissement et, le cas échéant, du rapport du Vérificateur général ainsi que de celui du vérificateur externe si des éléments relatifs à l'Arrondissement y sont mentionnés. Ce rapport est diffusé sur le territoire de l'Arrondissement conformément aux modalités de diffusion déterminées par le conseil d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 10 202 - Déposer le « Rapport des faits saillants des résultats financiers de l'arrondissement de Montréal-Nord au 31 décembre 2021 » et le diffuser sur le site Internet de l'Arrondissement.

DESCRIPTION

Le « Rapport des faits saillants des résultats financiers de l'arrondissement de Montréal-Nord au 31 décembre 2022 » est porté à l'attention des membres du conseil d'arrondissement. Une copie de ce rapport est jointe à ce sommaire.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le rapport sera publié sur le site Internet de l'Arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lila BENTALHA
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Carine HADDAD
Directrice des services administratifs

Le : 2023-06-15

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Carine HADDAD
directeur(-trice)-services administratifs en
arrondissement



Dossier # : 1239516001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Offrir au conseil municipal de prendre en charge la conception et la réalisation des travaux associés au remplacement des entrées de service en plomb (RESEP) côté public et privé et au programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR), sur le boulevard Industriel entre le boulevard Lacordaire et Saint-Michel, pour 2024, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4)

Il est recommandé d'offrir au conseil municipal de prendre en charge la conception et la réalisation des travaux associés au remplacement des entrées de service en plomb (RESEP) côté public et privé et au programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR), sur le boulevard Industriel entre le boulevard Lacordaire et Saint-Michel, pour 2024, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4) .

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2023-06-02 12:50

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1239516001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Offrir au conseil municipal de prendre en charge la conception et la réalisation des travaux associés au remplacement des entrées de service en plomb (RESEP) côté public et privé et au programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR), sur le boulevard Industriel entre le boulevard Lacordaire et Saint-Michel, pour 2024, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4)

CONTENU**CONTEXTE**

Au cours des dernières années, les investissements dans le maintien du réseau routier ont permis d'améliorer significativement la condition des rues du réseau artériel en donnant à ces dernières une durée de vie supplémentaire. Les interventions étant davantage orientées vers la réhabilitation des chaussées et la reconstruction de certaines sections de trottoirs présentant des signes de dégradations avancées.

Le Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) , via ses programmes de maintien des infrastructures routières - Réfection mineure de trottoirs (RMT) et programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR) des chaussées mets à la disposition des arrondissements un budget pour réaliser ces travaux. Ces interventions contribuent à améliorer les infrastructures collectives, et ce, afin d'en préserver le niveau de service établi tout au long du cycle de vie des différents actifs. Les investissements alloués au maintien des réseaux témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer le service offert aux citoyens en offrant des infrastructures de qualité.

Conformément au nouveau plan d'action de la Ville de Montréal pour remplacer tous les branchements d'eau en plomb sur son territoire, d'ici 2030, incluant le côté privé, la prise en charge des travaux de RESEP par l'Arrondissement contribue à accroître le taux de réalisation des travaux et à atteindre les objectifs d'amélioration de la qualité de l'eau en matière de plomb.

Pour ces raisons, l'Arrondissement de Montréal-Nord s'est fixé comme objectif la prise en charge de la conception par l'équipe interne, la coordination et la réalisation des travaux de remplacement des entrées de service en plomb (RESEP) et les travaux du programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR) ainsi que la réfection des trottoirs entre le boulevard Lacordaire et Saint-Michel, sur le boulevard Industriel.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM21 0443 - 20 avril 2021 - Accepter les offres de service à venir des conseils d'arrondissement afin de prendre en charge la réalisation de travaux d'aqueduc et d'égouts sur les réseaux d'eau secondaires de la Ville ainsi que sur les terrains privés où les entrées de service en plomb doivent être remplacées en vertu du Règlement 20-030, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

DESCRIPTION

Sans s'y limiter, les interventions résultant des travaux de RESEP sont les suivants :

- Remplacement d'une soixantaine de branchements d'eau en plomb dans les sections publiques et privées conformément au règlement 20-030;
- Réfection arrière du trottoir (Asphalte - dalle de béton - pavé de béton - bordure de béton, etc.), si requise;

Sans s'y limiter, les interventions résultant des travaux du programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR) sont les suivants :

- Planage de la chaussée;
- Décontamination de la fondation supérieure de la chaussée;
- Pavage de la chaussée;
- Reconstruction de sections de trottoir et bordures, si requise;
- Section des cheminées de chambre de vanne à remplacer ou niveler, si requise;
- Section de puisard à remplacer ou niveler, si requise;
- Section de cheminée de regard à remplacer ou niveler, si requise.

JUSTIFICATION

Ce dossier permet à l'arrondissement de Montréal-Nord de répondre à ses engagements envers les citoyens concernant l'amélioration des infrastructures collectives ainsi que de diminuer le risque au niveau de la santé publique en assurant une eau potable de qualité sans la présence de plomb. Aussi, l'arrondissement s'assure de diminuer ses interventions d'urgence sur son réseau pour travailler de façon planifiée et d'éviter des excavations futures dans des chaussées nouvellement refaites et en bon état.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts des travaux pour le remplacement des entrées de service en plomb seront entièrement assumés par la DRE pour les parties publiques et privées incluant les coûts des contingences, incidences et les honoraires des services professionnels pour le contrôle qualitatif qui découlent de ces travaux.

Pour les travaux de RESEP dans la partie privée, celle-ci sera payée par les propriétaires concernés, les factures seront envoyées à la fin de l'année après compilation de toutes les RESEP faites à travers la Ville de Montréal.

Les coûts des travaux pour la réhabilitation de la chaussée ainsi que la réfection des trottoirs seront entièrement assumés par le Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) incluant les coûts des contingences, incidences et les honoraires des services professionnels pour le contrôle qualitatif qui découlent de ces travaux.

Montants nets :

2 318 124 \$: Travaux (et autres éléments) reliés au pavage (PCPR)

424 018,27 \$: Travaux (et autres éléments) reliés à la réfection des trottoirs et

bordures. (RMT)

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne contribue pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où la demande visée par le présent sommaire n'est pas autorisée, l'Arrondissement ne pourra pas octroyer de contrat pour ce projet qui touche des infrastructures relevant de la DRE.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Des clauses concernant la COVID-19 seront incluses dans les documents d'appels d'offres.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une procédure de communication sera établie lors de la réalisation des travaux afin d'aviser les citoyens et de réduire les impacts des travaux.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Plans et devis: Hiver 2023

Appel d'offres pour travaux: printemps 2024

Période des travaux: printemps - été 2024 à la fin automne 2024

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Hermine Nicole NGO TCHA, Service de l'eau

Noureddine HANOUIZ, Service de l'eau

Nam NGUYEN, Service des infrastructures du réseau routier

Patrick RICCI, Service des infrastructures du réseau routier

Lecture :

Noureddine HANOUIZ, 26 mai 2023
Hermine Nicole NGO TCHA, 26 mai 2023
Nam NGUYEN, 26 mai 2023
Patrick RICCI, 26 mai 2023

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mohamed BARECHE
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-05-25

Alex LALLIER-CARBONNEAU
Chef de division études techniques

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jérôme VAILLANCOURT
Directeur



Dossier # : 1239195006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Offrir au conseil de la ville, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre, C-11.4), de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation du projet de sécurisation aux abords des écoles Ste-Gertrude, St-Rémi et Ste-Colette, et ce, dans le cadre du plan d'action Vision zéro du Programme de sécurisation aux abords des écoles (PSAÉ) de la Division de la sécurité et de l'aménagement durable - Direction de la mobilité - Service de l'urbanisme et de la mobilité.

QUE soit offert au conseil de la ville, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre, C-11.4), de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation du projet de sécurisation aux abords des écoles Ste-Gertrude, St-Rémi et Ste-Colette, et ce, dans le cadre du plan d'action *Vision zéro* du *Programme de sécurisation aux abords des écoles (PSAÉ)* de la Division de la sécurité et de l'aménagement durable de la Direction de la mobilité du Service de l'urbanisme et de la mobilité.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2023-06-27 13:03

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1239195006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Offrir au conseil de la ville, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre, C-11.4), de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation du projet de sécurisation aux abords des écoles Ste-Gertrude, St-Rémi et Ste-Colette, et ce, dans le cadre du plan d'action <i>Vision zéro</i> du Programme de sécurisation aux abords des écoles (PSAÉ) de la Division de la sécurité et de l'aménagement durable - Direction de la mobilité - Service de l'urbanisme et de la mobilité.

CONTENU**CONTEXTE**

En concertation avec le Plan d'apaisement de la circulation 2022-2024, des mesures sont prises par l'Arrondissement de Montréal-Nord pour sécuriser les abords des écoles, des parcs et des secteurs résidentiels.

L'arrondissement de Montréal-Nord s'appuie sur les recommandations du Plan de déplacement scolaire pour les écoles du territoire réalisé par Vélo-Québec en 2017 ainsi que sur les audits piétonniers réalisés par la Société Logique pour identifier des écoles nécessitant des interventions physiques sur les rues bordant les établissements scolaires.

La Direction d'aménagements urbains et de services aux entreprises (DAUSE) a étudié trois projets pouvant toucher 3 écoles et démontrant un potentiel d'aménagement dans le cadre du programme de sécurisation aux abords des écoles (PSAE).

Dans le cadre du plan d'action *Vision Zéro* , le Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) a fait un appel à projets pour le *Programme de sécurisation aux abords des écoles (PSAE)* pour l'année 2023. L'arrondissement a déposé les 3 projets étudiés, visant à sécuriser les abords des écoles Ste-Gertrude, Ste-Colette et St-Rémi.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Les travaux de génie civil sur les rues du RAAV relève de la compétence du conseil municipal et par conséquent, il est recommandé de se prévaloir de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, afin que l'arrondissement de Montréal-Nord offre à la Ville-centre de lui fournir les services pour la réalisation des travaux sur les rues du RAAV.
Les travaux de sécurisation prévus sont les suivants

École Sainte-Gertrude - PSAE

Interventions sur les intersections

- 2 saillies drainantes avec avancée de trottoir à l'intersection Perras / Ste-Gertrude
- Modification de la géométrie de la baie de virage Léger /Sainte-Gertrude
- Le feux de circulation sur Léger ne devrait pas être touché.

Interventions sur le boulevard Ste-Gertrude

- Traverse piétonne en milieu de tronçon
- Avancée de trottoir
- Dos d'âne allongé

École Sainte-Colette - PSAE

Intervention sur le tronçon

- Ajout d'un trottoir sur l'avenue JP-Cardinal

École Saint-Rémi

Sécurisation de l'intersection Fleury - de Rome

- 4 saillies drainantes
- Avancées de trottoir

Sécurisation de l'intersection Fleury-de Bruxelles

- 6 saillies drainantes
- avancées de trottoirs

Sécurisation de l'intersection Sabrevois - de Rome

- 2 saillies drainantes
- avancées de trottoir

Sécurisation de l'intersection Sabrevois - de Bruxelles

- 2 saillies drainantes
- avancées de trottoirs

JUSTIFICATION

Les interventions prévues sont nécessaires pour sécuriser les abords des écoles Sainte-

Gertrude, Sainte-Colette et Saint-Rémi et est concertation avec le Plan d'apaisement de la circulation 2022-2024.

Ces aménagements obligeront le ralentissement de la vitesse de circulation et cela aidera à la sécurisation des usagers des écoles concernées et des rues avoisinantes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les travaux et incidences seront financés par le Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) dans le cadre du PSAÉ.

Les coûts des travaux sont estimés à:

École Sainte-Gertrude: 219 443 \$

École Sainte-Colette: 237 060\$

École Saint-Rémi: 693 160\$

MONTRÉAL 2030

Les modifications proposées par l'arrondissement visent à favoriser un aménagement urbain plus sécuritaire et centré sur les déplacements actifs et collectifs et une meilleure qualité des milieux de vie résidentiels.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les travaux envisagés permettront d'améliorer la sécurité des écoliers ainsi que la qualité de vie des citoyens gravitant autour de ce secteur de l'arrondissement.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Plans et devis: hiver 2023;

A/O: hiver - été - automne 2023;

Travaux: printemps 2024.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dina ASAAD
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-06-13

Jérôme VAILLANCOURT
Directeur



Dossier # : 1239738006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement socia
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la signature d'un bail de trois ans, soit du 1er mars 2023 au 1er mars 2026, avec l'option de renouvellement de deux ans (jusqu'au 1er mars 2028) pour un local destiné à un « espace jeunesse » situé au 3705, rue Monselet à Montréal-Nord pour un montant maximal de 100 373,19 \$, taxes incluses.

Que soit approuver la signature d'un bail de trois ans, soit du 1er mars 2023 au 1er mars 2026, avec l'option de renouvellement de deux ans (jusqu'au 1er mars 2028) pour un local destiné à un « espace jeunesse » situé au 3705, rue Monselet à Montréal-Nord pour un montant maximal de 100 313,29 \$, taxes incluses. ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2023-06-27 13:03

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1239738006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement socia
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la signature d'un bail de trois ans, soit du 1er mars 2023 au 1er mars 2026, avec l'option de renouvellement de deux ans (jusqu'au 1er mars 2028) pour un local destiné à un « espace jeunesse » situé au 3705, rue Monselet à Montréal-Nord pour un montant maximal de 100 373,19 \$, taxes incluses.

CONTENU**CONTEXTE**

En janvier 2012, la Ville de Montréal - Arrondissement de Montréal-Nord a autorisé la signature d'un bail pour la location d'un local privé dédié à un « espace jeunesse » situé au 3705, rue Monselet à Montréal-Nord.

La période prévue au bail était du 1er mars 2012 au 1er mars 2014. Ce bail a été reconduit pour un terme additionnel d'une année allant jusqu'au 1er mars 2015.

En décembre 2014, la Ville de Montréal - Arrondissement de Montréal-Nord a autorisé la signature d'un nouveau bail pour la période du 1er mars 2015 au 1er mars 2017. Ce bail a été reconduit pour un terme additionnel d'une année allant jusqu'au 1er mars 2018.

Avant l'échéance du bail prévu en mars 2018, l'arrondissement de Montréal-Nord souhaite louer ce local pour deux (2) autres années additionnelles soit pour les périodes de 2018-2019 et 2019-2020 avec une année optionnelle de renouvellement jusqu'en mars 2021.

Un bail pour la location d'un local destiné à un « espace jeunesse » situé au 3705, rue Monselet à Montréal-Nord, d'une durée de deux ans, couvre la période qui s'étend du 1er mars 2021 au 1er mars 2023, avec l'option de renouvellement d'une année (jusqu'au 1er mars 2024), et ce, aux mêmes termes et conditions que mentionné à l'article 3.2 dudit bail.

En février 2023, la Ville de Montréal-Arrondissement de Montréal-Nord a autorisé la signature d'un bail, d'une durée de trois ans, pour la période qui s'étend du 1er mars 2023 au 1er mars 2026. Avant l'échéance du bail prévu en mars 2026, l'arrondissement de Montréal-Nord souhaite d'ajouter la possibilité d'avoir deux années optionnelles de renouvellement jusqu'en mars 2028.

Le présent sommaire décisionnel vise à autoriser le greffier de l'arrondissement de Montréal-Nord à signer un nouveau bail d'une période de deux (3) ans et à autoriser les frais de location évalués à 100 313,29\$ taxes incluses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA14 10 501 du 8 décembre 2014 - Approuver la signature d'un bail pour une période de deux ans, soit du 1er mars 2015 au 1er mars 2017, pour un local destiné à un «espace jeunesse» situé au 3705, rue Monselet à Montréal-Nord, pour un montant maximal de 60 706,80 \$, taxes incluses et autoriser la directrice d'arrondissement par intérim à signer le bail.

CA12 10 012 du 10 janvier 2012 - Rejeter l'appel d'offres 2012-109 et permettre un nouvel appel d'offres sur invitation en vue de la location d'un local, pour une durée de deux ans, destiné à un « espace jeunesse » dans l'ouest, avec une dépense maximale de 100 000 \$ et, autoriser le directeur d'arrondissement à signer le bail.

CA12 10 020 du 10 janvier 2012 - Autoriser une somme maximale au montant de 21 000 \$, pour une période de deux ans, soit la durée du bail, pour les améliorations locatives à être apportées au local destiné à l'« espace jeunesse » dans l'ouest de l'arrondissement et autoriser une somme maximale de 10 000 \$ pour l'achat d'équipements et d'ameublements pour le local.

DESCRIPTION

Autoriser la signature d'un nouveau bail pour une période de trois ans (2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026) pour la location d'un local privé dédié à un « espace jeunesse » dans le secteur ouest de l'arrondissement de Montréal-Nord. Ce local est situé au 3705, rue Monselet à Montréal-Nord.

Ce local est exploité depuis bientôt 8 ans par des organismes qui offrent des activités et de l'animation favorisant le développement du potentiel et des familles.

JUSTIFICATION

Rendre accessible aux jeunes du secteur ouest de l'arrondissement de Montréal-Nord un local jeunesse afin qu'ils puissent bénéficier d'activités axées sur le loisir et le développement de compétences favorisant leur épanouissement et leur intégration harmonieuse à la société. La location de ce local dans ce secteur de l'arrondissement est jugée nécessaire à cause de la rareté des espaces publics et du peu d'installations municipales disponibles pour les jeunes et par les familles

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Autoriser une dépense maximale de 100 373,19 \$ taxes incluses, dépense nette de 91 654.09 \$, pour la location d'un local pour une durée de trois ans allant du 1er mars 2023 au 1er mars 2024, du 1er mars 2024 au 1er mars 2025, et du 1er 2025 mars 2026, et renouvelé pour un terme additionnel d'un maximum de deux ans aux mêmes conditions et loyer.

Dépense prévue du 1er mars 2023 au 1er mars 2026

Année	Nombre de mois	Coût par mois	Total avant taxes	TPS	TVQ	Total taxes incluses	Dépense nette
2023	10	2 425 \$	24 250 \$	1 212.50 \$	2 418.94 \$	27 881.44 \$	25 459.47 \$
2024	12	2 425 \$	29 100 \$	1 455.00 \$	2 902.73 \$	33 457.73 \$	30 551.36 \$
2025	12	2 425 \$	29 100 \$	1 455.00 \$	2 902.73 \$	33 457.73 \$	30 551.36 \$
2026	2	2 425 \$	4 850 \$	242.50 \$	483.79 \$	5 576.29 \$	5 091.90 \$
Total			87 300 \$	4 365.00 \$	8 708.19	100 373.19 \$	91 654.09 \$

La dépense sera imputée dans le budget de fonctionnement.

Les crédits budgétaires requis pour les exercices suivants seront réservés les budgets spécifiques.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Sophie BOULAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marjorie LEONARD
agent(e) de liaison - organismes culturels,
sportifs et de développement social

ENDOSSÉ PAR

Chilandre PATRY
chef(fe) de division - sports, loisirs et
développement social en arrondissement

Le : 2023-06-02

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Claudiel TOUSSAINT
Directeur

Approuvé le : 2023-06-19

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claudiel TOUSSAINT
Directeur

Approuvé le : 2023-06-21

**Dossier # : 1239069009****Unité administrative responsable :** Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction**Niveau décisionnel proposé :** Conseil d'arrondissement**Projet :** -**Objet :** Autoriser la constitution de la société de développement commercial « SDC Montréal-Nord».

ATTENDU QU'UNE requête a été déposée à l'arrondissement de Montréal-Nord demandant de procéder à la constitution de la Société de développement commercial « SDC Montréal-Nord» dans un district commercial visé tel que délimité dans l'annexe A;
ATTENDU QUE le 1er mai 2023, le conseil d'arrondissement de Montréal-Nord a adopté le Règlement (RGCA23-10-0008) intitulé « Règlement délimitant une zone portant la désignation «Montréal-Nord» dans l'arrondissement de Montréal-Nord», aux fins de la constitution d'une société de développement commercial;

ATTENDU QUE conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (R.L.R.Q., chapitre E-2.2), un registre des demandes pour la tenue d'un scrutin référendaire a été tenu le 30 mai 2023 de 9 h à 19 h, à la Mairie de l'arrondissement de Montréal-Nord, et puisque le nombre de signatures requis n'a pas été atteint, un scrutin référendaire n'a pas à être tenu;

Il est recommandé:

QUE soit autorisée la constitution de la Société de développement commercial « SDC Montréal-Nord », laquelle aura compétence dans le district présenté au plan annexé à la présente recommandation comme annexe A;

QUE soit transmis au Registraire des entreprises du Québec trois copies certifiées conformes de la résolution autorisant la constitution de la société.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2023-06-27 14:23**Signataire :**

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1239069009**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la constitution de la société de développement commercial « SDC Montréal-Nord».

CONTENU**CONTEXTE**

Le conseil d'arrondissement a adopté le 06 mars 2023, le Règlement sur les sociétés de développement commercial constituées en vertu de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, à l'égard du territoire de l'arrondissement de Montréal-Nord (RGCA23-10-0007) et a adopté, le 1er mai 2023, le Règlement délimitant une zone portant la désignation « Montréal-Nord » dans l'arrondissement de Montréal-Nord (RGCA23-10-0008). Une requête pour la constitution d'une société de développement commercial (SDC) sous la dénomination «SDC Montréal-Nord» a été déposée au Secrétaire d'arrondissement le 04 mai 2023.

Le siège social identifié par les requérants est le 11121, avenue Salk, Montréal, Québec, H1G 4Y3.

Conformément à la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ci-après appelée LCV, cette requête a été déposée à la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement (CA) du 9 mai 2023, et le secrétaire d'arrondissement a expédié, le 12 mai 2023, à tous les contribuables tenant un établissement dans le district proposé, un avis les informant de la tenue d'un registre afin de recevoir la signature de ceux qui s'opposent à la formation de la société de développement commercial.

L'avis obligatoire a été expédié aux contribuables tenant un établissement dans le district visé les informant de l'ouverture d'un registre le 30 mai 2023, de 9 h à 19 h, à la bibliothèque Pointe-Saint-Charles à la mairie de l'arrondissement de Montréal-Nord.

À la fermeture du registre tenu le 30 mai 2023, de 9 h à 19 h, huit (8) contribuables sont venus signer le registre d'opposition à la création de la SDC alors que le minimum requis pour la tenue d'un scrutin référendaire était fixé à vingt-neuf (29) signatures.

La requête pour la création de la SDC Montréal-Nord est donc réputée approuvée par les commerçants.

Le certificat du Secrétaire d'arrondissement établissant le résultat de la procédure d'enregistrement a été déposé à la séance du conseil d'arrondissement du 5 juin 2023.

Sur la base du résultat du registre, le conseil d'arrondissement peut adopter une résolution pour autoriser la constitution de la Société de développement commercial Montréal-Nord (SDC Montréal-Nord) selon le plan qui a été soumis à l'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 10 187 – 1239069005 – 05 juin 2023 : Prendre acte du dépôt du certificat du secrétaire d'arrondissement annonçant le résultat du registre tenu le 30 mai 2023 concernant la constitution d'une société de développement commercial sous la dénomination « SDC Montréal-Nord ».

CA23 10 154 – 1239069005 – 09 mai 2023 : Recevoir la requête pour la constitution d'une société de développement commercial sous la dénomination « SDC Montréal-Nord » et mandater le secrétaire d'arrondissement afin de tenir un registre conformément aux dispositions de la Loi.

CA23 10 143– 1239069003 – 01 mai 2023 : Adopter le Règlement RGCA23-10-0008 intitulé « Règlement délimitant une zone portant la désignation de Montréal-Nord », aux fins de la constitution d'une société de développement commercial dans l'arrondissement.

CA23 10 070 - 1239069001 - 6 Mars 2023 : Adopter le Règlement RGCA23-10-0007 intitulé « Règlement RGCA23-10-0007 sur les sociétés de développement commercial constituées en vertu de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, à l'égard du territoire de l'arrondissement de Montréal-Nord».

DESCRIPTION

Afin de poursuivre le processus de création de la SDC Montréal-Nord, le conseil d'arrondissement doit autoriser la constitution de la Société de développement commercial « SDC Montréal-Nord» dans le district montréal au plan annexé au présent sommaire décisionnel comme annexe A.

JUSTIFICATION

La SDC est une organisation dotée d'une permanence et d'un budget de fonctionnement récurrent basé sur les cotisations obligatoires perçues auprès de ses membres. Cette permanence et ses cotisations favorisent une stabilité d'organisation et de suivi de projets qui permettent d'en faire un partenaire de premier plan pour participer au dynamisme commercial et des affaires de ses membres, ainsi qu'à la vitalité du milieu de vie qu'elle contribue à desservir.

La SDC devient ainsi un interlocuteur privilégié pour accompagner et faciliter la réalisation de diverses interventions municipales dans le territoire qu'elle représente.

La création de la SDC Montréal-Nord permettra à ses membres de :

- S'exprimer d'une même voix au sujet d'enjeux communs;
- Établir une collaboration efficace avec les décideurs;
- Constituer une force économique incontournable dans l'arrondissement de Montréal-Nord et à Montréal;
- Contribuer significativement à la vitalité commerciale de leur milieu d'affaires.

La création d'une société de développement commercial s'inscrit dans le *Plan collectif de développement économique de Montréal-Nord* à travers :

- La priorité 5 : Soutenir les secteurs économiques prioritaires (manufacturier, commerce de détail et économie sociale);
 - La stratégie 5.2 : Soutenir les projets visant le renouveau des artères commerciales.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La création de la SDC Montréal-Nord permettra à cette entité de bénéficier d'un financement issu du *Programme de soutien aux sociétés de développement commercial de la Ville de*

Montréal.

L'arrondissement pourra également décider de verser une subvention à la SDC.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle, soit les priorités 4 et 14 suivantes :

- **Priorité 4:** Développer une économie plus verte et inclusive en soutenant notamment l'économie circulaire et sociale, l'achat local et écoresponsable, et la création de nouveaux emplois écologiques de qualité.
- **Priorité 14:** Appuyer l'innovation et la créativité des entreprises, des commerces et des organisations pour accroître leur résilience économique et générer de la prospérité.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La création de la SDC Montréal-Nord permettra au milieu commercial inclus dans la zone portant la désignation de « Montréal-Nord », de se démarquer dans un environnement commercial montréalais de plus en plus compétitif.

Aussi cela permettra au secteur commercial inclus dans cette zone, de bénéficier d'un financement issu du programme de soutien aux sociétés de développement commercial de la Ville de Montréal.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Suivant la constitution de la société par son enregistrement au Registre des entreprises du Québec, un avis de convocation à une première assemblée générale sera transmis par les signataires de la requête en constitution de la société à tous les établissements d'entreprises du territoire de la SDC.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- 27 Juin 2023 (CA) : Autorisation par le conseil d'arrondissement de la Constitution de la SDC.
- Août 2023 : Dépôt au Registre des entreprises du Québec de la résolution autorisant la constitution de la SDC Montréal-Nord (À compter de la date du dépôt, la SDC est une personne morale).
- 05 Septembre 2023 (CA) : Adoption d'une résolution du Conseil d'arrondissement désignant un(e) élu(e) au conseil d'administration de la SDC.
- Septembre 2023 : Première assemblée générale d'organisation de la SDC.
- Septembre 2023 : Assemblée générale du budget de la SDC.
- Octobre 2023 (CA) : Approbation par le conseil d'arrondissement du Règlement de régie interne.
- Octobre 2023 (CA) : Approbation par le conseil d'arrondissement du budget de la SDC.
- Novembre 2023 (CA) : Avis de motion préalable à l'adoption par le conseil d'arrondissement du Règlement relatif aux modalités d'établissement, de perception et remboursement de la cotisation.
- Décembre 2023 (CA) : Adoption par le conseil d'arrondissement du Règlement relatif aux modalités d'établissement, de perception et remboursement de la cotisation.
- 2024 : Cotisation des établissements d'entreprises sur le territoire de la SDC.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ludovic NGAROUSSABAYE
Commissaire au développement économique

ENDOSSÉ PAR

Jérôme VAILLANCOURT
Directeur

Le : 2023-06-07

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jérôme VAILLANCOURT
directeur(-trice)-amenag.urbain et serv.
entreprises (arr.)



Dossier # : 1239171001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement , Division des relations avec les citoyens et communications
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la signature d'une entente de collaboration avec le CIUSSS Nord-de-l'Île-de-Montréal concernant les communications.

QUE soit autorisée la signature d'une entente de collaboration avec le CIUSSS Nord-de-l'Île-de-Montréal concernant les communications.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2023-06-27 13:03

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1239171001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement , Division des relations avec les citoyens et communications
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la signature d'une entente de collaboration avec le CIUSSS Nord-de-l'Île-de-Montréal concernant les communications.

CONTENU**CONTEXTE**

L'arrondissement de Montréal-Nord (ci-après l'Arrondissement) a pour mission première d'offrir des services accessibles, de grande qualité, à un juste coût, et ce, afin d'améliorer la qualité de vie de ses citoyens et leur milieu. Par ailleurs, l'Arrondissement entend réaliser cette mission en impliquant les citoyens, les organismes communautaires, les institutions et les gens d'affaires dans le choix des orientations qui les concernent.

De son côté, le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Nord-de-l'Île-de-Montréal (ci-après le « CIUSSS NIM») est un établissement public de santé et de services sociaux qui a pour fonction d'assurer une prestation de services de santé ou de services sociaux de qualité, qui soient continus, accessibles, sécuritaires et respectueux des droits des personnes et qui visent à réduire ou à solutionner les problèmes de santé et de bien-être et à satisfaire les besoins des groupes de la population de son territoire sociosanitaire, qui inclut les quartiers d'Ahuntsic-Cartierville, Montréal-Nord, Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, et une partie de Rosemont-La-Petite-Patrie ainsi que Saint-Laurent;

Considérant la proximité des missions, des valeurs et des objectifs du CIUSSS NIM et de l'Arrondissement, la signature d'une entente de collaboration constitue une occasion mutuellement avantageuse pour les deux Parties de répondre avec encore plus d'efficacité à leur mission organisationnelle respective.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune.

DESCRIPTION

La présente entente de collaboration a pour objectif d'informer la population des services et activités offerts par les Parties à l'intérieur du territoire de l'Arrondissement. Cette entente a pour but ultime de renforcer la prévention et la promotion de la santé. Cet objectif a pour but ultime de renforcer la prévention et la promotion de la santé. Par exemple, elle pourrait aider à déployer une campagne de vaccination ou à promouvoir une activité sportive grand public, deux types d'événements mis de l'avant par les Parties et qui contribuent au développement de saines habitudes de vie et à la santé de la population qui réside sur leur territoire.

JUSTIFICATION

Par la signature de cette entente de collaboration et puisque les Parties travaillent pour la même population, elles décident de partager leurs différentes plateformes de communication, tant numériques qu'écrites, afin de faire connaître leurs services respectifs. Sur ces plateformes, les Parties miseront sur la visibilité de certaines activités qui sont en adéquation avec les missions des organisations, toujours dans l'optique de promotion et de prévention de la santé. Les deux Parties conviennent ainsi de développer leur collaboration notamment pour la mise à disposition momentanée et spécifique des outils et plateformes de communication à l'autre partie et l'échange de bonnes pratiques en matière de communication. Cette liste n'étant pas exhaustive, il peut s'y ajouter tout domaine de collaboration jugé intéressant et profitable pour chacune des Parties.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

MONTRÉAL 2030

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette entente de partenariat permettra aux parties une plus grande visibilité des services offerts à sa population tout en servant à la promotion de la santé publique.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

La santé publique étant toujours un enjeu important, il devient nécessaire d'utiliser toutes les sources possibles de diffusion pour informer la population sur son territoire.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les utilisations spécifiques seront déterminées au fur et à mesure que les besoins sont identifiés.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

La présente entente entre en vigueur le jour de sa signature par les Parties et est valide pour trois (3) ans. À son échéance, la présente entente se renouvelle, aux mêmes conditions, pour une période additionnelle de deux (2) ans, sous réserve d'un avis de non-renouvellement d'au moins 15 jours transmis par l'une des Parties exprimant son intention de ne pas renouveler l'Entente.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marie-Ève RIOUX, Montréal-Nord

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marc-Aurele APLOGAN
secrétaire d'arrondissement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-06-13

Daniel BUSSIÈRES
chef(fe) de division - relations avec les
citoyens et communications - niveau ii



Dossier # : 1238315001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement socia
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la création d'un poste temporaire de conseiller en planification (emploi 302240, groupe de traitement 29-002 de l'accréditation des professionnels), relativement au projet de Centre aquatique et sportif de Montréal-Nord, et autoriser l'affectation de cette somme dans le surplus réservé, et ce à compter du 8 juillet 2023.

Il est recommandé :

Que l'arrondissement autorise la création d'un poste temporaire d'un conseiller en planification (emploi 302240, groupe de traitement 29-002 de l'accréditation des professionnels) ;

Que l'arrondissement autorise l'affectation de cette somme dans le surplus réservé au budget de l'arrondissement.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2023-06-27 13:15

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1238315001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement socia
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la création d'un poste temporaire de conseiller en planification (emploi 302240, groupe de traitement 29-002 de l'accréditation des professionnels), relativement au projet de Centre aquatique et sportif de Montréal-Nord, et autoriser l'affectation de cette somme dans le surplus réservé, et ce à compter du 8 juillet 2023.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Montréal-Nord poursuit le travail de planification du projet de construction d'un centre aquatique et sportif. Un programme fonctionnel et technique préalable a permis la réalisation du document d'opportunité de projet qui a été déposé à la Ville de Montréal afin d'assurer l'inscription de ce projet dans le cadre du programme d'investissement décennal.

La construction de ce centre aquatique sportif constitue un élément central du plan d'action de l'arrondissement visant à se doter d'un réseau approprié d'équipements sportifs et récréatifs d'intérieur de qualité. Ce projet de construction permettra de pallier le déficit criant d'installations sportives et de loisirs, mais aussi de répondre aux besoins sans cesse grandissants de la population, dont les aînés et les jeunes, qui représentent respectivement 30 % et 33 % de la population de l'arrondissement.

Le Centre aquatique et sportif, permettra également de pallier aux besoins des clubs sportifs locaux fédérés et de répondre aux attentes des citoyens exprimés dans l'étude sur «l'intérêt des citoyens pour le futur complexe sportif multifonctionnel et intergénérationnel ». À cet égard, l'arrondissement a réalisé plusieurs étapes, depuis 2009:

- 2009- Analyse des besoins sportifs et récréatifs;
- 2010-2011- Étude de faisabilité pour la construction d'un centre sportif multidisciplinaire et intergénérationnel – Avant-projet;
- 2014 et 2017 – Visites de divers centres sportifs «modèles» dans la région de Montréal (Complexe sportif de Terrebonne, YMCA Ahuntsic-Cartierville, Centre Leonardo da Vinci, etc.);
- 2016 - Enquête de la firme Léger marketing sur les besoins et attentes des résidents et résidentes de Montréal-Nord ainsi que des arrondissements limitrophes afin d'alimenter les orientations de planification d'un futur centre sportif;
- 25 août 2017 - Présentation du projet de centre sportif au Comité corporatif de gestion des projets d'envergure de la Ville de Montréal (CCGPE);
- 2019 - Demande de financement de l'arrondissement dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives de la Ville de Montréal (PAFIRS).

Financement non accordé.

- 3 novembre 2020 - Présentation du projet lors de la rencontre du comité interministériel et intergouvernemental présidé par la ministre responsable de la métropole et de la région de Montréal, madame Chantal Rouleau.
- 28 mai 2021 - Étude pour la réalisation du centre aquatique et sportif BC2 - PFT préliminaire
- Juin 2022 - Réalisation des options et estimations des coûts du projet (PFT) en vue du dépôt du projet à la Ville de Montréal
- 23 novembre 2022 - Dépôt officiel du Document d'opportunité de projet (DOP)
- Novembre 2022: rédaction d'un Dossier décisionnel pour le conseil d'arrondissement afin d'adhérer aux objectifs et aux modalités du Programme aquatique de Montréal, volet construction d'équipements aquatiques intérieurs (PAM-volet construction).

Des étapes majeures ont été franchies dans le cadre de ce projet, notamment la confirmation en février 2023 par la Ville de Montréal d'un budget de 80 M\$ indexé à 97 M\$ (en dollars de 2028) dans le cadre du PAM - volet construction. De plus, le projet a été soumis, le 28 février 2023, au Programme d'aide financière Bâtiments communautaire verts et inclusifs du ministère Infrastructures Canada.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 10 050 - Mars 2023

Octroyer à la firme BC2 Groupe conseil inc, pour un montant de 24 719,63 \$, taxes incluses, un contrat de services professionnels afin de réaliser l'analyse de résilience climatique et l'émission de la lettre de conformité en matière de respect des normes de carboneutralité relativement au projet de Centre aquatique et sportif de Montréal-Nord et autoriser l'affectation de cette somme dans le surplus réservé.

CA22 10 345 - Décembre 2022

Adhérer aux objectifs et aux modalités du Programme aquatique de Montréal, volet construction d'équipements aquatiques intérieurs (PAM-volet construction) et accepter l'offre de services du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS) et du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) pour la gestion et la réalisation du projet de construction du Centre aquatique et sportif de Montréal-Nord, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ., c. C-11.4).

CA22 10 231- Septembre 2022

Octroyer un contrat de services professionnels, pour un montant total de 18 970,88 \$, taxes incluses à la firme Paradigme pour l'élaboration d'une stratégie de positionnement du projet du Centre aquatique et sportif.

CA21 10 029 – 11 février 2021

Octroyer à BC2 Groupe Conseil Inc., pour un montant de 53 693,33 \$, taxes incluses, un contrat de services professionnels pour la réalisation d'une étude préalable au programme fonctionnel et technique (PFT) pour le projet de construction d'un centre sportif à l'arrondissement, pour une durée de quatre (4) mois, et ce, à compter du 15 février 2021, approuver le projet de convention à intervenir et autoriser la dépense au surplus réservé par l'arrondissement pour la réalisation de ce projet.

DESCRIPTION

L'arrondissement de Montréal-Nord a sollicité l'appui des gouvernements supérieurs et de la Ville de Montréal pour réaliser ce projet de construction d'un Centre aquatique et sportif. La construction de ce centre aquatique et sportif constitue un élément central du plan d'action de l'arrondissement visant à se doter d'un réseau approprié d'équipements sportifs et récréatifs d'intérieur de qualité. Dans l'objectif de débiter le cycle de vie du projet d'envergure du Centre aquatique et sportif, la nouvelle ressource à embaucher agira à titre de coordonnateur du projet et la personne-ressource du projet dans l'Arrondissement. Le Centre aquatique et sportif est son mandat principal. Cette personne sera disponible en tout

temps pour répondre aux diverses demandes des services centraux. Cette ressource fera partie de l'équipe projet et sera rattachée à la Division des sports et des loisirs. Elle travaillera à consolider les étapes franchies dans la réalisation de ce projet ainsi qu'à planifier et à coordonner les prochaines étapes de réalisation du Centre aquatique et sportif.

JUSTIFICATION

L'affectation du budget de réserve pour l'embauche temporaire d'une personne-ressource du projet du centre aquatique et sportif se justifie pleinement par la pertinence d'affecter un expert en sport et loisirs à la coordination des étapes de réalisation de ce projet. La présence de cette ressource temporaire dans l'équipe projet permettra de mieux planifier les étapes administratives. Son expertise permettra d'établir un meilleur plan de gestion de risques relatifs à la réalisation de ce projet. En effet, le projet de réalisation du Centre aquatique et sportif, à l'instar des projets réalisés et financés dans le cadre du programme RAC, est un projet d'envergure nécessitant un expert qui lui est exclusivement dédié.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Dépense prévue 2023

Poste : Conseiller en planification

Période : du 8 juillet 2023 au 31 décembre 2023

Période	Emploi	Nbre d'heures	Salaire	TS, Prime et Ajust. bques	Charges sociales	Dépense totale
du 8 juillet 2023 au 31 décembre 2023	302240	875	53 300 \$	1 400 \$	14 700 \$	69 400 \$

Dépense prévue 2024

Poste : Conseiller en planification

Période : du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024

Période	Emploi	Nbre d'heures	Salaire	TS, Prime et Ajust. bques	Charges sociales	Dépense totale
du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024	302240	1820	113 300 \$	2 600 \$	27 100 \$	143 000 \$

Cette dépense sera financée par la réserve du projet de Centre aquatique et sportif. Il s'agira d'une dépense à reconduire annuellement pour maintenir la ressource en poste durant la durée de réalisation du projet.

MONTRÉAL 2030

La réalisation du Centre aquatique et sportif s'inscrit dans la priorité "**favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire**" de Montréal 2030.

À ce titre, sa réalisation permettra de concrétiser la vision du plan stratégique Montréal 2030.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans la contribution d'une ressource additionnelle spécialisée, les différentes étapes de réalisation du projet seront compromises.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

De Juillet 2023 au 31 décembre 2024.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Sophie BOULAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Veronique CASTANEDA, Montréal-Nord

Lecture :

Veronique CASTANEDA, 19 juin 2023
Karine BOULAY, 15 juin 2023

RESPONSABLE DU DOSSIER

Soumaila KAFANDO
Conseiller en planification (professionnel
classe 2)

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-06-15

Karine BOULAY
chef(fe) de division - sports, loisirs et
developpement social en arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Claudel TOUSSAINT
Directeur



Dossier # : 1239738009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement socia
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder des contributions financières totalisant 35 476,50 \$ aux 12 écoles primaires et aux 4 écoles secondaires publiques de Montréal-Nord pour la tenue des activités parascolaires pour l'année 2023-2024 dans le cadre du Plan d'action collectif de Montréal-Nord - Priorité jeunesse.

QUE soient accordées des contributions financières totalisant 35 476,50 \$ aux 12 écoles primaires et aux 4 écoles secondaires publiques de Montréal-Nord pour la tenue des activités parascolaires pour l'année 2023-2024 dans le cadre du Plan d'action collectif de Montréal-Nord - Priorité jeunesse.

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2023-06-27 13:17

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION Dossier # :1239738009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement socia
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder des contributions financières totalisant 35 476,50 \$ aux 12 écoles primaires et aux 4 écoles secondaires publiques de Montréal-Nord pour la tenue des activités parascolaires pour l'année 2023-2024 dans le cadre du Plan d'action collectif de Montréal-Nord - Priorité jeunesse.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis plusieurs années, l'Arrondissement de Montréal-Nord subventionne les écoles primaires et secondaires par le biais du programme d'assistance financière aux activités parascolaires. Ce programme a pour but de permettre aux jeunes de l'Arrondissement de s'investir dans diverses activités enrichissantes durant l'heure du midi ou après les heures de classe. Ces activités visent à encourager le développement et l'épanouissement des jeunes par des activités culturelles, scientifiques, sports et loisirs.

Avec le retour des activités dans les différentes écoles primaires et secondaires publiques, après la pandémie, l'Arrondissement de Montréal-Nord renouvelle son soutien aux différentes directions d'écoles afin de leur permettre d'offrir à leurs élèves une programmation d'activités sur les lieux de l'école durant l'heure du midi ou après les heures de classe.

Cette année, dix (10) écoles primaires et quatre (4) écoles secondaires ont déposé des demandes d'aide financière à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

Par ailleurs, dans le but de soutenir la réussite éducative et la persévérance scolaire, axe 1 du Plan d'action collectif de Montréal-Nord - Priorité jeunesse, le budget du programme d'assistance financière aux activités parascolaires est doublé par celui la Politique de l'enfant de la Ville de Montréal. Ce budget particulier provient du Fonds Diversité et Inclusion sociale en faveur des enfants et des familles vulnérables

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 10047 (6 mars 2023) Accorder des contributions financières totalisant 30 316 \$ aux 12 écoles primaires et aux 4 écoles secondaires publiques de Montréal-Nord pour la tenue des activités parascolaires pour l'année 2023 dans le cadre du Plan d'action collectif de Montréal-Nord - Priorité jeunesse.

CA21 10274 (22 novembre 2021): Accorder des contributions financières totalisant 35 062,50 \$ aux écoles primaires et secondaires publiques de Montréal-Nord pour la tenue des activités parascolaires pour l'automne 2021 dans le cadre du Plan d'action collectif de Montréal-Nord - Priorité jeunesse.

CA20 10 082 (6 avril 2020) : Accorder des contributions financières totalisant 35 182,50 \$ aux écoles primaires et secondaires publiques de Montréal-Nord pour la tenue des activités parascolaires de l'hiver 2020 dans le cadre du Plan d'action collectif de Montréal-Nord - Priorité jeunesse.

CA19 10 159 (8 avril 2019) : Accorder des contributions financières totalisant 33 972,50 \$ aux écoles primaires et secondaires de Montréal-Nord pour la tenue des activités parascolaires pour l'hiver 2019

CA18 10 446 (12 novembre 2018) : Accorder des contributions financières totalisant 33 972,50 \$ aux écoles primaires et secondaires de Montréal-Nord pour la tenue des activités parascolaires pour l'automne 2018.

CA18 10 130 (9 avril 2018) : Accorder des contributions financières totalisant 33 915 \$ aux écoles primaires et secondaires de Montréal-Nord pour la tenue des activités parascolaires pour l'hiver 2018.

CA17 10 256 (27 juin 2017) : Accorder des contributions financières totalisant 31 040 \$ aux écoles primaires et secondaires de Montréal-Nord pour la tenue des activités parascolaires pour l'automne 2017.

CA17 10 125 (10 avril 2017) - Déposer et appuyer le Plan d'action collectif - Priorité jeunesse de Montréal-Nord 2017-2027.

CM17 0166 (20 février 2017) - Adopter le Plan d'action 2017 de la Politique de l'enfant « Naître, grandir, s'épanouir à Montréal : de l'enfance à l'adolescence ».

CA 16 10 423 (14 novembre 2016) : Accorder des contributions financières totalisant 30 472,50 \$, aux écoles primaires et secondaires de Montréal-Nord pour la tenue des activités parascolaires pour l'année 2016-2017.

CM16 0785 (20 juin 2016) - Adopter la Politique de l'enfant « Naître, grandir, s'épanouir à Montréal : de l'enfance à l'adolescence ».

CA15 10 389 (5 octobre 2015) : Accorder des contributions financières totalisant 30 195 \$, aux écoles primaires et secondaires de Montréal-Nord pour la tenue des activités parascolaires pour l'année 2015-2016

DESCRIPTION

Les écoles recevant une subvention contribuent à la réalisation du Plan d'action collectif de Montréal-Nord - Priorité jeunesse et à la mission de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Montréal-Nord. Ces écoles offrent des programmes d'activités récréatifs et structurés après les heures de classe et durant l'heure du midi. Elles assurent, auprès des jeunes, le développement culturel ainsi que la promotion et le renforcement de saines habitudes de vie. Le budget octroyé dans le cadre du Fonds Diversité et Inclusion sociale en faveur des enfants et des familles vulnérables de la Ville de Montréal vient consolider le programme d'activités parascolaires en permettant à plus d'enfants de participer aux activités. En effet, les fonds octroyés par cette politique permettent de doubler l'aide financière accordée par l'Arrondissement en soutien aux activités parascolaires.

JUSTIFICATION

Les écoles publiques participantes reçoivent une assistance financière qui s'ajoute à leur

budget prévu aux activités parascolaires. Cette aide financière a pour objectif de favoriser l'organisation d'activités à l'intention des élèves, à l'heure du dîner et après les heures de classe et sur les lieux de l'école. Les activités touchent essentiellement les domaines de la culture, les sciences, le sport et les loisirs.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il est recommandé au conseil d'arrondissement de verser une contribution financière aux écoles pour l'année 2023-2024, soit du 1er juillet 2023 au 30 juin 2024. Le financement est assuré pour la portion du 1er juillet au 31 décembre 2023 à même le budget de fonctionnement 2023 de l'Arrondissement de Montréal-Nord. La portion du 1er janvier au 30 juin 2024 sera assurée, de l'adoption du budget de fonctionnement de l'Arrondissement 2024 (d'ici le 5 octobre 2023).

a) Subventions aux écoles primaires

L'assistance financière versée à chaque école primaire publique participante est calculée sous forme de module d'une valeur de 225 \$ chacun. Le nombre d'activités est déterminé en multipliant le nombre d'élèves inscrits à l'école par trois et en divisant cette somme par 225. Le chiffre obtenu est arrondi à l'unité la plus près et détermine le nombre d'activités autorisées par demande.

b) Subventions aux écoles secondaires

Cette subvention est octroyée à raison de 2,50 \$ par élève

Tableau général d'assistance financière versée aux écoles année-2023-2024				
Écoles primaires				
Nom de l'école	Le nombre d'élèves inscrits 2023-24	Tranche budgétaire de la Politique de l'enfant* 2023	Tranche budgétaire du budget de fonctionnement de l'arrondissement 2024	Total année 2023-2024
École Adélarde-Desrosiers	631	900,00 \$	900,00 \$	1 800,00 \$
École De La Fraternité	579	434,00 \$	434,00 \$	868,00 \$
École Gérald McShane	245	367,00 \$	367,00 \$	734,00 \$
École Jean-Nicolet	729	1 093,50 \$	1 093,50 \$	2 187,00 \$
École Jules-Verne	830	1 245,00 \$	1 245,00 \$	2 490,00 \$
École Le Carignan	698	1 047,00 \$	1 047,00 \$	2 094,00 \$
École Pierre-de-Coubertin	276	414,00 \$	414,00 \$	828,00 \$
École René-Guénette	788	1 182,00 \$	1 182,00 \$	2 364,00 \$
École Sainte-Colette	652	978,00 \$	978,00 \$	1 956,00 \$
École Sainte-Gertrude	480	720,00 \$	720,00 \$	1 440,00 \$
École Saint-Rémi	771	1 155,50 \$	1 155,50 \$	2 311,00 \$
École Saint-Vincent-Marie	739	1 108,50 \$	1 108,50 \$	2 217,00 \$
Total	7418	10 644,50 \$	10 644,50 \$	21 289,00 \$

Écoles secondaires				
Nom de l'école	Le nombre d'élèves inscrits 2023-2024	Tranche budgétaire de fonctionnement 2023	Tranche budgétaire de fonctionnement 2024	Total Automne 2023-2024
École Calixa-Lavallée	2 000	2 500 \$	2 500 \$	5 000 \$
École Henri-Bourassa	2 135	2 668,75 \$	2 668,75 \$	5 337,50 \$
École Lester-B. Pearson	940	1 175,00 \$	1 175,00 \$	2 350,00 \$
École Amos	600	750,00 \$	750,00 \$	1 500,00 \$
Total	5 675	7 093,75 \$	7 093,75 \$	14 187,50 \$
Total par portion		17 738,25 \$	17 738,25 \$	
Total Écoles primaires et secondaires	13 093	ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024		35 476,50 \$

*Fonds Diversité et Inclusion sociale en faveur des enfants et des familles vulnérables (Politique de l'enfant) de la Ville de Montréal

Pour la portion du 1er juillet 2023 au 31 décembre 2023 la subvention est de: **17 738,25\$**, financé par le surplus de l'arrondissement - report du solde 2021-2022 Fonds Diversité et Inclusion sociale en faveur des enfants et des familles vulnérables (Politique de l'enfant) de la Ville de Montréal.

Pour la portion du 1er janvier 2024 au 30 juin 2024 la subvention est de: **17 738,25\$**, financé par le budget de fonctionnement de l'arrondissement.

La somme totale des subventions accordées aux écoles dans le cadre des activités parascolaires est de **35 476,50 \$** pour l'année 2023-2024.

MONTRÉAL 2030

Les subventions octroyées aux écoles publiques primaires et secondaires de Montréal-Nord sont en lien avec le Plan stratégique Montréal 2030 relativement à l'orientation visant à offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins : soutenir nos écoles à promouvoir les activités afin d'aider à l'obtention d'une programmation diversifiée et abordable pour les élèves du réseau public.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Par cette subvention, de l'année 2023-2024, 13 093 élèves auront accès à une programmation parascolaire enrichie en activités culturelles, scientifiques, sports et loisirs dans dix écoles primaires et quatre écoles secondaires publiques de l'arrondissement de Montréal-Nord.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Sophie BOULAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sophie BOULAY, Montréal-Nord

Lecture :

Sophie BOULAY, 22 juin 2023

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marjorie LEONARD
agent(e) de liaison - organismes culturels,
sportifs et de développement social

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-06-21

Chilandre PATRY
chef(fe) de division - sports, loisirs et
développement social en arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

ClaudeL TOUSSAINT
Directeur



Dossier # : 1237606015

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Affecter le surplus de gestion pour l'exercice 2022 de l'arrondissement de Montréal-Nord au montant de 532 600 \$.

Il est recommandé :

QUE soit affecté le surplus de gestion pour l'année 2022 de l'arrondissement de Montréal-Nord au montant de 532 600 \$:

1. Aucun montant n'est requis pour combler un déficit cumulé;
2. Aucun montant supplémentaire ne sera affecté à la réserve dédiée à la stabilisation du coût de déneigement;
3. Aucun montant supplémentaire ne sera affecté à la réserve dédiée à la stabilisation des coûts « santé et sécurité au travail »;
4. Aucun montant supplémentaire ne sera affecté à la réserve pour imprévus;
5. Un montant de 38 745 \$ sera imputé au budget 2023, relativement au programme de soutien pour les immeubles et sites de cours de services;
6. Un montant de 67 466 \$ sera imputé au budget 2023, relativement au programme « Politique de l'enfant »;
7. Un montant 426 389 \$ sera imputé au surplus accumulé de l'arrondissement.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO Le 2023-06-27 13:22

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1237606015

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Affecter le surplus de gestion pour l'exercice 2022 de l'arrondissement de Montréal-Nord au montant de 532 600 \$.

CONTENU**CONTEXTE**

Le surplus de gestion de 2022, pour l'arrondissement de Montréal-Nord, est de 532 600 \$. Le conseil d'arrondissement doit statuer sur son utilisation.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE 23 1045 - JUIN 2023 : Adopter la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus dégagés de l'exercice 2022, la détermination des surplus de gestion des arrondissements et adopter l'affectation de surplus 2022 à des dossiers spécifiques.

DESCRIPTION

Affecter le surplus de gestion pour l'exercice 2022 de l'arrondissement de Montréal-Nord au montant de 532 600 \$.

Tout solde du surplus de gestion de 2022, déterminé pour l'arrondissement, est considéré comme un surplus libre à l'usage de l'arrondissement pour se doter d'une marge de manœuvre ou combler certains besoins.

JUSTIFICATION

Ce sommaire est effectué suite à l'adoption par le conseil municipal des règles d'affectation des surplus de gestion alloués aux arrondissements afin de rendre disponibles les crédits accordés à l'Arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

1. Aucun montant n'est requis pour combler un déficit cumulé;
2. Aucun montant supplémentaire ne sera affecté à la réserve dédiée à la stabilisation du coût de déneigement;
3. Aucun montant supplémentaire ne sera affecté à la réserve dédiée à la stabilisation des

coûts « santé et sécurité au travail »;

4. Aucun montant supplémentaire ne sera affecté à la réserve pour imprévus;

5. Un montant de 38 745 \$ sera imputé au budget 2023, relativement au programme de soutien pour les immeubles et sites de cours de services;

6. Un montant de 67 466 \$ sera imputé au budget 2023, relativement au programme « Politique de l'enfant »;

7. Un montant 426 389 \$ sera imputé au surplus accumulé de l'arrondissement.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

Conforme à la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus de gestion dégagés de l'exercice financier 2022 de la Ville de Montréal.

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lila BENTALHA
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-06-15

Carine HADDAD
Directrice des services administratifs

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Carine HADDAD
directeur(-trice)-services administratifs en
arrondissement



Dossier # : 1237606019

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs
Projet :	-
Objet :	Modifier le budget de la Ville de Montréal, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre c-11.4) afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement de Montréal-Nord, d'un soutien financier totalisant 95 735 \$, accordé par les Fondations communautaires du Canada dans le cadre du projet « Se brancher, c'est facile » visant à donner et faciliter un accès équitable à l'information.

QUE soit demandé au comité exécutif de modifier le budget de la Ville de Montréal, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre c-11.4) afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement de Montréal-Nord, d'un soutien financier totalisant 95 735 \$, accordé par la Fondation communautaires du Canada dans le cadre du projet « Se brancher, c'est facile » visant à donner et faciliter un accès équitable à l'information.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2023-08-18 17:35

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

IDENTIFICATION

Dossier # :1237606019

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs
Projet :	-
Objet :	Modifier le budget de la Ville de Montréal, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre c-11.4) afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement de Montréal-Nord, d'un soutien financier totalisant 95 735 \$, accordé par les Fondations communautaires du Canada dans le cadre du projet « Se brancher, c'est facile » visant à donner et faciliter un accès équitable à l'information.

CONTENU

CONTEXTE

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marc-Aurele APLOGAN
secrétaire d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1237606019

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 c) favoriser l’accessibilité aux activités et aux équipements collectifs
Projet :	-
Objet :	Demander au comité exécutif de modifier le budget de la Ville de Montréal, en conformité avec l’article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre c-11.4) afin de tenir compte de la réception, par l’arrondissement de Montréal-Nord, d’un soutien financier totalisant 95 735 \$, accordé par les Fondations communautaires du Canada dans le cadre du projet « Se brancher, c’est facile » visant à donner et faciliter un accès équitable à l’information.

CONTENU

CONTEXTE

L’arrondissement de Montréal-Nord note un besoin grandissant des citoyens à accéder à du matériel informatique et à une connexion internet pour réaliser des actions importantes et confidentielles telles que passer un examen de citoyenneté, contacter un professionnel de la santé ou encore réaliser un entretien d’embauche. Puisque ces démarches doivent être entreprises dans des espaces hors publics, le parc informatique des bibliothèques de Montréal-Nord n’est pas en mesure de répondre à ce besoin. Pour pallier ce manque, les bibliothèques de Montréal-Nord souhaitent déployer un service de prêt de matériel informatique (ordinateurs, portables et bornes WiFi) pouvant être emprunté à domicile. Afin d’offrir un nouveau service, l’arrondissement de Montréal-Nord doit pouvoir acquérir les équipements requis (tablettes, ordinateurs portables, logiciels, bornes Wifi, etc.) et allouer des heures à la conception et au déploiement du service.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sans objet

DESCRIPTION

Dans le cadre de la mise sur pied l’Initiative canadienne pour des collectivités en santé (ICCS) mise en place par les Fondations communautaires du Canada, une subvention a été accordée à l’arrondissement de Montréal-Nord pour développer le projet *Se brancher facile!* qui consiste en un service de prêt de matériel informatique. L’ICCS vise à soutenir de petits

projets d'infrastructure locaux, menés par la communauté, qui rendent les espaces publics plus sécuritaires, améliorent les options en matière de mobilité et/ou fournissent des solutions virtuelles ou numériques afin de répondre aux besoins communautaires changeants résultants de la pandémie de COVID-19.

Une aide financière maximale de 95 728\$ a été accordée pour la réalisation du projet *Se brancher c'est facile !*

JUSTIFICATION

Les enjeux liés à la fracture numérique poussent l'arrondissement de Montréal-Nord à déployer différentes stratégies pour développer les compétences numériques des citoyens et favoriser l'accès à une connexion internet et à du matériel informatique. Afin de favoriser l'inclusion numérique des citoyens, l'arrondissement doit bénéficier de ressources financières suffisantes.

Pour pouvoir recevoir la subvention de l'ICCS, le comité exécutif doit modifier le budget de la Ville de Montréal afin d'en tenir compte.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce dossier vise à demander au comité exécutif de modifier le budget de la Ville de Montréal afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement de Montréal-Nord, d'une subvention de 95 728\$ et ce, suite au décret **1618-2023** paru dans *La Gazette officielle du Québec* Partie 2, n° 24 du 14 juin 2023.

Avec ce soutien financier supplémentaire, la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (DCSLDS) pourra déployer le projet *Se brancher c'est facile!*

MONTRÉAL 2030

Le projet *Se brancher c'est facile!* contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, en participant aux engagements liés à une transformation numérique axée sur l'être humain.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

En autorisant l'utilisation de la subvention pouvant être accordée par l'entremise des Fondations communautaire de Canada, les bibliothèques pourront offrir un accès gratuit à du matériel informatique répondant aux besoins technologiques des populations vulnérables (jeunes, aînés, familles, etc.), faciliter l'accès équitable à l'information, l'inclusion numérique des populations vulnérables, soutenir le développement des compétences numériques des populations cibles, favoriser le déploiement de services hors murs afin de rejoindre les populations éloignées et briser l'isolement des populations vulnérables.

Les résidents qui n'ont pas accès à internet et/ou à du matériel informatique pourront ainsi réaliser en toute confidentialité des cours ou formations à la maison, effectuer des recherches d'emploi et réaliser des entrevues, faire des recherches de logement, accéder à des services en ligne : santé, juridique, référencement ou autre et accéder aux réseaux sociaux et systèmes de messagerie pour briser l'isolement social. En résumé, *Se brancher c'est facile!* offrira une solution numérique permettant aux gens et aux communautés de rester en contact, en sécurité et en santé.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

La COVID-19 a modifié les besoins communautaires en matière de communications.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une campagne de promotion du projet sera lancée en collaboration avec la Division des

communications et des relations avec les citoyens.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

27 juin 2023 au 27 juillet 2023 : Aménagement des espaces pour recevoir le matériel, réception et configuration du matériel par le service TI, catalogue et préparation de matérielle, réalisation de la procédure et la politique de prêt, formation du personnel, développement des outils de communications, promotion du service auprès des partenaires

- 27 juillet 2023 au 15 septembre 2023 : Déploiement et mise en œuvre du prêt
- 15 septembre 2023 : Début des animations et du soutien hors les murs
- Décembre 2023 : Évaluation /bilan de mi-parcours
- Juillet 2024 : Bilan fin de financement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Sophie BOULAY)

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale (Tassadit NAHI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dominique RIBERDY
Cheffe de division par intérim de la culture et
des bibliothèques

ENDOSSÉ PAR

Claudel TOUSSAINT
Directeur

Le : 2023-06-19

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Claudel TOUSSAINT
Directeur



Dossier # : 1237606009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver et déposer la reddition de comptes pour l'année 2022 de la gestion des contingences, des variations de quantités, des frais incidents et des déboursés dans les appels d'offres et contrats.

QUE soit approuvée et déposée la reddition de comptes pour l'année 2022 de la gestion des contingences, des variations de quantités, des frais incidents et des déboursés dans les appels d'offres et contrats.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2023-06-27 13:13

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1237606009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver et déposer la reddition de comptes pour l'année 2022 de la gestion des contingences, des variations de quantités, des frais incidents et des déboursés dans les appels d'offres et contrats.

CONTENU**CONTEXTE**

Le 31 janvier de chaque année, l'unité d'affaires procède, pour le bénéfice des instances municipales, à une reddition de comptes des contrats qui se sont terminés durant l'exercice précédent (acceptation provisoire) et pour lesquels le budget des contingences a été augmenté conformément au point 5.2 de l'encadrement administratif C-OG-DG-D-18-001.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

La reddition de comptes est déposée à la séance du conseil d'arrondissement et versée aux archives de notre arrondissement.

DESCRIPTION

Cette directive s'applique à tous les services municipaux et tous les arrondissements suite à l'adoption d'une résolution en vertu de l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, déclarant le conseil de ville compétent à l'égard de tous les arrondissements afin d'adopter une politique de gestion contractuelle (maintenant Règlement de gestion contractuelle) unique applicable à l'ensemble de ceux-ci.

Le présent encadrement s'inscrit aussi dans le cadre d'un enjeu stratégique en vertu de l'article 57.1 de cette même charte.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Reddition de comptes

Il n'y a eu aucune augmentation des budgets de contingences pour les contrats terminés en 2022.

MONTRÉAL 2030**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lila BENTALHA
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Carine HADDAD
Directrice des services administratifs

Le : 2023-06-15

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Carine HADDAD
directeur(-trice)-services administratifs en
arrondissement



Dossier # : 1237177006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement 1530-16 sur l'immobilisation et le stationnement afin de modifier les articles 47 à 52.

QUE soit adopté, le Règlement 1530-16 modifiant le Règlement 1530 sur l'immobilisation et le stationnement dans la ville de Montréal-Nord afin de modifier les articles 47 à 52;

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2023-07-04 16:03

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1237177006**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement 1530-16 sur l'immobilisation et le stationnement afin de modifier les articles 47 à 52.

CONTENU**CONTEXTE**

Lors de la séance ordinaire du 5 juin 2023, un avis de motion a été donné concernant le projet de Règlement 1530-16 modifiant le Règlement 1530 sur l'immobilisation et le stationnement afin d'encadrer l'immobilisation et le stationnement des véhicules suivants : un autobus, un véhicule d'équipement, un véhicule d'hiver, un véhicule-outil, un véhicule de service ou une machinerie lourde.

En effet, il est proposé aux articles 47 à 52 d'élargir l'interdiction de stationner aux véhicules suivants : autobus, un véhicule d'équipement, un véhicule d'hiver, un véhicule-outil, un véhicule de service ou une machinerie lourde.

Le projet de règlement a été présenté et déposé. Le règlement avait au préalable été remis aux membres du conseil d'arrondissement dans le délai imparti par la loi.

Suite à l'adoption du règlement, un avis de promulgation et d'entrée en vigueur sera publié sur le site Internet de l'arrondissement conformément au Règlement RGCA19-10-0007 sur la publication des avis publics.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marc-Aurele APLOGAN
secrétaire d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1237177006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Donner un avis de motion, présenter et déposer, en vue d'adopter à une séance ultérieure, le projet de Règlement 1530-16 sur l'immobilisation et le stationnement.

CONTENU

CONTEXTE

Le présent sommaire fait suite à l'absence d'encadrement réglementaire pour l'immobilisation et le stationnement des véhicules suivants : *un autobus, un véhicule d'équipement, un véhicule d'hiver, un véhicule-outil, un véhicule de service ou une machinerie lourde.*

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

#1207987014 : Donner un avis de motion, présenter et déposer le projet de Règlement 1530-15 modifiant le Règlement 1530 sur l'immobilisation et le stationnement afin de modifier le plan de stationnement.

DESCRIPTION

Il est proposé aux articles 47 à 52 d'élargir l'interdiction de stationner aux véhicules suivants : *autobus, un véhicule d'équipement, un véhicule d'hiver, un véhicule-outil, un véhicule de service ou une machinerie lourde.*
Aucune modification n'est apportée aux annexes.

JUSTIFICATION

Actuellement, les arrondissements voisins interdisent sur leur territoire dans leur règlement le stationnement des véhicules suivants : *autobus, un véhicule d'équipement, un véhicule d'hiver, un véhicule-outil, un véhicule de service, un véhicule de commerce ou une machinerie lourde.*

Le règlement 1530 sur l'immobilisation et le stationnement à Montréal-Nord ne prévoit pas de tel disposition. Ce qui a pour conséquence de voir se multiplier le stationnement de véhicules lourds ou encombrants dans les rues résidentielles de l'arrondissement. Des plaintes récurrentes de citoyens, se plaignant des nuisances liées à la présence de tel véhicule justifient la modification du règlement, afin de s'aligner avec les dispositions des arrondissements voisins.

La modification aux interdictions de stationner vise donc à améliorer la qualité des milieux de vie en intervenant sur les nuisances liées au stationnement de ces véhicules en milieu résidentiel.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S.O.

MONTRÉAL 2030

S.O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion : 5 juin 2023

Adoption : 27 juin 2023

Entrée en vigueur promulgation : semaine du 27 juin 2023

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-05-24

Adèle PAVAGEAU
Cheffe de section, mobilité

Jérôme VAILLANCOURT
Directeur

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jérôme VAILLANCOURT
directeur(-trice)-amenag.urbain et serv.
entreprises (arr.)

**Dossier # : 1236079009**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : permettre une marge avant principale de 2,70 m au lieu de 4,50 m pour le bâtiment situé au 10426, avenue Bruxelles, le tout en vertu du Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures.

Il est recommandé :

QUE soit autorisée, conformément au Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures, une marge avant principale de 2,78 m au lieu de 4,50 m pour le 10426, avenue de Bruxelles;

QUE cette autorisation soit conditionnelle à ce que le bâtiment en bénéficiant ne puisse être reconstruit qu'en conformité à la réglementation d'urbanisme en vigueur, s'il a perdu au moins la moitié de sa valeur à la suite d'une démolition partielle ou totale, d'un incendie ou de quelque autre cause ou est devenu dangereux;

QUE cette autorisation soit conforme au certificat de localisation, préparé par le Groupe PLG inc., arpenteurs-géomètres et daté du 13 janvier 2021;

ET QUE cette dérogation mineure soit appliquée sur le lot 1 173 744 du cadastre du Québec, soit le 10426, avenue Bruxelles.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2023-06-22 15:59

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1236079009**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : permettre une marge avant principale de 2,70 m au lieu de 4,50 m pour le bâtiment situé au 10426, avenue Bruxelles, le tout en vertu du Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures.

CONTENU**CONTEXTE**

Une demande de dérogation mineure a été déposée le 19 avril 2023 à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises afin de régulariser la marge avant principale d'un immeuble situé au 10426, avenue de Bruxelles, et ce, dans le cadre d'une transaction immobilière. Le bâtiment a été construit en 1959.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s.o.

DESCRIPTION

La présente demande vise donc à permettre une marge avant principale de 2,78 m au lieu de 4,50 m pour le 10426, avenue de Bruxelles.

La demande répond à l'ensemble des critères du Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures :

- a) La demande vise des dispositions du Règlement de zonage R.R. 1562 et peut faire l'objet d'une demande de dérogation mineure;
- b) L'application des dispositions du Règlement de zonage R.R. 1562 visée par la demande de dérogation mineure a pour effet de causer un préjudice sérieux au requérant de la demande;
- c) La dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;
- d) La dérogation mineure ne concerne ni l'usage ni la densité d'occupation du sol;
- e) La dérogation mineure demandée doit respecter les objectifs du Plan d'urbanisme.

JUSTIFICATION

Considérant qu'une demande a été déposée pour le 10426, avenue de Bruxelles, en vertu du Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures, ayant pour but de permettre une marge avant principale de 2,78 m au lieu de 4,50 m;

Considérant que cette demande répond à l'ensemble des critères du Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures;

Les membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU), lors de la séance du 6 juin 2023, ont recommandé favorablement d'accorder la demande de dérogation mineure, à la condition suivante :

- Que cette autorisation soit conditionnelle à ce que le bâtiment en bénéficiant ne puisse être reconstruit qu'en conformité à la réglementation d'urbanisme en vigueur, s'il a perdu au moins la moitié de sa valeur à la suite d'une démolition partielle ou totale, d'un incendie ou de quelque autre cause ou est devenu dangereux.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o.

MONTRÉAL 2030

s.o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En conformité avec l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, un avis public a été publié sur le site internet de l'arrondissement le 8 juin 2023 mentionnant que tout intéressé peut venir se faire entendre à la séance du Conseil d'arrondissement du 27 juin 2023.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

6 juin 2023 – Présentation du dossier à la séance du CCU.
8 juin 2023 – Parution de l'avis public précisant la nature de l'autorisation demandée.
27 juin 2023 – Approbation de la demande de dérogation mineure par le Conseil d'arrondissement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Léandre CAMPEAU-LÉVESQUE
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

David ROSS
Chef de division

Le : 2023-06-02

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jérôme VAILLANCOURT
directeur(-trice)-amenag.urbain et serv.
entreprises (arr.)



Dossier # : 1237040005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : permettre trois appareils mécaniques au toit situés à moins de 3,10 m du bord de tout mur extérieur pour le 6140, boulevard Henri-Bourassa Est, le tout en vertu du Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures.

Il est recommandé :

QUE soient autorisés, conformément au Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures, trois appareils mécaniques au toit situés à moins de 3,10 m du bord de tout mur extérieur pour le 6140, boulevard Henri-Bourassa;

QUE cette autorisation soit conforme au document déposé, soit le document de présentation intitulé « Demande de dérogation mineure » préparé par MM. Pascal Hudon et David Guy de la firme Stantec, daté du 19 mai 2023;

QUE cette autorisation soit conditionnelle à ce que le bâtiment en bénéficiant ne puisse être reconstruit qu'en conformité à la réglementation d'urbanisme en vigueur, s'il a perdu au moins la moitié de sa valeur à la suite d'une démolition partielle ou totale, d'un incendie ou de quelque autre cause ou est devenu dangereux;

ET QUE cette dérogation mineure soit appliquée sur le lot 3 001 520 du cadastre du Québec, soit le 6140, boulevard Henri-Bourassa Est.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2023-06-22 16:04

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1237040005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : permettre trois appareils mécaniques au toit situés à moins de 3,10 m du bord de tout mur extérieur pour le 6140, boulevard Henri-Bourassa Est, le tout en vertu du Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures.

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de dérogation mineure a été déposée à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises afin de permettre le remplacement de trois appareils mécaniques dont l'emplacement n'est pas conforme à l'article 161 du Règlement de zonage R.R. 1562 relativement au dégagement minimal de 3,10 m du bord de tout mur extérieur. Les appareils visés sont respectivement situés à 1,9 m, 2,1 m et 2,2 m du bord de la toiture. Les appareils existants ont été installés lors de la construction du bâtiment, en 2002. Le remplacement des appareils est requis afin d'améliorer leur efficacité et de prolonger leur durée de vie utile. Leur déplacement nécessiterait des modifications considérables au réseau interne de ventilation, ce qui impliquerait l'interruption de certains services et des coûts importants.

Aucun impact sonore significatif n'est envisagé compte tenu de l'éloignement des bâtiments voisins.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s.o.

DESCRIPTION

La présente demande vise donc à permettre le remplacement de trois appareils mécaniques au toit situés à moins de 3,10 m du bord de tout mur extérieur pour le 6140, boulevard Henri-Bourassa Est.

La demande répond à l'ensemble des critères du Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures :

- a) La demande vise des dispositions du Règlement de zonage R.R. 1562 et peut faire l'objet d'une demande de dérogation mineure;
- b) L'application des dispositions du Règlement de zonage R.R. 1562 visée par la demande de dérogation mineure a pour effet de causer un préjudice sérieux au requérant de la demande;
- c) La dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

- d) La dérogation mineure ne concerne ni l'usage ni la densité d'occupation du sol;
- e) La dérogation mineure demandée doit respecter les objectifs du Plan d'urbanisme.

JUSTIFICATION

Considérant qu'une demande a été déposée pour le 6140, boulevard Henri-Bourassa, en vertu du Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures ayant pour but de permettre trois appareils mécaniques au toit situés à moins de 3,10 m du bord de tout mur extérieur;

Considérant que cette demande répond à l'ensemble des critères du Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures;

Les membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU), lors de la séance du 6 juin 2023, ont recommandé favorablement d'accorder la demande de dérogation mineure, aux conditions suivantes :

- QUE cette autorisation soit conforme au document déposé, soit le document de présentation intitulé « Demande de dérogation mineure » préparé par MM. Pascal Hudon et David Guy de la firme Stantec, daté du 19 mai 2023;
- ET QUE cette autorisation soit conditionnelle à ce que le bâtiment en bénéficiant ne puisse être reconstruit qu'en conformité à la réglementation d'urbanisme en vigueur, s'il a perdu au moins la moitié de sa valeur à la suite d'une démolition partielle ou totale, d'un incendie ou de quelque autre cause ou est devenu dangereux.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S.O.

MONTRÉAL 2030

S.O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En conformité avec l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, un avis public a été publié sur le site internet de l'arrondissement en juin 2023 mentionnant que tout intéressé peut venir se faire entendre à la séance du Conseil d'arrondissement du 27 juin 2023.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Juin 2023 – Parution de l'avis public précisant la nature de l'autorisation demandée.
27 juin 2023 – Décision du Conseil d'arrondissement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anick LAFOREST
conseiller(ère) en aménagement

ENDOSSÉ PAR

David ROSS
Chef de division

Le : 2023-06-02

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jérôme VAILLANCOURT
directeur(-trice)-amenag.urbain et serv.
entreprises (arr.)



Dossier # : 1236079011

Unité administrative responsable : Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme à savoir : Permettre l'agrandissement en aire d'implantation et en hauteur du bâtiment résidentiel, situé au 5597, rue Roy, sur le lot 1 096 369 du cadastre du Québec, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Il est recommandé :

Que soit autorisée, conformément au Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande d'agrandissement en aire d'implantation et en hauteur;

Que cette autorisation soit accordée aux conditions suivantes :

- Que les travaux débutent dans les 12 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution; si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet;
- Qu'une garantie financière de 3% de la valeur des travaux soit déposée préalablement à la délivrance du permis de construction et que cette garantie soit libérée à la fin des travaux;
- Que le projet soit réalisé conformément aux plans et illustrations couleurs préparés par Petru Drebot, technologue en architecture, déposés à la DAUSE le 19 mai 2023.

Et que le tout soit applicable sur le lot 1 096 369 du cadastre du Québec, soit le 5597, rue Roy.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO Le 2023-06-22 15:59

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1236079011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme à savoir : Permettre l'agrandissement en aire d'implantation et en hauteur du bâtiment résidentiel, situé au 5597, rue Roy, sur le lot 1 096 369 du cadastre du Québec, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) a été déposée pour permettre l'agrandissement en aire d'implantation et en hauteur du bâtiment situé au 5597, rue Roy, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Le bâtiment se trouve dans le rond-point de la rue Roy. Cette dernière est caractérisée majoritairement par la présence de bâtiments résidentiels unifamilial, d'un étage, de type « split-level » dont certains ayant une forme et une composition architecturale similaire au bâtiment à l'étude.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s.o.

DESCRIPTION

La demande vise à permettre l'agrandissement en aire d'implantation et en hauteur d'un bâtiment résidentiel d'un logement de type « split-level ».

Les travaux projetés impliquent un agrandissement en aire de plancher au niveau de la cour latérale gauche et en cour arrière, ainsi qu'un agrandissement en hauteur du bâtiment afin d'assurer une meilleure gestion de l'eau au niveau du toit et la conformité de l'échappée de l'escalier intérieur.

Également, la demande implique une réfection des façades principale et latérale gauche :

- Bonification des ouvertures;
- Nouveau parement en bloc de maçonnerie de la compagnie *Techo-Bloc* de type *Madison Grande* et *Maison Varié* , de couleur gris sienna onyx;
- Nouveau parement d'aluminium à l'étage en façade, de la compagnie *Rialux* , de couleur gris chêne, installée à la verticale;
- Nouvel accès au sous-sol en cour latérale.

JUSTIFICATION

Le projet est justifié considérant que :

- une demande a été déposée pour l'immeuble situé au 5597, rue Roy, en vertu des chapitres 9 et 15 du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale ayant pour but de permettre l'agrandissement en aire d'implantation et en hauteur du bâtiment existant;
- le projet respecte les critères d'évaluation du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Les membres du CCU ont recommandé favorablement la demande, lors de la séance du 6 juin 2023 aux conditions suivantes :

- Que les travaux débutent dans les 12 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution; si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet;
- Qu'une garantie financière de 3% de la valeur des travaux soit déposée préalablement à la délivrance du permis de construction et que cette garantie soit libérée à la fin des travaux;
- Que le projet soit réalisé conformément aux plans de technologie et illustrations couleurs déposés à la DAUSE le 19 mai 2023.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o.

MONTREAL 2030

s.o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s.o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

6 juin 2023 – Présentation du dossier aux membres du CCU

27 juin 2023 – Approbation de la demande de PIIA par le conseil d'arrondissement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Léandre CAMPEAU-LÉVESQUE
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

David ROSS
Chef de division

Le : 2023-06-02

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jérôme VAILLANCOURT
directeur(-trice)-amenag.urbain et serv.
entreprises (arr.)



Dossier # : 1237040004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre le remplacement de trois appareils mécaniques au toit au 6140, boulevard Henri-Bourassa Est, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Il est recommandé :

QUE soit autorisée, conformément au Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, le remplacement de trois appareils mécaniques au toit, conformément au document déposé, soit le document de présentation intitulé « Demande de PIIA équipement mécanique non conforme » préparé par MM. Pascal Hudon et David Guy de la firme Stantec, daté du 19 mai 2023;

QUE cette autorisation soit accordée à la condition suivante :

- QUE la demande de dérogation mineure relative à l'emplacement des appareils mécaniques soit approuvée;

ET que le tout soit applicable sur le lot 3 001 520 du cadastre du Québec, soit le 6140, boulevard Henri-Bourassa Est.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2023-06-22 16:07

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1237040004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre le remplacement de trois appareils mécaniques au toit au 6140, boulevard Henri-Bourassa Est, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

CONTENU**CONTEXTE**

Une demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale a été déposée pour permettre le remplacement de trois appareils mécaniques au toit au 6140, boulevard Henri-Bourassa Est.

Le bâtiment visé par la demande est situé au cœur d'un vaste site commercial adjacent à la Place Bourassa. Le projet est visé par l'application du chapitre 10 (commerces de moyenne et grande surface) du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S.O.

DESCRIPTION

Le projet consiste à remplacer 34 appareils mécaniques au toit. Néanmoins, la présente demande ne vise que trois de ces appareils dont l'emplacement n'est pas conforme à la réglementation.

Les trois appareils mécaniques à remplacer ne peuvent être déplacés en raison de la complexité des travaux requis. Leur emplacement actuel ne respecte pas le dégagement minimal de 3,1 m par rapport au bord de la toiture exigé à l'article 161 du Règlement de zonage R.R. 1562. Une demande de dérogation mineure a été déposée à cet effet. La demande de Plan d'implantation et d'intégration architecturale relative aux appareils conformes à la réglementation fait l'objet d'un autre dossier décisionnel.

Les appareils seront entourés d'écrans sonores métalliques peints de couleur grise-beige similaire aux murs extérieurs du bâtiment.

Le projet répond à l'ensemble des critères du chapitre 10 du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

JUSTIFICATION

Considérant qu'une demande a été déposée pour le 6140, boulevard Henri-Bourassa Est, en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin de permettre le remplacement de trois appareils mécaniques au toit; Considérant que le projet répond à l'ensemble des critères du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

Considérant qu'une demande de dérogation mineure a été déposée;

Les membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU), lors de la séance du 6 juin 2023, ont recommandé favorablement la présente demande aux conditions suivantes :

- Que la demande de dérogation mineure relative à l'emplacement des appareils mécaniques soit approuvée;
- Que le projet soit réalisé conformément au document déposé, soit le document de présentation intitulé « Demande de PIIA équipement mécanique non conforme » préparé par MM. Pascal Hudon et David Guy de la firme Stantec, daté du 19 mai 2023.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S.O.

MONTRÉAL 2030

S.O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

À la suite de l'adoption de la résolution, le permis ou le certificat pourra être délivré.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anick LAFOREST
conseiller(ere) en aménagement

ENDOSSÉ PAR

David ROSS
Chef de division

Le : 2023-06-02

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jérôme VAILLANCOURT
directeur(-trice)-amenag.urbain et serv.
entreprises (arr.)



Dossier # : 1237040006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Permettre l'occupation aérienne permanente sur le domaine public d'une enseigne projetante et d'un auvent au 5181-5185, rue de Charleroi, le tout en vertu du Règlement RGCA08-10-0007 relatif à l'occupation du domaine public.

Il est recommandé:

QUE soit autorisée, en vertu du Règlement RGCA08-10-0007 relatif à l'occupation du domaine public, l'occupation aérienne permanente du domaine public afin de permettre l'occupation du domaine public pour une enseigne projetante (1,18 m²) et un auvent (2,79 m²) sur le lot 1 301 865 (emprise de l'avenue Alfred);

QU'un loyer pour l'occupation permanente du domaine public soit établi selon le tarif prévu au règlement de tarification en vigueur.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2023-06-22 16:02

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1237040006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Permettre l'occupation aérienne permanente sur le domaine public d'une enseigne projetante et d'un auvent au 5181-5185, rue de Charleroi, le tout en vertu du Règlement RGCA08-10-0007 relatif à l'occupation du domaine public.

CONTENU

CONTEXTE

Une demande a été déposée pour le lot 1 300 568, soit le 5181-5185, rue de Charleroi, afin de permettre l'occupation aérienne permanente du domaine public pour une enseigne projetante et un auvent, soit sur le lot 1 301 865 (emprise de l'avenue Alfred).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 10144 - 1er mai 2023 - Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre la modification d'une enseigne d'intérêt au 5181-5185, rue de Charleroi, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

DESCRIPTION

L'enseigne projetante du restaurant « Da Bologna » a été installée dans les années 1960. Elle est identifiée à titre d'enseigne d'intérêt au Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

L'enseigne projetante sera réparée et modifiée. Sa structure sera conservée, remise en état et repeinte. La projection au sol de l'enseigne représente 1,18 m².

L'auvent existant sera remplacé par un nouvel auvent. L'empiètement aérien du domaine public totalise 2,79 m².

La présence de l'enseigne et de l'auvent en surplomb du domaine public n'est pas susceptible d'affecter la sécurité du public.

L'empiètement d'une enseigne sur le domaine public peut être autorisé en vertu de l'article 37 du Règlement RGCA08-10-0007 relatif à l'occupation du domaine public.

JUSTIFICATION

Considérant qu'une demande d'occupation permanente du domaine public a été déposée pour le lot 1 300 568, soit le 5181-5185, rue de Charleroi, en vertu du Règlement RGCA08-10-

0007 relatif à l'occupation du domaine public ayant pour but de permettre l'occupation aérienne permanente du domaine public pour une enseigne projetante et un auvent, soit sur le lot 1 301 865 (emprise de l'avenue Alfred);
Considérant qu'il n'y a pas d'enjeu concernant la sécurité du public ou avec les équipements mécaniques de voirie;

Considérant que la demande est conforme au Règlement RGCA08-10-0007 relatif à l'occupation du domaine public;

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE) recommande d'accorder la demande d'occupation permanente du domaine public de l'enseigne sur poteau tel qu'illustré sur le plan préparé par Josée Bussièrès de la compagnie Enseignes Montréal néon, daté du 31 mai 2023.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Des frais annuels seront exigés pour l'occupation permanente du domaine public en vertu de l'article 17 du Règlement RGCA08-10-0007 relatif à l'occupation du domaine public.

MONTREAL 2030

s.o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s.o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

27 juin 2023 - Adoption d'une résolution par le conseil d'arrondissement accordant l'occupation permanente du domaine public

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anick LAFOREST
conseiller(ere) en aménagement

ENDOSSÉ PAR

David ROSS
Chef de division

Le : 2023-06-02

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jérôme VAILLANCOURT
directeur(-trice)-amenag.urbain et serv.
entreprises (arr.)



Dossier # : 1239738008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement socia
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dérogation à la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de Montréal-Nord, afin d'accorder à l'organisme Mission Bon Accueil, un soutien technique et matériel dans le cadre de l'organisation des deux activités suivantes: "Rentrée la tête haute" qui aura lieu le 11 août 2023 dans leur local situé au 5095 boulevard Henri-Bourassa Est et l'activité "Noël pour tous" qui aura lieu le 23 novembre 2023; édicter, en vertu de l'article 4.1 du Règlement RGCA08-10-0007 sur l'occupation du domaine public, une ordonnance permettant la fermeture périodique d'une section de la rue Brunet pour la tenue de l'activité "Rentrée la tête haute".

QUE soit autorisée une dérogation à la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de Montréal-Nord, afin d'accorder à l'organisme Mission Bon Accueil, un soutien technique et matériel dans le cadre de l'organisation des deux activités suivantes: "Rentrée la tête haute" qui aura lieu le 11 août 2023 dans leur local situé au 5095 boulevard Henri-Bourassa Est et l'activité "Noël pour tous" qui aura lieu le 23 novembre 2023; édicter, en vertu de l'article 4.1 du Règlement RGCA08-10-0007 sur l'occupation du domaine public, une ordonnance permettant la fermeture périodique d'une section de la rue Brunet pour la tenue de l'activité "Rentrée la tête haute" les 10 et 11 août 2023.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2023-07-04 16:05

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1239738008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement socia
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dérogation à la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de Montréal-Nord, afin d'accorder à l'organisme Mission Bon Accueil, un soutien technique et matériel dans le cadre de l'organisation des deux activités suivantes: "Rentrée la tête haute" qui aura lieu le 11 août 2023 dans leur local situé au 5095 boulevard Henri-Bourassa Est et l'activité "Noël pour tous" qui aura lieu le 23 novembre 2023; édicter, en vertu de l'article 4.1 du Règlement RGCA08-10-0007 sur l'occupation du domaine public, une ordonnance permettant la fermeture périodique d'une section de la rue Brunet pour la tenue de l'activité "Rentrée la tête haute".

CONTENU

CONTEXTE

Pour assurer la sécurité des participants lors de la tenue de l'activité "Rentrée la tête haute" Mission Bon Accueil fermera l'accès du stationnement de l'organisme par des barrières, qui sont demandées à l'arrondissement.

En vertu de l'article 4.1 du Règlement sur l'occupation du domaine public(RGCA08-10-0007) de l'arrondissement de Montréal-Nord, le conseil d'arrondissement peut, émettre une ordonnance afin d'autoriser des occupations périodiques du domaine public sans requérir l'obtention d'une autorisation spécifique d'occupation du domaine public. Dans ce cas, l'ordonnance établit la durée de l'occupation autorisée, le contexte et les exigences requises afin d'en bénéficier.

Dans le cas présent, cette ordonnance permettra à Mission Bon Accueil d'organiser son événement à condition de se soumettre à certaines exigences (voir partie description).

Pour l'événement "Noël pour tous", qui aura lieu le 23 novembre 2023, l'organisme Mission Bon Accueil souhaite offrir des cadeaux à 1000 jeunes et des paniers de Noël aux familles de l'arrondissement. Pour cette activité, un local permettant la circulation d'un transpalette est souhaité.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 10 211 (27 juin 2022) Édicter, en vertu de l'article 4.1 du Règlement RGCA08-10-0007 sur l'occupation du domaine public, une ordonnance permettant la fermeture périodique de l'avenue de Rome (entre la rue Sabrevois et le boulevard industriel) dans le cadre d'un événement d'exposition de voitures anciennes, organisé par l'entreprise R.A Mécanique.

DESCRIPTION

Mission Bon Accueil est un organisme installé à Montréal-Nord depuis 2019. Depuis son installation, cet organisme accueille plus de 3000 bénéficiaires par année et offre une multitude de programmes afin d'appuyer les personnes en situation d'itinérance, les familles, les mères et les jeunes à risque.

Organisation de l'événement "Entrée la tête haute" :

- Le montage des tentes sur la rue Brunet se fera le 10 août 2023
- La date prévue pour l'événement est le samedi 11 août 2023 de 8 h 00 à 17 h 00
- Le démontage des tentes se fera le 11 août après 17 h 00
- Afin de garantir la sécurité ainsi que le bon déroulement de l'activité, une portion de la rue Brunet (100 mètres) sera fermée.

Exigences pour l'événement "Entrée la tête haute":

- L'événement se tient sur la rue Brunet (100 mètres sera fermée) le 10 août et le 11 août de 8 h 00 à 17 h 00.
- Mission Bon accueil devra se munir d'une assurance responsabilité civile de 2 millions de dollars pour la journée de l'événement.
- Mission Bon Accueil devra informer le Poste de quartier 39 (PDQ 39) du Service de police de la Ville de Montréal, au sujet de son événement.
- Mission Bon Accueil, devra informer le Service de sécurité incendie de Montréal, au sujet de son événement.
- Mission Bon Accueil devra informer Urgences-Santé 911, au sujet de son événement.
- Mission Bon Accueil, ne devra pas effectuer d'activités de restauration ou de vente au détail à moins d'être muni d'un permis du MAPAQ.

JUSTIFICATION

Mission Bon Accueil, n'étant pas un organisme reconnu, demande à l'arrondissement une dérogation à la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de Montréal-Nord, afin d'avoir le soutien de l'Arrondissement pour sécuriser son stationnement par des barrières et des tentes qui seront placées sur la rue Brunet les 10 et 11 août 2023

De même, l'organisme souhaite que l'arrondissement mette à sa disposition le 23 novembre 2023, un local pour l'organisation de l'activité "Noël pour tous".

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun frais n'est requis pour le prêt de matériel.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marjorie LEONARD
agent(e) de liaison - organismes culturels,
sportifs et de développement social

ENDOSSÉ PAR

Claudel TOUSSAINT
Directeur

Le : 2023-06-21

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Claudel TOUSSAINT
Directeur



Dossier # : 1239935003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement , Division des relations avec les citoyens et communications
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nommer Mme Samantha Sénat, à titre d'assistante intervention loisirs, à la Division des relations avec les citoyens et communications de la direction d'arrondissement, en période d'essai de 6 mois, et ce à partir du 1er juillet 2023.

QUE soit nommée Mme Samantha Sénat, à titre d'assistante intervenant loisir, à la Division des relations avec les citoyens et communications de la Direction d'arrondissement, en période d'essai de 6 mois, et ce, à partir de son entrée en fonction, en vue d'un statut permanent à cet emploi;
ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2023-06-27 13:18

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1239935003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement , Division des relations avec les citoyens et communications
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nommer Mme Samantha Sénat, à titre d'assistante intervention loisirs, à la Division des relations avec les citoyens et communications de la direction d'arrondissement, en période d'essai de 6 mois, et ce à partir du 1er juillet 2023.

CONTENU**CONTEXTE**

En vue de combler un poste d'assistant intervenant loisir vacant en raison du transfert de l'équipe événement, un processus de dotation a été réalisé. L'affichage no : MN-23-VPERM-700840-92987 a été publié par le Service des Ressources humaines de la Ville de Montréal du 19 au 26 mai 2023.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

À la suite du processus effectué par la Direction de la dotation, des talents et du développement organisationnel du Service des ressources humaines, dans le cadre de la dotation centralisée, le poste est octroyé à madame Samantha Sénat, (matricule : 100015893)

En vertu de ce qui précède, nous recommandons donc au conseil d'arrondissement d'approuver la nomination de Mme Samantha Sénat, à titre d'assistante intervenant loisir (emploi : 700840, poste : 92987, groupe de traitement : 27EP), à la Division des Relations avec les citoyens et communications de la Direction d'Arrondissement, et ce, à partir du 1er juillet 2023, en période d'essai de 6 mois, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

JUSTIFICATION

Ce comblement de poste est nécessaire en raison de la formation de l'équipe Événement dans la Division des Relations avec les citoyens et communications de la Direction d'Arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)**Dépense prévue 2023**

Poste : assistant intervention-loisirs

Période : du 1er juillet 2023 au 31 décembre 2023 (référence budgétaire #323495)

Période	Emploi	Nbre d'heures	Salaire	TS, Prime et Ajust, bques	Charges sociales	Dépense totale
du 1er juillet 2023 au 31 décembre 2023	700840	910	30 000 \$	900 \$	9 400 \$	40 300 \$

La dépense sera imputée dans le budget de fonctionnement de l'Arrondissement.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Sophie BOULAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Veronique CASTANEDA, Montréal-Nord

Lecture :

Veronique CASTANEDA, 14 juin 2023

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chaimaa KHOUYI

ENDOSSÉ PAR

Daniel BUSSIÈRES

Le : 2023-06-13

Secrétaire d'unité administrative

chef(fe) de division - relations avec les
citoyens et communications - niveau ii

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Daniel BUSSIÈRES

chef(fe) de division - relations avec les citoyens
et communications - niveau ii



Dossier # : 1237606022

Unité administrative responsable : Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Nommer Mohamed Sebih à titre d'analyste TI, (emploi 401480, poste 94519, groupe de traitement 29-001), à la Division de l'informatique de la Direction des services administratifs, en période d'essai de 52 semaines, et ce, à compter du 1er juillet 2023, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

QUE soit nommé Mohamed Sebih à titre d'analyste TI, (emploi 401480, poste 94519, groupe de traitement 29-001), à la Division de l'informatique de la Direction des services administratifs, en période d'essai de 52 semaines, et ce, à compter du 1er juillet 2023, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2023-06-27 13:02

Signataire : Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1237606022

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nommer Mohamed Sebih à titre d'analyste TI, (emploi 401480, poste 94519, groupe de traitement 29-001), à la Division de l'informatique de la Direction des services administratifs, en période d'essai de 52 semaines, et ce, à compter du 1er juillet 2023, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

CONTENU**CONTEXTE**

Un poste d'analyste TI, (emploi 401480, poste 94519, groupe de traitement 29-001), à la Division de l'informatique de la Direction des services administratifs a été créé. Celui-ci doit être comblé.

En vue de combler ce poste, un processus de dotation a été réalisé. Un affichage n^o : MN-23-CONC-401480-1 a été publié, tant à l'interne qu'à l'externe de la Ville de Montréal, pour la période du 8 au 14 juin 2023.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 10 186 : Autoriser la création d'un poste permanent d'analyste TI, (emploi 401480), groupe de traitement 29-001, en contrepartie, abolir le poste temporaire d'analyste TI, (poste 87864), groupe de traitement 29-001, à la Division de l'informatique de la Direction des services administratifs, et ce, à compter du 10 juin 2023.

DESCRIPTION

Conformément au processus de dotation effectué par le Service des ressources humaines dans le cadre de la dotation centralisée, le comité de sélection, composé des membres suivants : Mme Carine Haddad, directrice des services administratifs de l'arrondissement de Montréal-Nord, Mme Johanne Provencal, conseillère en acquisition de talents, à la Division des emplois techniques, professionnels et métiers, de la Direction attraction et acquisition de talents, M. Stéphane Collin, chef de section - informatique, Service des technologies de l'information a retenu la candidature de M. SEBIH, MOHAMED (matricule : 100010887) pour occuper le poste d'agent d'analyste TI.

En vertu de ce qui précède, nous recommandons au conseil d'arrondissement d'approuver la nomination de M. SEBIH, MOHAMED (matricule : 100010887), à titre analyste TI, (emploi 401480, poste 94519, groupe de traitement 29-001), à la Division de l'informatique, de la Direction des services administratifs, en période d'essai de 52 semaines, et ce, à compter du 1er juillet 2023, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Dépense prévue 2023

Poste : Analyste TI

Période : du 1er juillet 2023 au 31 décembre 2023 (référence budgétaire #376835)

Période	Emploi	Nbre d'heures	Salaire	TS,Prime et Ajust, bques	Charges sociales	Dépense totale
du 1er juillet 2023 au 31 décembre 2023	401480	910	36 200 \$	1 000 \$	10 000 \$	47 200 \$

La dépense sera imputée dans le budget de fonctionnement de l'Arrondissement.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Sophie BOULAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Veronique CASTANEDA, Montréal-Nord

Lecture :

Veronique CASTANEDA, 20 juin 2023

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lila BENTALHA
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-06-15

Carine HADDAD
Directrice des services administratifs

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Carine HADDAD
directeur(-trice)-services administratifs en
arrondissementt



Dossier # : 1239571002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Division des ressources humaines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nommer Mme Carmela Gentile, à titre de conseillère en ressources humaines, à la Division des ressources humaines de la Direction des services administratifs, en période de probation de douze (12) mois, et ce, à compter du 15 juillet 2023, en vue d'un statut de personnel régulier à cet emploi.

QUE soit nommée Mme Carmela Gentile, à titre de conseillère en ressources humaines, à la Division des ressources humaines de la Direction des services administratifs, en période de probation de douze (12) mois, et ce, à compter du 15 juillet 2023, en vue d'un statut de personnel régulier à cet emploi.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2023-06-27 13:12

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1239571002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Division des ressources humaines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nommer Mme Carmela Gentile, à titre de conseillère en ressources humaines, à la Division des ressources humaines de la Direction des services administratifs, en période de probation de douze (12) mois, et ce, à compter du 15 juillet 2023, en vue d'un statut de personnel régulier à cet emploi.

CONTENU**CONTEXTE**

La Division des ressources humaines de la Direction des services administratifs a décidé de combler le poste permanent de conseiller en ressources humaines (emploi : 211480 - poste : 64559), groupe de traitement : FM-06, devenu vacant suite au départ de l'employé. En vue de combler ce poste, un processus de dotation a été réalisé. L'affichage no : MN-23-CONC-211480-2 a été publié, tant à l'interne qu'à l'externe de la Ville de Montréal, pour la période du 8 mai au 22 mai 2023.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Conformément au processus de dotation effectué par le Service des ressources humaines dans le cadre de la dotation centralisée, le comité de sélection, composé des membres suivants : Mme Carine Haddad, directrice des services administratifs de Montréal-Nord, Mme Jennifer Mc Caughan, cheffe de division des ressources humaines de l'arrondissement de Montréal-Nord, Mme Marie-Christine Piché, conseillère en acquisition de talents, à la Direction attraction et acquisition de talents du Service des ressources humaines, a retenu la candidature de Mme Carmela Gentile (matricule : 100220531) pour occuper ce poste de conseillère en ressources humaines.

En vertu de ce qui précède, nous recommandons au conseil d'arrondissement d'approuver la nomination de Mme Carmela Gentile (matricule : 100220531) à titre de conseillère en ressources humaines (emploi : 211480 - poste : 64559), groupe de traitement : FM-06, à la Division des ressources humaines de la Direction des services administratifs, en période de probation de douze (12) mois, et ce, à compter du 15 juillet 2023, en vue d'un statut de personnel régulier à cet emploi.

JUSTIFICATION

Le salaire annuel est établi conformément à la Politique de rémunération et aux conditions et avantages des cadres en vigueur.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Dépense prévue 2023

Poste : Conseiller en planification

Période : du 15 juillet 2023 au 31 décembre 2023 (référence budgétaire #276797)

Période	Emploi	Nbre d'heures	Salaire	TS, Prime et Ajust,bques	Charges sociales	Dépense totale
du 15 juillet 2023 au 31 décembre 2023	211480	900	51 200 \$	1 600 \$	15 100 \$	67 900 \$

La dépense sera imputée dans le budget de fonctionnement de l'Arrondissement.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Sophie BOULAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Veronique CASTANEDA, Montréal-Nord

Lecture :

Veronique CASTANEDA, 19 juin 2023

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anissa BEN HAMOUDA
secrétaire d'unité administrative

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-06-19

Jennifer MC CAUGHAN
chef(fe) de division - ressources humaines
(arrondissement)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Carine HADDAD
directeur(-trice)-services administratifs en
arrondissementt



Dossier # : 1239935004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement , Division des relations avec les citoyens et communications
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nommer Mme Laurence Laplante-Gooris, à titre de chargée de communication, à la Division des relations avec les citoyens et communications de la Direction d'arrondissement, en période d'essai de 52 semaines, et ce, à compter du 1er juillet 2023, en vue d'un statut permanent à cet emploi

QUE soit nommée Mme Laurence Gooris, à titre de chargée de communication, à la Division des relations avec les citoyens et communications de la Direction d'arrondissement, en période d'essai de 52 semaines, et ce, à compter du 1 juillet 2023, en vue d'un statut permanent à cet emploi;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2023-06-22 15:43

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1239935004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement , Division des relations avec les citoyens et communications
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nommer Mme Laurence Laplante-Gooris, à titre de chargée de communication, à la Division des relations avec les citoyens et communications de la Direction d'arrondissement, en période d'essai de 52 semaines, et ce, à compter du 1er juillet 2023, en vue d'un statut permanent à cet emploi

CONTENU**CONTEXTE**

En vue de combler un poste de chargé.e de communication vacant en raison d'un départ, un processus de dotation a été réalisé. L'affichage no : MN-23-CONC-406810-72666 a été publié par le Service des Ressources humaines de la Ville de Montréal au mois de mars dernier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S/O

DESCRIPTION

Conformément aux dispositions de l'article 6.4.14 de la convention collective en vigueur du Syndicat des professionnelles et professionnels municipaux de Montréal, une liste d'admissibilité et d'éligibilité a été émise suite à la réalisation du processus MN-23-CONC-406810-72666.

À la suite du processus effectué par la Direction attraction et acquisition de talents du Service des ressources humaines, dans le cadre de la dotation centralisée, le poste est octroyé à madame Laurence Laplante-Gooris, (matricule : 100165357).

En vertu de ce qui précède, nous recommandons donc au conseil d'arrondissement d'approuver la nomination de Mme Laurence Laplante-Gooris, à titre de chargée de communication (emploi : 406810, poste : 45415, groupe de traitement : 29-001E), à la Division des Relations avec les citoyens et communications de la Direction d'Arrondissement, et ce, à compter du 1er juillet 2023, en période d'essai de 52 semaines, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Dépense prévue 2023

Poste : Chargé(e) de communication

Période : du 1er juillet 2023 au 31 décembre 2023 (référence budgétaire #264348)

Période	Emploi	Nbre d'heures	Salaire	TS, Prime et Ajust. bques	Charges sociales	Dépense totale
du 1er juillet 2023 au 31 décembre 2023	406810	910	33 200 \$	900 \$	9 200 \$	43 300 \$

La dépense sera imputées dans le budget de fonctionnement de l'Arrondissement.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Sophie BOULAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Veronique CASTANEDA, Montréal-Nord

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chaimaa KHOUÏY
Secrétaire d'unité administrative

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-06-19

Daniel BUSSIÈRES
chef(fe) de division - relations avec les
citoyens et communications - niveau ii



Dossier # : 1239571001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Division des ressources humaines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nommer Mme Marianne Bernier, à titre de conseillère en ressources humaines, à la Division des ressources humaines de la Direction des services administratifs, en période de probation de douze (12) mois, et ce, à compter du 15 juillet 2023, en vue d'un statut de personnel régulier à cet emploi.

QUE soit nommée Mme Marianne Bernier, à titre de conseillère en ressources humaines, à la Division des ressources humaines de la Direction des services administratifs, en période de probation de douze (12) mois, et ce, à compter du 15 juillet 2023, en vue d'un statut de personnel régulier à cet emploi.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2023-06-27 13:14

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1239571001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Division des ressources humaines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nommer Mme Marianne Bernier, à titre de conseillère en ressources humaines, à la Division des ressources humaines de la Direction des services administratifs, en période de probation de douze (12) mois, et ce, à compter du 15 juillet 2023, en vue d'un statut de personnel régulier à cet emploi.

CONTENU**CONTEXTE**

La Division des ressources humaines de la Direction des services administratifs a décidé de combler le poste permanent de conseiller en ressources humaines (emploi : 211480 - poste : 87668), groupe de traitement : FM-06, devenu vacant suite au départ de l'employé. En vue de combler ce poste, un processus de dotation a été réalisé. L'affichage no : MN-23-CONC-211480-2 a été publié, tant à l'interne qu'à l'externe de la Ville de Montréal, pour la période du 8 mai au 22 mai 2023.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Conformément au processus de dotation effectué par le Service des ressources humaines dans le cadre de la dotation centralisée, le comité de sélection, composé des membres suivants : Mme Carine Haddad, directrice des services administratifs de Montréal-Nord, Mme Jennifer Mc Caughan, cheffe de division des ressources humaines de l'arrondissement de Montréal-Nord, Mme Marie-Christine Piché, conseillère en acquisition de talents, à la Direction attraction et acquisition de talents du Service des ressources humaines, a retenu la candidature de Mme Marianne Bernier (matricule : 100185961) pour occuper ce poste de conseillère en ressources humaines.

En vertu de ce qui précède, nous recommandons au conseil d'arrondissement d'approuver la nomination de Mme Marianne Bernier (matricule : 100185961) à titre de conseillère en ressources humaines (emploi : 211480 - poste : 87668), groupe de traitement : FM-06, à la Division des ressources humaines de la Direction des services administratif, en période de probation de douze (12) mois, et ce, à compter du 15 juillet 2023, en vue d'un statut de personnel régulier à cet emploi.

JUSTIFICATION

Le salaire annuel est établi conformément à la Politique de rémunération et aux conditions et avantages des cadres en vigueur.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Dépense prévue 2023

Poste : Conseiller(ère) ressources humaines

Période: du 15 juillet 2023 au 31 décembre 2023 (référence budgétaire #335230)

Période	Emploi	Nbre d'heures	Salaire	TS, Prime et Ajust,bques	Charges sociales	Dépense totale
du 15 juillet 2023 au 31 décembre 2023	211480	900	51 200 \$	1 600 \$	15 100 \$	67 900 \$

La dépense sera imputée dans le budget de fonctionnement de l'Arrondissement.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Sophie BOULAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Sophie Boulay

Parties prenantes

Veronique CASTANEDA, Montréal-Nord

Lecture :

Veronique CASTANEDA, 27 juin 2023

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anissa BEN HAMOUDA
Secrétaire d'unité administrative

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-06-20

Jennifer MC CAUGHAN
chef(fe) de division - ressources humaines
(arrondissement)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Carine HADDAD
directeur(-trice)-services administratifs en
arrondissementt



Dossier # : 1236079012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Renouveler le mandat de Mme Laurence Garand à titre de membre résidente du comité consultatif d'urbanisme, et ce, pour un 2e mandat d'une durée de 2 ans. Nommer Monsieur Sabeur Kebaier à titre de membre résident du comité consultatif d'urbanisme, sur un poste vacant, et ce, pour un premier mandat d'une durée de 2 ans. Nommer monsieur Pier-Luc Desjardins à titre de membre résident suppléant, pour un premier mandat d'une durée de 2 ans, débutant le 31 août 2023.

Il est recommandé de:

QUE soit renouvelé le mandat de Madame Laurence Garand à titre de membre résidente du comité consultatif d'urbanisme, et ce, pour un deuxième mandat d'une durée de 2 ans;

QUE soit nommé Monsieur Sabeur Kebaier à titre de membre résident du comité consultatif d'urbanisme, sur un poste vacant, et ce, pour un premier mandat d'une durée de 2 ans;

QUE soit nommé Monsieur Pier-Luc Desjardins à titre de membre résident suppléant sur la banque de candidature, et ce, pour un premier mandat d'une durée de 2 ans.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2023-06-22 15:57

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1236079012**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Renouveler le mandat de Mme Laurence Garand à titre de membre résidente du comité consultatif d'urbanisme, et ce, pour un 2e mandat d'une durée de 2 ans. Nommer Monsieur Sabeur Kebaier à titre de membre résident du comité consultatif d'urbanisme, sur un poste vacant, et ce, pour un premier mandat d'une durée de 2 ans. Nommer monsieur Pier-Luc Desjardins à titre de membre résident suppléant, pour un premier mandat d'une durée de 2 ans, débutant le 31 août 2023.

CONTENU**CONTEXTE**

Madame Laurence Garand a été nommée à titre de membre résidente en avril 2023 afin de compléter le mandat d'un membre résident démissionnaire. Ce mandat est maintenant terminé. Il faut donc renouveler son mandat.

Par ailleurs, un poste de membre résident sur le Comité consultatif d'urbanisme deviendra prochainement vacant, puisque le mandat de l'un des membres résident vient à échéance et que ce membre ne souhaite pas renouveler son mandat.

Un appel de candidatures pour de nouveaux membres du CCU a été lancé le 29 novembre 2022. Un deuxième avis a été publié au début janvier, afin de maximiser l'intérêt et d'obtenir un maximum de candidatures. La période de candidature s'est terminée le 27 janvier 2023.

De plus, afin d'assurer la réception de candidatures d'experts dans le domaine, tel que requis à l'article 3 du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur le comité consultatif d'urbanisme RGCA02-10-0005, l'information a été transmise à différents ordres professionnels du domaine de l'aménagement, soit les ordres des urbanistes, des architectes, des ingénieurs et des techniciens. L'information a également été publiée sur les différents médias sociaux de l'arrondissement et des différents ordres professionnels.

Comme suite au processus, monsieur Sabeur Kebaier a été choisi afin de siéger au CCU de l'arrondissement de Montréal-Nord, à titre de membre résident. Il entamera son premier mandat à partir du 31 août 2023.

De plus, monsieur Pier-Luc Desjardins a été choisi afin de siéger au CCU de l'arrondissement de Montréal-Nord, à titre de membre résident suppléant. Une récente modification du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur le comité consultatif d'urbanisme RGCA02-10-0005 permet en effet d'identifier des membres résidents remplaçants afin d'assurer le bon fonctionnement du comité consultatif d'urbanisme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 10 234 - 30 août 2021 - Nommer monsieur Abdelhak Bouguessa à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme pour une période de deux ans pour un troisième et dernier mandat.

CA23 10 121 - 3 avril 2023 - Nommer Mme Laurence Garand à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme, en remplacement d'un membre démissionnaire, et ce, pour la durée non écoulée du mandat du membre démissionnaire.

CA23 10 180 - 5 juin 2023 - Donner un avis de motion, présenter, déposer et adopter le projet de Règlement RGCA02-10-0005-4 modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur le comité consultatif d'urbanisme RGCA02-10-0005, afin notamment de mieux encadrer les nominations des membres citoyens.

DESCRIPTION

Comme suite à la décision, les effectifs du Comité consultatif d'urbanisme seront complets et permettront de palier toute vacance éventuelle, puisque:

- Madame Laurence Garand siégera comme membre résidente du CCU pour un deuxième mandat de deux ans et donc qui prendra fin le 31 août 2025;
- Monsieur Sabeur Kebaier siégera comme membre résident du CCU pour un premier mandat de deux ans et donc qui prendra fin le 31 août 2025;
- Monsieur Pier-Luc Desjardins siégera comme membre résident suppléant du CCU pour un premier mandat de deux ans et donc qui prendra fin le 31 août 2025.

Ces mandats pourront tous être renouvelés pour une durée de deux ans, comme le prévoit maintenant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur le comité consultatif d'urbanisme RGCA02-10-0005.

JUSTIFICATION

L'arrondissement a un comité consultatif d'urbanisme en conformité avec la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1). Les membres y sont nommés et leurs mandats peuvent être renouvelés par le conseil d'arrondissement en conformité avec le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur le comité consultatif d'urbanisme RGCA02-10-0005.

Madame Garand, monsieur Kebaier et monsieur Desjardins ont une formation et une expertise dans un ou plusieurs domaines requis par l'article 3 du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur le comité consultatif d'urbanisme RGCA02-10-0005.

Il est requis par l'article 5 du même règlement de combler la vacance.

Il est prévu à l'article 3 du même règlement que le comité peut se prévaloir d'une banque de candidatures de membres résidents suppléants, afin de combler une absence ou le remplacement d'un membre dans le but d'assurer le bon déroulement des séances.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o

MONTRÉAL 2030

s.o

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S.O

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption d'une résolution en séance du conseil d'arrondissement – 27 juin 2023

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Léandre CAMPEAU-LÉVESQUE
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

David ROSS
Chef de division

Le : 2023-06-02

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jérôme VAILLANCOURT
directeur(-trice)-amenag.urbain et serv.
entreprises (arr.)



Dossier # : 1239171002

Unité administrative responsable : Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Nommer Mme Siham Arabi, secrétaire d'arrondissement substitut en remplacement temporaire de Mme Anne-Sophie Bergeron, à compter du 28 juin 2023.

QUE soit nommée Mme Siham Arabi, secrétaire d'arrondissement substitut en remplacement temporaire de Mme Anne-Sophie Bergeron, à compter du 28 juin 2023.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2023-06-27 13:01

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1239171002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nommer Mme Siham Arabi, secrétaire d'arrondissement substitut en remplacement temporaire de Mme Anne-Sophie Bergeron, à compter du 28 juin 2023.

CONTENU**CONTEXTE**

Depuis la création de la nouvelle Ville de Montréal, un secrétaire d'arrondissement a été nommé dans chaque arrondissement pour assumer les pouvoirs et les responsabilités de greffier dans le cadre des compétences du conseil d'arrondissement.

Étant donné le départ pour une fonction supérieure de Mme Anne-Sophie Bergeron, il y a lieu de nommer un nouveau secrétaire d'arrondissement substitut pour remplacer le secrétaire d'arrondissement en cas de maladie, de vacances ou d'empêchement majeur.

Cette nomination est en conformité avec l'article 27 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec qui prévoit ce qui suit : «Pour chaque arrondissement, le conseil de celui-ci nomme un secrétaire. Ce secrétaire possède, compte tenu des adaptations nécessaires et pour les fins des compétences du conseil d'arrondissement, les pouvoirs et doit exécuter les devoirs du greffier d'une municipalité prévus par toute loi».

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune

DESCRIPTION

Ne s'applique pas

JUSTIFICATION

Ne s'applique pas

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas

MONTRÉAL 2030

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marc-Aurele APLOGAN
secrétaire d'arrondissement

ENDOSSÉ PAR

Marc-Aurele APLOGAN
secrétaire d'arrondissement

Le : 2023-06-08

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Carine HADDAD
directeur(-trice)-services administratifs en

arrondissement